



Date de dépôt : 5 juin 2024

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de
l'Etat de Genève pour l'année 2023**

Rapport de Jacques Blondin (page 3)

Projet de loi (13443-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2023,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers individuels pour l'année 2023, présentés en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- l'excédent final au titre de l'année 2023 est nul ;
- les fonds propres au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 284 millions de francs.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle n'est ni dotée, ni utilisée au titre de l'année 2023. Elle s'élève à 1 000 millions de francs au 31 décembre 2023.

Art. 3 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2023, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Rapport de Jacques Blondin

La commission des finances, sous la présidence de M. François Baertschi, a examiné le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 29 mai 2024. Les états financiers individuels à proprement parler ont également été abordés en commission, le 27 mars et le 7 avril 2024, également sous la présidence de M. François Baertschi.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, et des collaborateurs du département des finances suivants : M^{mes} Aicha Laatiki, cheffe du service des états financiers, M^{me} Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale, M. Pierre Béguet, directeur général des finances, M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, M. Pierre-Emmanuel Beun, directeur financier et comptabilité, M. David Miceli, économiste, M. Yves Fornallaz, directeur du budget, M. Matthias Bapst, chef du service investissements, et, pour la partie charges de personnel et bilan social, M. André Vuichard, directeur, et M. Fabrice Moore, économiste.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Lucas Dusquenoy a pris les procès-verbaux des 27 mars et 7 avril tandis que les votes du 29 mai ont été retranscrits par M. Vincent Dey. Qu'ils en soient remerciés.

Introduction

Au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2023, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 13442 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2023.

Dans ce rapport, l'auteur se bornera à synthétiser les débats relatifs aux états financiers individuels de l'Etat de Genève. En ce qui concerne les comptes consolidés, le lecteur se référera au rapport sur le PL 13444.

Les présentations du département des finances et des ressources humaines sur les thèmes transversaux présentés à la commission des finances et se trouvant en annexe donnent une image synthétique très claire de la question, à laquelle il est fait référence.

Etats financiers individuels (tome 1)

Présentation de M^{me} Aicha Laatiki, cheffe du service des états financiers, de M. Pierre Beguet, directeur général des finances, et de M. Pierre-Emmanuel Beun, directeur financier et comptabilité

M. Béguet propose de commencer par les états financiers individuels, soit le tome 1, avant de passer aux états consolidés au tome 4. La présentation sera suivie d'une présentation sur les revenus fiscaux, les investissements puis la gestion de la dette.

En ce qui concerne les états financiers individuels, les députés peuvent retrouver en page 4 un tableau qui reprend les comptes de l'administration cantonale sans les données des EPA, mais avec les subventions à leur égard. Dans les pages 7 à 11 du tome 1, ce rapport commence par tous les tableaux financiers. Les tableaux comprennent le bilan, soit la photo au 31 décembre 2023 de ce que l'Etat détient et de ce qu'il doit, le tableau des flux de trésorerie qui montre la réalité en dehors des flux comptables non monétaires, ainsi que le compte d'investissement, la situation nette et le compte de résultat. C'est sur ce compte de résultat qu'il faut s'arrêter un moment au vu des questions qui peuvent subsister suite à la présentation du Conseil d'Etat la semaine dernière et notamment revenir sur la composition du compte de résultat. Depuis 2020, une partie a été rajoutée à ce compte de résultat avec les instruments de politique budgétaire. Toute la partie normale s'arrête aux résultats nets et s'arrêtait là jusqu'en 2019. On entend par résultat net le résultat IPSAS des comptes. L'Etat a depuis rajouté des instruments de politique budgétaire dans lesquels se trouvent les flux, l'amortissement de la réserve budgétaire et l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire, éléments qui conduisent à ce que l'on appelle l'excédent final. Le résultat net qui est au-dessus de ces éléments de politique budgétaire, c'est le résultat net IPSAS, soit celui que regardent les partenaires financiers, les agences de notation et la Cour des comptes. Tout ce qui suit en dessous concerne la réserve budgétaire et on sort de la comptabilité IPSAS pour rentrer dans de la comptabilité budgétaire.

Ce flux d'amortissement de 1,4 milliard est lié à trois réformes ayant eu lieu en 2020. Tout d'abord, la RFFA, dont on se souvient des mesures transitoires qui prévoient avec le frein au déficit un chemin de croissance du déficit sur 5 ans. Ce délai avait été ramené à 8 ans par la commission fiscale. Deuxièmement, il faut prendre en compte la recapitalisation de la CPEG à plus de 5 milliards de francs. L'enjeu était alors la disparition de la réserve conjoncturelle et donc la possible mise en œuvre du frein au déficit avec le mécanisme d'assainissement financier. Troisièmement, il faut encore prendre en compte la réforme de l'assurance-maladie. Tout cela fait qu'une majorité

du parlement avait ajouté le chemin de croissance du déficit admissible. Pour la CPEG, l'idée qui avait germé était de répartir le coût de la recapitalisation de 5 milliards de francs sur 40 ans, ce qui ne rentre pas dans les normes IPSAS qui auraient demandé qu'on passe une perte de 5 milliards. La conséquence immédiate de cela aurait été la disparition des fonds propres et de la réserve conjoncturelle. Cela voulait dire qu'il n'y avait clairement plus de marge de manœuvre. Dans les deux lois soumises au peuple sur la CPEG en 2019, que ce soit la loi du Conseil d'Etat ou la loi concurrente du Grand Conseil, on retrouvait ce dispositif qui ne faisait pas de débat. Maintenant, puisqu'il ne s'agit pas de normes IPSAS, on doit partir du résultat IPSAS et arriver jusqu'à l'excédent final après ces instruments de politique budgétaire. Il y a une charge d'amortissement supplémentaire de la réserve conjoncturelle de 1398 millions de francs tandis qu'il n'y a pas d'alimentation de la réserve conjoncturelle. C'est là ce qu'a décidé le Conseil d'Etat. Ce qui n'a pas été présenté lors de la présentation de la semaine dernière, ce sont les mouvements dans les fonds propres au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023. On voit que la réserve conjoncturelle n'a pas bougé tandis que la réserve budgétaire présente une valeur négative et a bien diminué, puisque le coût net à amortir sur la période de quinze ans est passé de 3,7 milliards de francs à 2,8 milliards de francs. Le Conseil d'Etat a rappelé la semaine dernière que tous les fonds propres négatifs sont devenus positifs de 1,2 milliard de francs pour la première fois depuis une longue période. Tout ceci correspond donc à des mouvements comptables et il n'y a pas de transactions financières.

Un député LJS aimerait que l'on confirme que l'Etat a anticipé des risques importants pour la RFFA qui ne se sont finalement pas produits et que l'on utilise quand même les dispositions transitoires qui n'ont pas vraiment lieu d'être alors que la baisse de revenus ne s'est pas produite.

M. Béguet confirme et rappelle que la loi demande d'appliquer les dispositions transitoires jusqu'à fin 2027.

M. Béguet poursuit en expliquant que, dans l'opinion d'audit de la Cour des comptes, on trouve un paragraphe d'observation sur les instruments de politique budgétaire. Ce paragraphe apparaît depuis 2020 et continuera d'apparaître tant et aussi longtemps qu'il y aura une réserve budgétaire dans les fonds propres d'exercice. Ce paragraphe d'observation explique qu'il ne faut pas comprendre l'excédent final avec le résultat IPSAS, que cet instrument est conforme à l'art. 6A de la LGAF et que ce montant n'a pas été pris en une fois comme le demandent les normes IPSAS, mais sur 40 ans et respectivement 33 ans pour la Fondation de prévoyance des TPG. La Cour des comptes conclut son paragraphe en indiquant que le traitement comptable est conforme à la LGAF et qu'il constitue une dérogation au principe de l'image fidèle IPSAS.

Le montant de 1516 millions de francs d'amortissement de la réserve budgétaire ne doit donc pas être vu comme une charge, mais bien comme un mouvement au sein des capitaux propres. Il n'y a pas de mystère sur ce flux d'amortissement de la réserve budgétaire. M. Béguet propose maintenant de reprendre la structure classique de la présentation qui est faite chaque année et actualisée avec les bonnes données.

M. Beun précise que le montant de la recapitalisation n'est donc pas une charge qui est prise en compte d'un seul coup, mais qu'il est bien amorti sur 40 ans, soit la durée maximale pour pouvoir absorber cette charge. On prend donc un quarantième et c'est ce montant qu'il faut amortir. Le montant minimal de cet amortissement, 118 millions de francs, est inscrit au budget. S'il y a une possibilité d'aller plus loin parce que les comptes le permettent, la solution est d'amortir davantage pour avoir un bonus sur le budget des années suivantes. L'idée est de trouver un moyen d'absorber ce coût, soit dans le budget avec une charge minimale, soit avec des excédents de revenus qui permettent de rester dans le cadre du frein au déficit et de faire en sorte que tout soit bien absorbé proprement sur une durée supportable pour l'Etat. La réserve budgétaire correspond donc au montant de la recapitalisation qui est amorti au fil de l'eau, un montant qui baisse chaque année. Il faut bien le différencier du montant à payer. Il s'avère que c'est aussi un remboursement sur 40 ans avec la possibilité de rembourser plus selon les circonstances. Actuellement, les remboursements supplémentaires sont faits selon les opportunités des taux de marché. Concrètement, quand on a un amortissement supplémentaire, cela ne veut pas forcément dire que l'on verse du cash.

M^{me} Fontanet note qu'à l'issue de la présentation de la semaine dernière, certains députés avaient le sentiment que l'Etat avait versé de l'argent à la CPEG, ce qui n'est pas le cas.

Un député UDC comprend bien cela, mais aimerait comprendre ces 1,4 milliard de bénéfices. Il comprend que l'écriture comptable est venue toucher les réserves en contrepartie d'une charge, ce qui permet de réduire l'amortissement pour les années futures. Par contre, c'est à ce moment-là que l'on rembourse la CPEG sur 40 ans.

M. Béguet répond qu'il y a effectivement un remboursement de la dette au bilan. Si l'on regarde la page 10 de la présentation, on voit une première colonne sur le tableau de gauche qui montre qu'il était prévu en 2020 d'amortir 5,2 milliards de francs à raison de 119 millions de francs par an. Or, on voit que dans les faits, en 2021, on a remboursé 49 millions de plus, 606 en 2022 et 1398 en 2023. S'il est trop tard pour changer le budget 2024, il reste encore 59 millions de francs à amortir dans les années à venir.

M. Beun précise que, sur le paiement, il y a en effet une prise en charge du coût avec un minimum qui est payé chaque année à raison de 99 millions de francs. L'Etat peut cependant décider de verser davantage en entente avec la CPEG si les opportunités le permettent. Il y a donc bien un paiement, mais qui est déconnecté de ces charges.

Le député comprend donc qu'il y a un effet linéaire sur les paiements à la CPEG, mais que l'on anticipe avec les excédents la charge future.

M. Beun répond que l'Etat paie la CPEG selon une convention à raison de 99 millions de francs par an, mais que cela est complètement distinct de la réserve.

M. Béguet précise que tout ce qui est dans la réserve budgétaire se trouve dans les fonds propres.

M^{me} Fontanet indique que le canton a choisi d'utiliser cet instrument de politique budgétaire. Sans cela, il aurait fallu enregistrer dans les comptes une perte en une fois de 5,2 milliards de francs.

M. Béguet rappelle que tout est négociable avec la CPEG. En revanche, avec les TPG, il s'agit d'une annuité fixe sur 33 ans. Si on rembourse de manière anticipée, cela doit se produire la même année. Les choses sont plus souples avec la CPEG et les remboursements anticipés peuvent se faire tant que c'est dans l'intérêt des deux parties.

Un député S note qu'à partir du moment où l'on a un amortissement exceptionnel, la contrepartie comptable est une charge qui n'impacte pas le compte de fonctionnement ou la trésorerie. Il se demande où se retrouve cette charge.

M. Béguet répond que cette charge se retrouve dans le compte de résultat, dans les charges après le résultat IPSAS, dans les instruments de politique budgétaire. Le débit de crédit fonctionne comme cela. Ce n'était pas l'intention du DF et il s'agit d'un mécanisme qui résulte du modèle des collectivités suisses. Dans le canton de Berne, c'est notamment utilisé pour la recapitalisation de sa caisse de pension, sous la forme d'un actif plutôt sous celle d'un fonds propre négatif. Dans le cas genevois, la Cour des comptes a demandé de déplacer tout ceci de l'actif du bilan vers les fonds propres négatifs.

Un député S relève que l'on a un excédent de 1,4 milliard de francs qui est de l'argent qui a été versé en plus des charges que l'on a eues. Sur ce 1,4 milliard d'excédent, qui est du véritable argent, on fait un amortissement comptable qui ne correspond pas à de l'argent versé à la CPEG. Le député aimerait donc bien comprendre où est passé cet argent qui est visiblement passé dans les fonds propres ou dans le bilan. Il comprend que cet argent est là pour

payer la CPEG à un moment donné. Si l'Etat paie 99 millions de francs par an, on pourrait visiblement payer plus selon les circonstances. Or, le député rappelle que, quand on a un prêt et qu'on veut le rembourser plus vite, les banques ne l'acceptent pas toujours en fonction des taux d'intérêt.

M. Béguet indique que le graphique de la page 11 présente justement les deux facettes. La ligne rouge correspond à la réserve budgétaire, soit le montant comptable dans les fonds propres. La ligne bleue correspond à la réalité, soit ce que l'Etat doit vraiment à la CPEG. Un paiement extraordinaire a été rajouté en plus de l'amortissement en 2020. La page 18 présente justement les recettes et on peut voir sur l'histogramme vert ce qui a été fait avec l'excédent de liquidité.

M^{me} Laatikki explique qu'en 2023, l'ensemble des activités de l'Etat ont généré des excédents de liquidités pour 1,608 milliard de francs. Ceci a permis de payer les salaires, les subventions, les dépenses de fonctionnement ou encore les 500 millions de francs d'investissement. Cet excédent a aussi permis de rembourser près de 900 millions de francs d'emprunts. Cet excédent résulte d'encaissements d'impôts très importants en fin d'année, ce qui a permis aux comptes de l'Etat de clôturer avec près de 600 millions de francs de trésorerie. Les 1,6 milliard d'excédents ont donc permis de se désendetter, de payer les emprunts, tout en ayant encore près de 600 millions de francs en fin d'année pour payer la dette.

M. Béguet explique que ce sont 101 millions de francs qui ont été versés aux caisses de prévoyance, ce qui reflète la réalité des flux de trésorerie. Si on revient sur la présentation, quand on regarde les flux, on voit que chaque année, cet emprunt vis-à-vis de la CPEG ne fait pas toujours l'objet de remboursements extraordinaires. Cela ne s'est notamment pas fait ces deux dernières années puisque les taux de la BNS ont augmenté et ne sont plus négatifs comme c'était le cas à une certaine époque. Le taux du prêt avec la CPEG est à 1,75% et il n'y aurait pas de sens à payer plus. Avec les TPG, le prêt est à 2,5% et l'Etat a donc tout intérêt à terminer ce prêt au plus vite dès que la fondation de prévoyance sera d'accord. On annonce en 2024 et en 2025 des baisses sur les taux à long terme et il faut profiter des opportunités qui se profilent pour accélérer le remboursement de la dette réelle que l'on doit à la CPEG.

Le député note que, si l'Etat rembourse plus rapidement la CPEG, la caisse va perdre une partie de l'intérêt qu'elle a.

M. Béguet répond que la CPEG a une espérance de rendement de 3,7% avec son « mix » d'obligations et d'investissements. Si les taux baissent à nouveau, la caisse aura un intérêt à ce que l'Etat paie plus rapidement dans la

fenêtre d'ouverture qui se présente. On pourrait donc arriver à un accord qui aurait évidemment un effet sur les comptes de l'Etat en réduisant le volume du prêt vis-à-vis de la CPEG.

M^{me} Laatikki propose de reprendre avec la présentation habituelle du résultat. Les comptes 2023 affichent un excédent record de 1,398 million de francs. Ce résultat provient d'une croissance de 20% des revenus par rapport au budget 2023 et par rapport à une évolution des charges de l'ordre de 1%. Une fois cet excédent de 1,398 million de francs affecté à la réserve budgétaire, on clôture l'année avec un excédent final de 0, comparé aux 476 millions d'excédents de charges que l'on avait au budget et aux 726 millions des résultats de 2022. Il faut rappeler qu'en 2022, le Conseil d'Etat avait affecté 606 millions de francs à cette réserve budgétaire, soit l'équivalent des 1,398 million de francs cette année. Pour ce qui est de l'évolution des revenus, par rapport au budget et aux comptes, il y a près de 2 milliards de francs de revenus en plus par rapport au budget 2023 et près de 300 millions de revenus en plus par rapport aux comptes 2022. Cette forte hausse indique que les revenus fiscaux battent de nouveaux records, essentiellement sur les impôts des personnes morales. Il faut également rappeler qu'il y a 234 millions de francs en moins par rapport à l'année dernière en raison de l'absence de redistribution des bénéfiques de la BNS. Les charges augmentant de près de 1,5 milliard de francs par rapport au budget 2023 et de 1 milliard de francs par rapport aux comptes 2022. Pour le budget, c'est essentiellement cet amortissement comptable de la réserve budgétaire pour 1,398 million de francs. Si on exclut cet amortissement exceptionnel, les charges sont supérieures de 99 millions de francs par rapport au budget. Cela concerne les subventions pour 74 millions de francs et les autres charges pour 45 millions. Les charges de personnel sont en baisse de 20 millions de francs. Par rapport aux comptes 2022, on constate que, si on exclut l'amortissement de la réserve budgétaire, les charges augmentent globalement de 228 millions de francs. Cela résulte principalement des mécanismes salariaux octroyés au personnel de l'Etat et des entités subventionnées pour 200 millions de francs et des subventions en faveur de la population pour 165 millions de francs. On trouve en contrepartie une baisse de 262 millions de francs pour les caisses de prévoyance, en raison de la recapitalisation de la CP. Si on revient sur l'analyse des revenus, à la note 1.4, on retrouve une analyse détaillée des écarts par rapport au budget et aux comptes. Dans ce tableau, les revenus qui donnent lieu à des encaissements sont isolés. Ce sont tant les revenus fiscaux que les revenus non fiscaux ainsi que les revenus non monétaires, soit les éléments comptables qui ne sont pas forcément comparables d'une année à l'autre. Il y a 2 milliards de plus qu'au budget et près de 300 millions de plus par rapport

à 2022. Si on regarde les revenus non fiscaux, ils sont supérieurs de 126 millions de francs par rapport au budget en baisse de 215 millions par rapport aux comptes 2022. Il faut également noter que, par rapport à 2022, l'aéroport a rétrocedé en 2024 44 millions de francs contre 15 millions en 2022. Cette augmentation résulte tant de la reprise du trafic que du passage de la rétrocession à 25% du bénéfice.

Un député S demande si cette modification de la rétrocession est une décision du Conseil d'Etat ou si le Grand Conseil s'était prononcé dessus.

M^{me} Fontanet répond qu'il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat qui a modifié la convention d'objectifs de manière exceptionnelle.

M^{me} Laatikki poursuit sur la hausse des revenus fiscaux qui proviennent des actifs saisis par le PJ. Le PJ a saisi 55 millions de francs de plus qu'au budget. D'autre part, les intérêts fiscaux se sont avérés supérieurs de 50 millions de francs par rapport à ce qui avait été prévu. Cette hausse provient de quelques dossiers exceptionnels, mais également de la hausse du taux d'intérêt. Pour les revenus non monétaires, ce sont des éléments comptables qui ne sont pas comparables d'une année à l'autre. En 2023, il s'agit essentiellement de reprise de provisions qui avaient été constituées par le passé et qui sont désormais sans objet. Au niveau des charges, elles sont supérieures de 99 millions de francs par rapport au budget et de 229 millions de francs par rapport aux comptes 2022. Les charges de personnel sont supérieures de 150 millions de francs par rapport à 2022 tout en affichant un non-dépensé de 20 millions de francs par rapport au budget. Cette augmentation s'explique par l'application des mécanismes salariaux, soit l'annuité et l'indexation de 2,44%, mais aussi par les postes autorisés en 2023 pour 26 millions de francs. Il y a au total 434 ETP de plus entre la fin 2022 et la fin 2023. Il y a également le renforcement de la provision relative à la caisse de prévoyance des magistrats. Au niveau des subventions et charges de transfert, elles sont en augmentation de 304 millions par rapport à 2022 et de 74 millions de francs par rapport au budget. Cela comporte notamment les 72 millions de francs en plus pour les crédits supplémentaires qui ont été autorisés par la commission des finances (44 millions de francs pour le CICR ainsi que des crédits supplémentaires pour couvrir des surcoûts dans le domaine de la santé, à savoir 23 millions de francs pour couvrir le déficit d'exploitation des HUG et 19 millions de francs pour faire face à la hausse des prestations stationnaires hospitalières dont 50% reviennent à la charge de l'Etat). Ces crédits supplémentaires expliquent également la hausse par rapport à 2022, à laquelle il faut rajouter les mécanismes salariaux des entités subventionnées pour environ 100 millions de francs. Les subventions aux ménages privés ont augmenté de 165 millions de francs par rapport à 2022, notamment en raison de l'augmentation du nombre

de bénéficiaires, mais aussi de l'augmentation des coûts moyens dans un contexte d'inflation. Cette hausse par rapport à 2022 concerne les subsides LAMal aux assurés à ressources modestes pour 56 millions de francs, les prestations complémentaires AVS/AI pour 40 millions, les aides aux requérants d'asile pour 30 millions et les aides sociales de l'Hospice général pour 23 millions. Le non-dépensé de 20 millions de francs par rapport au budget résulte d'un nombre de bénéficiaires inférieur aux prévisions. Sur la question des dépréciations d'actifs, on constate une hausse de 90 millions de francs par rapport au budget qui est à mettre en relation avec la croissance des revenus fiscaux, la baisse de 262 millions de francs dans les charges d'exploitation concernant la provision de 200 millions pour la CP.

Le député revient sur les 90 millions de francs de la dépréciation d'actifs et demande comment l'on arrive à un tel chiffre.

M^{me} Laatikki répond que, sur ces 90 millions de francs, il faut prendre en compte la forte augmentation des revenus fiscaux. Les collègues de l'AFC ont une méthodologie pour analyser les risques de recouvrement pour les grands contribuables, mais font aussi une analyse plus globale. Cette analyse a mené à un certain montant de dépréciation. Il faudrait questionner l'AFC pour plus de détails.

Une députée S demande à quoi correspondent les autres charges d'exploitation et financières.

M^{me} Laatikki répond qu'il s'agit de divers montants, dont 19 millions de francs d'intérêts fiscaux induits par la hausse des taux d'intérêt. On est en effet passé de 0,01% en 2022 à 0,5% en 2023. C'est également 5 millions de francs de crédit supplémentaire pour couvrir l'insuffisance de la fortune pour le fonds de prestations complémentaires maladie pour les chômeurs.

M^{me} Laatikki poursuit sur la présentation avec une vision globale sur les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances. Cette dernière a autorisé 357 millions de francs de crédit supplémentaire en 2023. Ce montant comprend essentiellement les 105 millions de francs pour les subventions au CICR, mais aussi les besoins dans le domaine de la santé. 194 millions de francs concernant l'utilisation en 2023 de la provision constituée en 2022 en vue de la recapitalisation de la CP. Le Conseil d'Etat a autorisé de son côté 1590 millions de francs dans l'amortissement de la réserve budgétaire. Sans cet amortissement, le Conseil d'Etat a accordé pour 1,92 million de francs de crédits supplémentaires par rapport au budget voté.

Un député S demande, en dehors de l'amortissement de la réserve budgétaire, si l'on peut voir à quoi correspondent les crédits supplémentaires

du Conseil d'Etat, par exemple sur les 34 millions de francs de charges de personnel.

M^{me} Laatiki répond qu'il s'agit surtout de provisions, donc des charges non monétaires autorisées par le Conseil d'Etat. En l'occurrence, la majeure partie de ces 34 millions de francs concernent la provision constituée en 2023 pour la caisse de prévoyance des magistrats.

Le député demande s'il s'agit aussi de provisions sur les subventions et les transferts aux entités.

M. Béguet rappelle que le Conseil d'Etat est surtout compétent pour les provisions d'actifs et les dépréciations d'actifs, tous ces flux qui ne nécessitent pas de dépense. Par contre, comme pour la CP, lorsque cette charge devient effective, il s'agit d'une dépense qui devient réelle et sur laquelle le Conseil d'Etat peut prendre une décision si le montant reste dans sa compétence.

Un député PLR comprend que les 25 millions de francs pour la caisse des magistrats sont une provision actuarielle compte tenu de la situation.

M. Béguet confirme cela. Il précise que le tableau en page 18 est vraiment le plus important puisque c'est lui qui présente la réalité des flux financiers réels de l'Etat sans la comptabilité non monétaire.

M. Beun poursuit sur la question des emprunts. On voit que, depuis deux ans, la dette globale est en baisse. Si on devait verser de l'argent à la CPEG dans un délai plus ou moins court, par exemple 1 milliard de francs, on aurait non plus 10 568 millions d'emprunts, mais 2,6 milliards de francs. Cela serait un vrai glissement. Les bénéfiques permettent donc de baisser la dette de l'Etat selon le rythme auquel on peut payer. Si on regarde les états financiers, une partie fait état des garanties. Sur les éléments notables à signaler, il faut relever que l'ISB et le CSCQ contestent leur participation à la recapitalisation de la CPEG. Pour rappel, l'Etat cautionne depuis 2022 le risque de faillite de ces deux entités puisque la LCPEG stipule que c'est la garantie de l'Etat qui s'active dans ce cas. Le montant pourrait être de 45 millions de francs. Un litige oppose l'Etat à la Fondation de prévoyance des TPG, puisque cette dernière a passé une provision technique pour des événements spéciaux de 25 millions de francs, une provision que l'Etat conteste puisqu'elle pourrait augmenter le montant de la recapitalisation. Un arrêté du Tribunal fédéral est venu trancher en faveur du canton, considérant que les motifs comptables n'étaient pas valides et que la provision technique devait bien être 98 millions de francs et non pas de 110 millions comme le disait la caisse. Enfin, le montant provisionné pour la CP a pu être versé début 2024. Sur la question des cautions simples, il s'agit des engagements en pied de bilan pour 1 100 millions de francs. Il s'agit de montants qui permettent aux établissements de s'endetter

avec la caution de l'Etat. Au vu de leur dette élevée, ce sont les TPG qui en bénéficient le plus. Il ne s'agit pas de dire que l'Etat paie, mais cela permet de baisser les coûts de fonctionnement pour ces établissements.

Un député LC revient sur la hauteur de la dette des TPG qui est très élevée et demande comment les instances de contrôle en interne jugent ce montant.

M. Beun précise que le choix qui avait été fait à l'époque sur la dette des TPG était de dire que, quand ils investissaient, ils devaient mettre à leur actif le matériel qu'ils amortissaient par la suite. Cet amortissement vient quelque part de la subvention de fonctionnement de l'Etat. Il s'agit en tout cas d'un choix et il faut rappeler que les TPG sont une régie publique et pas une SA de droit privé. Il n'y a donc pas de mécanisme de surendettement et ils peuvent même vivre avec des capitaux négatifs. Le problème vient plutôt de la subvention de l'Etat, notamment pour assurer les salaires et les paiements aux fournisseurs en cas de rupture de liquidité. Il faut rester vigilant et ne pas mettre trop de fonds propres négatifs, puisqu'il faut aussi que les fournisseurs aient confiance et aient le sentiment que les TPG sont viables financièrement.

M. Béguet rassure les députés en précisant que les banques considèrent les TPG ou encore l'AIG comme un risque de l'Etat. Quand elles ont une limite de contrepartie, par exemple 500 millions de francs pour l'Etat de Genève, si les TPG en prennent 100 millions, il y en a 400 de moins pour les autres entités. Du côté des investisseurs, les TPG font partie de l'Etat et sont donc un risque Etat. Il y a effectivement peu de fonds propres, mais ce n'est pas perçu comme un risque pour les investisseurs.

M. Beun poursuit sur la question des fonds et note que le document présente une information sur les différents types de fonds. Pour chacun d'entre eux, il y a un petit compte de fonctionnement que l'on peut retrouver dans le tome entre la page 101 et la page 128. Ces rapports sont attestés par la Cour des comptes depuis l'émission des emprunts obligatoires en question.

M. Béguet indique que la dernière slide sur le tome 1 présente en effet tous les fonds qui ne sont pas au budget de l'Etat. Il propose maintenant de passer aux comptes consolidés.

Revenus fiscaux

Présentation de M. David Miceli, économètre

M. Miceli explique que l'on comptabilise un total de 9733 millions de francs de revenus fiscaux en 2023, en progression de 464 millions de francs par rapport aux comptes 2022. La moitié de ces revenus provient des personnes physiques tandis qu'un quart provient des personnes morales. Il faut préciser que la progression de la part relative des personnes morales provient des très

bons résultats des entreprises dans ces comptes 2023. Il s'agit d'un élément qui conditionne beaucoup les revenus et qui rend assez difficile la projection de prévisions fiscales. Dans le canton de Genève, l'impôt est fortement concentré sur un faible nombre de contribuables qui peuvent être décisifs. Concrètement, environ 35% de l'impôt sur le revenu est concentré sur 1% des contribuables et 66,9% de l'impôt de la fortune repose sur 1% des contribuables. Pour les personnes morales, ce sont 1% des contribuables qui représentent 87,3% de l'impôt sur le bénéfice et 85,1% de l'impôt sur le capital. Si on fait un zoom sur ce 1%, on parle en fait d'une dizaine d'entreprises qui représentent la moitié de l'impôt cantonal sur le bénéfice. Ce qui se passe pour ces entreprises peut avoir des conséquences majeures.

Un député LJS revient sur les personnes physiques et demande combien de personnes constituent ce 1%.

M. Miceli répond que, pour les personnes physiques, le 1% correspond à environ 3000 contribuables tandis que l'on parle de 400 entreprises pour les personnes morales, dont 10 très importantes. Par ailleurs, il faut mettre cela en relation avec la part importante des contribuables qui ne contribuent pas du tout puisque 35% des contribuables ont un montant nul sur le revenu et que ce chiffre monte à 60% pour les personnes morales.

Un député PLR aimerait connaître le total de tout cela en francs sur l'ensemble des revenus fiscaux.

M. Miceli peut répondre ultérieurement sur cela, mais n'est pas sûr qu'il serait très parlant d'additionner les personnes physiques et morales.

M^{me} Fontanet indique que l'on peut décomposer le montant entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune.

M. Miceli note que, pour l'impôt cantonal sur le revenu, on peut se baser sur une année fiscale assez ancienne pour pouvoir faire une étude, donc 2021, et la connaissance que l'on en a à fin février 2024. Concrètement, pour l'impôt cantonal sur le revenu, on parle de 3,36 milliards de francs, de 923 millions de francs sur l'impôt sur la fortune, de 1,3 milliard de francs sur l'impôt sur le bénéfice et de 263 millions de francs pour l'impôt sur le capital.

Un député MCG demande si l'on parle toujours du même 1% de contribuables ou si on voit des gens partir d'une année à l'autre.

M. Miceli répond qu'il y a un peu des deux. Si certains contribuables vont systématiquement apparaître dans le 1%, il y a aussi une rotation à travers les allées et venues des contribuables, avec aussi des changements de situation individuelle. Ce sont pour l'essentiel les mêmes chaque année, mais il est difficile de donner plus d'éléments. Par ailleurs, un rebrassage ne change pas

fondamentalement la donne et l'impôt reste concentré dans ces ordres de grandeur.

M. Miceli poursuit sur l'impôt des personnes morales. Jusqu'en 2019, quand il était possible pour les cantons de proposer des statuts fiscaux à certaines entreprises, on avait au niveau des branches d'activité qui rapportent le plus les trois branches qui suivent : l'horlogerie, le commerce de gros et les activités financières et les assurances, chacune représentant historiquement entre 20 et 25% des revenus et environ les deux tiers de l'impôt cantonal sur le bénéfice. Avec l'abandon des statuts fiscaux en 2020, cela s'est traduit par une augmentation du taux d'imposition pour les entreprises qui bénéficiaient de ces dispositions, notamment sur les bénéfices réalisés à l'étranger. Beaucoup de ces entreprises étaient dans le commerce de gros, raison pour laquelle on voit depuis 2020 une explosion de sa part relative dans l'impôt cantonal sur le bénéfice. Pour les entreprises qui ne bénéficiaient pas du statut, ces dernières ont plutôt vu une réduction de leur imposition, ce qui a notamment fait baisser la part des banques de l'horlogerie. Il n'en reste pas moins que ces trois branches représentent encore 80% de l'impôt global.

Un député S comprend que c'est finalement l'effet dynamique de la baisse d'impôt de la RFFA qui a permis d'arriver à ces hausses de revenus fiscaux pour ces entreprises qui bénéficiaient de régimes particuliers.

M^{me} Fontanet confirme.

Le député remercie le département pour tout ce travail qui permet de bien mettre en évidence le tissu économique genevois et sa fragilité relative. Sur l'enjeu de l'estimation fiscale, on voit bien l'importance d'avoir conscience de ce tissu économique et des parts toujours plus importantes du commerce de gros et de la finance avec une volatilité très forte. Si le député a entièrement confiance dans les explications du DF sur sa méthodologie, et qu'il a par ailleurs salué les dernières adaptations méthodologiques pour donner plus de robustesse aux prévisions, il se demande s'il serait possible d'obtenir avec un degré d'anonymisation le résultat du questionnaire pour les entreprises afin de croiser ces données avec ce qui a été mis au budget pour justement mettre en relief le décalage. Les critiques sur les prévisions de revenus fiscaux sont particulièrement fortes, notamment de la part des communes pour les raisons que l'on connaît, et le député pense qu'il serait justement intéressant de pouvoir mettre en relation ces données.

M^{me} Fontanet répond que le DF va tenter de le faire, peut-être de façon plus globale ou par branche économique. Pour la question des communes, la solution est aujourd'hui de prévoir qu'elles puissent faire des budgets déficitaires comme peut le faire le canton, en sachant que l'on est dans une

situation avec différents événements extraordinaires qui viennent bouleverser les prévisions de façon importante. Redonner une marge de manœuvre budgétaire, surtout pour les communes qui ont très peu de moyens, leur permettrait d'octroyer de nouvelles prestations sans devoir attendre les comptes pour constater d'éventuels excédents. Le Conseil d'Etat a discuté de cela ce matin et une majorité semble se dessiner pour aller dans ce sens. La conseillère d'Etat en profite pour évoquer une information parue hier dans la presse économique qui porte sur la situation financière d'une très grosse entreprise genevoise dont le chiffre d'affaires est trente fois plus important que les revenus de l'Etat et huit fois plus important que ceux de la Confédération. Si son chiffre d'affaires était de 279 milliards de dollars en 2021, il est monté à 505 milliards en 2022 avant de visiblement redescendre à 400 milliards en 2023, soit une baisse de 20%. Ces fortes variations illustrent bien la situation des entreprises et la difficulté pour elles de devoir répondre sur leur situation financière une année en avance, à un moment où elles ne savent souvent même pas encore faire le bilan total de l'année écoulée. Concrètement, lorsque le Conseil d'Etat a présenté des amendements au projet de budget, les entreprises qui avaient été consultées n'avaient même pas encore été taxées sur l'année précédente. Il faut par ailleurs noter qu'en 2022, 17 cantons avaient des comptes excédents, ce qui traduit de la difficulté à faire ces prévisions.

Un député LJS note que les chiffres sont un peu traîtres puisque l'on est en pourcentage et que le 100% reste du 100%. Le député demande s'il serait possible d'avoir les chiffres en revenus pour voir s'ils ont augmenté en valeur absolue avec des francs.

M. Miceli répond qu'il sera possible de les fournir ultérieurement.

Un député S comprend que cette dizaine d'entreprises qui contribuent le plus ont parfois de la peine à répondre à ce questionnaire par manque de visibilité sur l'année.

M^{me} Fontanet répond qu'à force de rencontrer différentes entreprises, il est apparu qu'il y avait une crainte avec les réponses de ce questionnaire, à savoir qu'elles soient ensuite prises en compte dans l'avis de taxation pour les comparer avec ce qui sera au final déclaré. Il a donc fallu rassurer les entreprises sur la nature de ce questionnaire et sur le fait qu'il n'était pas transmis aux services de taxation.

Le député demande quand ces informations leur ont été fournies.

M^{me} Fontanet répond que cela leur a été dit tout au long de l'année 2023. Le département a aussi tenté de créer des contacts entre l'administration et les mandataires pour bien expliquer que l'on ne prétaxe pas, mais que l'on donne des outils. Ces questionnaires sont envoyés aux directions générales, mais sans

cibler le CEO et il a été utile de rencontrer ces dirigeants pour mieux expliquer l'intérêt d'un tel questionnaire pour les prévisions fiscales et l'importance de le remplir le plus sérieusement possible.

Le député note que, si la présentation des comptes est déjà angoissante pour le département, il ne peut qu'imaginer les angoisses des directions financières de ces entreprises au moment de répondre à ce questionnaire.

M. Miceli précise qu'il est très compliqué d'imaginer quels seront les revenus de l'année prochaine. Pour faire un parallèle, il faut imaginer que l'on joue à la loterie chaque année et que l'on se demande si l'on va déclarer 500 millions l'année prochaine ou donner son revenu habituel. Au vu de la volatilité de certains secteurs économiques, on est un peu dans ce cas de figure.

Le député note que les choses sont tout de même un peu plus fondées qu'avec la loterie puisqu'il y a des tendances qui se dessinent dans le temps.

M. Miceli répond que l'illustration en page 40 va justement souligner à quel point l'économie est volatile et comment les modèles désespèrent un peu. Actuellement, on est encore en train de se demander si ces revenus extraordinaires vont devenir une nouvelle règle ou une suite d'accidents de même nature pendant plusieurs années consécutives.

M^{me} Fontanet rappelle que les économètres ne peuvent pas prédire les événements extraordinaires qui auraient des conséquences à court terme et nous ne sommes donc pas à l'abri d'un élément qui viendrait perturber ce qui se dessine depuis 2021.

M. Miceli termine de contextualiser en expliquant que le commerce de gros prend une part de plus en plus importante puisqu'il représente presque la moitié de l'impôt sur le bénéfice. On le voit en page 40 où ce graphique montre à quel point, jusqu'à l'introduction de la RFFA, l'impôt généré par le commerce de gros était relativement stable avec un léger trend croissant. Avec l'arrivée de la RFFA, on a vu une évolution forte en 2021 et une explosion en 2022. En revanche, on observe un léger recul entre 2022 et 2023, ce qui souligne à quel point il est compliqué d'imaginer si cela va se poursuivre ou non dans les années à venir. Tout le travail à faire est justement de garder ces considérations dans le viseur et d'y prêter une attention particulière afin d'éviter que les mêmes phénomènes se reproduisent d'une année sur l'autre.

M. Miceli poursuit sur le commerce de gros. La page 41 présente justement les sous-secteurs qui composent ce secteur. La moitié de ce secteur est composée par ce que l'on appelle « autre commerce de gros spécialisé ». Cela concerne tout particulièrement les combustibles et les produits annexes, mais aussi les minerais et les métaux.

Sur l'estimation des impôts périodiques, il faut rappeler que pour boucler les comptes, on prend la dernière année fiscale, ici 2022, et on projette ces hypothèses sur 2023. Pour l'impôt sur le revenu, on dispose de modèles qui exploitent le PIB tandis que, pour l'impôt sur la fortune, on peut se pencher sur les publications de la BNS. Pour les personnes morales, l'AFC se base sur le questionnaire qu'elle adresse aux entreprises. Pour les impôts périodiques, à savoir les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'impôt immobilier complémentaire et la part cantonale à l'impôt fédéral direct, on mène une étude rétrospective sur la base d'une estimation complète pour boucler les comptes. Qui dit estimation dit forcément que l'on ne sera pas juste au franc près et il faudra faire des corrections sur les années qui ont été complètement estimées les années précédentes. Au fur et à mesure que l'on revient sur ces estimations, les corrections deviennent de moins en moins grandes. Habituellement, la correction la plus importante concerne l'année précédente et les corrections peuvent être parfois très importantes. Pour les impôts non périodiques, qui concernent les droits d'enregistrement, les impôts sur les successions et les donations et l'impôt et sur le bénéfice et les gains immobiliers, le contexte est assez différent. Pour l'établissement du budget, on travaille sur une étude rétrospective pour pouvoir projeter l'avenir. Quand on boucle les comptes, on constate simplement ce qui a été produit au cours de l'année écoulée. Il y a d'autres impôts qui sont plus marginaux et sont beaucoup plus stables dans le temps. Si on arrive au résultat, les députés ont déjà pris connaissance de l'ampleur de l'écart entre le budget et les comptes 2023. Sur le total des revenus fiscaux, on a un dépassement de 1,780 milliard de francs. L'essentiel de cet écart est dû à l'impôt sur le bénéfice et le capital avec presque 1 milliard de francs d'écart, soit presque la moitié de l'écart constaté. On a aussi d'une certaine façon un écart assez important sur l'impôt des personnes physiques et de manière plus marginale sur les impôts non périodiques via les successions et les donations. Si on fait un peu le lien avec ce qui a été rappelé auparavant sur la composition des comptes 2023, une grande partie concerne l'année fiscale 2023 qui est en grande partie estimée tandis que le reste concerne les correctifs d'estimation entre 2022 et 2018, mais aussi de façon plus marginale sur les années antérieures à 2018. On constate que, dans les comptes 2023, la contribution la plus importante est celle des impôts courants de 2023 où, compte tenu de toute une série de facteurs, on a un écart de 1,299 milliard de francs entre le budget et les comptes. Si on revient sur les corrections sur les années fiscales antérieures, on a un écart de 544 millions de francs par rapport à ce qui avait été déterminé. L'essentiel de ces corrections vient de l'année fiscale 2022 qui a été fortement réévaluée et qui conditionne aussi toute la suite.

Un député S comprend que donc que les années 2018 à 2021 ont eu des correctifs négatifs.

M. Miceli répond que c'était globalement le cas.

M^{me} Fontanet précise que cela souligne l'importance de prendre en compte les correctifs dans le budget par une moyenne sur dix ans. Il n'est pas possible de ne prendre que les correctifs importants de deux années précédentes et d'omettre les autres.

M. Miceli poursuit en expliquant que la composition de ces écarts principaux pour 2023 a surtout trait aux personnes morales pour 740 millions de francs, puis les personnes physiques pour 418 francs et enfin les impôts non périodiques pour 153 millions de francs. Pour expliquer les correctifs des années antérieures, la quasi-totalité repose sur la revalorisation des personnes morales à hauteur de 540 millions de francs. Si on regarde dans le temps, il faut rappeler que le budget 2023 a été préparé en 2022, à un moment où, si l'on connaissait déjà le conflit en Ukraine, on ne savait pas encore en apprécier les effets de manière précise. Les entreprises avaient été interrogées en septembre et avaient indiqué que 2022 allait être une très bonne année. L'année s'est avérée encore meilleure que prévu. Il faut aussi garder à l'esprit que, pour le budget 2023, les comptes 2022 n'étaient pas encore bouclés. Entre le budget 2023 et le bouclage des comptes 2022, il y a eu un nouveau questionnaire qui a permis de constater que 2022 allait justement être encore meilleure que prévu. Tous les montants supplémentaires dans les comptes 2022 se reportent donc assez naturellement sur les comptes 2023. Les informations réelles sur l'année fiscale 2022 ont par la suite confirmé tout ceci, avec des revenus bien meilleurs que ce que l'on avait pu imaginer avec les modèles tels qu'ils sont calibrés. Avec le bouclage des comptes, on a encore découvert des montants supplémentaires. On boucle désormais les comptes 2023 tout en ne connaissant pas encore bien l'année 2023 et on découvrira au fur et à mesure de 2023 l'étendue de l'écart entre ce que l'on avait prévu et ce que l'on a. Pour présenter de manière plus concrète les écarts entre le projet de budget 2023 et les comptes 2023, on a rapidement été au courant que 2022 allait être une très bonne année, on ne pouvait pas encore imaginer à quel point elle allait être exceptionnelle. Or, le laps de temps entre le budget et les comptes permet à des éléments supplémentaires d'arriver et de constater ces progressions très importantes, notamment pour le commerce de gros. On a également eu de très bonnes surprises sur les successions et les donations avec beaucoup d'effervescence en 2023.

Pour les personnes physiques, le graphique de la page 52 présente les écarts entre les estimations du projet de budget 2023 et les estimations au bouclage des comptes 2023. Lorsque l'on préparait le budget 2023, on ne connaissait

pas encore bien l'année fiscale 2022 et on parlait surtout de l'année 2020. Il y a donc à chaque fois plusieurs années à franchir avant de bien connaître une année fiscale. Avec le questionnaire plus précis et les informations qui sont arrivées sur 2022, on constate pour les personnes physiques une réévaluation de 2022 de 330 millions de francs, passant de 4,722 milliards de francs à 5,055 milliards de francs. Sur cette base, on estime que les revenus pour 2023 pourraient passer de 4,766 milliards de francs à 5,136 milliards de francs. On a quand même une masse assez importante qui s'explique par l'impôt des personnes dans l'impôt courant pour 2023. L'explication principale est que des informations plus détaillées ont pu être obtenues pour le bouclage des comptes, des informations qu'il était impossible d'avoir quand on préparait le budget. Cela a été possible grâce aux contacts étroits avec les contribuables les plus importants. Pour les personnes morales, on a vu un passage de 1,722 milliard de francs en 2022 à 2,315 milliards de francs. En appliquant la même hypothèse pour 2023, on passerait de 1,622 milliard de francs à 2,202 milliards de francs, ce qui constituerait un recul entre 2022 et 2023.

Pour expliquer ces écarts, l'essentiel de ces 556 millions de francs repose sur l'impôt sur le bénéfice, notamment dans le commerce de gros, mais aussi dans d'autres secteurs comme les banques ou l'horlogerie.

Un député S revient sur l'impact des activités financières et demande si l'on peut en dire plus sur les incidences de la disparition de Credit Suisse.

M^{me} Fontanet répond que cette disparition n'a pas vraiment eu d'effet à ce stade.

M. Miceli poursuit sur la question des impôts non périodiques en page 55. Ce graphique illustre bien la difficulté de la préparation d'un budget. On voit en bleu les informations disponibles quand on préparait le budget 2023. Lors de la préparation de ce budget, on avait jusqu'en 2020 un impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers qui était assez contenu, entre 50 et 75 millions de francs. Tout d'un coup, en 2021, on a vu cet impôt exploser et passer à presque 200 millions de francs. Il s'agit là encore de se demander s'il s'agit d'un accident ou d'une nouvelle réalité. Sur la base de l'historique, l'AFC a considéré qu'il s'agissait d'un accident et a inscrit 76 millions de francs au budget 2023 et a eu la chance de tomber juste. On peut rajouter qu'il s'agit là d'une excellente performance au niveau de l'impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers avec cette forte effervescence entre 2021 et 2022, effervescence qui s'est calmée en 2023. On peut expliquer ces pics par le nombre de transactions qui rapportent au moins 1 million de francs d'impôt, nombre en forte hausse en 2021 puisque passant de 16 dossiers en 2020 à 116 en 2021, avant de retomber à 49 en 2022.

Un député LJS demande s'il serait possible d'expliquer cette hausse par un élément particulier.

M. Miceli répond que l'AFC sait surtout qu'il y a eu des opérations immobilières hors norme qui ont généré ces revenus importants.

M^{me} Fontanet rappelle qu'avec le covid, beaucoup de gens voulaient acheter une maison, ce qui a généré de très grosses ventes.

M. Miceli poursuit en expliquant que l'on observe la même tendance pour les droits d'enregistrement. Pour ce qui est des droits de succession et des donations, il faut des considérations très particulières sur cet impôt, puisque l'AFC ne peut évidemment pas savoir qui décède et qui va faire des donations. Il faut savoir que pour les droits de succession, comme pour les droits de donation, on n'a pas du tout de droits qui sont prélevés sur les successions en lien direct, à l'exception de celles qui concernent des contribuables imposés sur la dépense. Quand une de ces personnes décède ou fait une donation, cela donne lieu à de très gros montants.

L'AFC est bien consciente des difficultés pour anticiper l'évolution sur les années futures. Elle a donc pris des mesures pour tenter d'améliorer les prévisions. Le questionnaire adressé à un panel d'entreprises représentait jusqu'à il y a peu environ 50% de l'impôt cantonal sur le bénéfice. L'administration avait également des contacts avec les contribuables les plus importants tout en tentant d'améliorer ses modèles de prévision. Depuis le budget 2024, force est de constater qu'il y a une récurrence des correctifs d'estimation dans les derniers comptes bouclés. L'AFC a rencontré les autres cantons latins ainsi que Zurich et Bâle-Ville pour échanger avec eux. Il en est ressorti que la plupart ont des normes comptables différentes et n'utilisent pas les normes IPSAS. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux introduisent des éléments dans le budget à mettre en relation avec les corrections qui vont venir par la suite. Le canton a donc introduit dès le budget 2024 des montants qui devraient être de nature à réduire les écarts à l'avenir. D'autre part, la façon dont les entreprises peuvent répondre au questionnaire a été modernisée et sécurisée, ce qui a permis de l'étendre à environ 75% des entreprises contribuant à l'impôt sur le bénéfice. Enfin, l'administration a continué à renforcer ses contacts avec les contribuables les plus importants pour les sensibiliser à cette question.

M. Miceli poursuit en expliquant qu'en plus de ces mesures prises pour le budget 2024, l'administration souhaite confier un mandat externe pour avoir une expertise sur les méthodes de prévision existantes. Elle souhaite également trouver de nouvelles pistes d'amélioration des modèles de prévision en interne. Quelques pistes vont être explorées pour aller dans ce sens. Par ailleurs,

compte tenu de tout ce qui a été présenté auparavant et au vu de la volatilité de l'impôt, l'administration entend accorder une attention particulière à l'évolution future après ces deux années exceptionnelles.

Pour conclure, une fois que l'on est sur une série épurée de tous ces correctifs successifs et que l'on a fait les premières estimations, on peut proposer une vision des différentes années fiscales depuis 2013, par exemple sur l'impôt sur le revenu et la fortune comme en page 63. Ce tableau reprend l'évolution de l'impôt telle qu'on la connaît aujourd'hui, avec toutes les informations dont on a connaissance. Il va de soi que ces informations sont encore très estimées sur les années récentes, mais on confirme globalement cette accélération de l'impôt des personnes physiques sur 2021 et 2022 avec une légère décélération sur 2023 qui reste à confirmer. Pour les personnes morales, on voit qu'on a pu récupérer en 2021 les effets du covid et de la RFFA tout en restant en dessous de ce qui prévalait avant la RFFA. On a ensuite connu une explosion en 2022 qui semble se confirmer au fil du temps. Le retour en arrière que l'on semble observer en 2023 est expliqué par secteur économique en page 65 en se penchant sur l'impôt sur le bénéfice. Ainsi, entre 2022 et 2023, on passe d'un impôt global de 2,111 milliards de francs à un impôt global de 2,007 milliards de francs. Sans surprise, c'est le secteur qui a contribué le plus qui diminue aussi le plus entre 2022 et 2023. Il s'agit là d'éléments importants à garder en mémoire pour les tentatives d'amélioration pour la suite.

M^{me} Fontanet note que ce qui est indiqué pour le commerce de gros correspond bien au cas de cette société mentionnée précédemment ayant connu une poussée extraordinaire en 2022 avant de redescendre en 2023.

Le président demande si la baisse du commerce de gros a à voir avec les sanctions envers la Russie.

M Miceli répond que ce n'est visiblement pas connecté et que l'on est plutôt sur une poignée d'entreprises qui ont eu des opportunités exceptionnelles en 2022 et qui annoncent un retour à la normalité en 2023.

M^{me} Fontanet indique que les revenus restent beaucoup plus élevés que ce que l'on avait en 2021.

Un député LC revient sur la slide 46 et s'interroge sur les correctifs d'estimation effectifs pour les années antérieures à 2018.

M. Miceli répond qu'il est effectivement passé rapidement sur ce point qui n'est pas forcément le plus important dans l'explication des écarts. Il s'agit un peu d'un phénomène atypique puisque, habituellement, les correctifs sont des suppléments entre 70 et 100 millions de francs. Sans trop rentrer dans les explications, il ne faut rien y voir de pérenne, mais ces correctifs sont en lien

avec ce qui s'est passé dans les comptes 2021, notamment au niveau de l'impôt à la source. Il y a eu un changement en 2021 dans la loi avec l'impôt à la source et on a aussi eu un changement dans la comptabilisation de cet impôt. Il a été difficile d'appréhender ce phénomène tant que l'on n'était pas dans la réalité des faits et donc il a été difficile de délimiter là où il fallait comptabiliser l'impôt. Visiblement, dans les comptes des années précédentes, on a trop mis sur l'impôt à la source, ce qui explique les corrections dans les impôts 2023.

Comptes de fonctionnement et d'investissement (tomes 2 et 3)

Présentation de M. Yves Fornallaz, directeur du budget, et de M. Matthias Bapst, chef du service investissements

M. Fornallaz va commencer par le tome 2 en premier. Ce tome présente les comptes de fonctionnement et reflète le fonctionnement par programme et par politique publique ainsi que les autorisations de dépense et les crédits sur les différents programmes. La première partie du tome concerne la présentation des comptes programme par programme, avec des informations sur chaque programme qui comprennent une partie financière, la comparaison entre le projet de budget et les comptes, des informations sur les coûts complets ainsi que des informations sur les postes au 31 décembre. Pour rappel, les postes aux comptes 2023 sont bien ceux présents au 31 décembre 2023 à l'effectif. Les programmes sont présentés avec des descriptifs, les projets prioritaires et la justification des écarts. Enfin, on y retrouve également un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs qui viennent enrichir la présentation, programme par programme. La deuxième partie de ce tome concerne les annexes. La première annexe est une vue d'ensemble avec un récapitulatif des charges et des écarts par politique publique. On trouve également toute la liste des subventions accordées en page 449. En page 487, les députés peuvent retrouver toutes les rubriques de charges en dépassement, faisant l'objet ou non d'un commentaire. On y trouve ainsi les dépassements ayant fait l'objet d'un crédit supplémentaire, soumis et approuvés par la commission des finances, ceux qui sont de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la CLGAF et le RPFGB et ceux qui n'ont pas été soumis et approuvés par la commission des finances. Ce dernier point est très marginal et concerne surtout les dépassements pour lesquels l'information était trop tardive pour venir devant la commission.

En page 69, les députés peuvent trouver la répartition des charges par politique publique. Les charges enregistrées aux comptes ont la même représentation que celles au budget. On a une concentration des charges à hauteur de 50% sur les politiques C et F, avec peu d'écarts entre les deux

représentations. Au niveau des revenus, 90% sont concentrés sur la politique I et 10% sur les autres politiques, principalement sur la politique C avec les subventions de la Confédération et la politique H avec les amendes.

Pour les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances, on arrive à un total de 356,7 millions de francs. Il faut relativiser ce chiffre puisque, dans ce total, 194 millions de francs concernaient la recapitalisation de la CP. Au niveau de la répartition, on parle de 40 millions de francs pour le CICR et de 8 millions de francs pour la crise humanitaire en Syrie et en Turquie pour la politique A. Pour la politique B, on parle des reports de crédits n'ayant quasiment pas été utilisés. Sur la politique F, on parle des crédits pour la crise migratoire ainsi que dans le domaine des mesures éducatives et de placement. Sur la politique, on retrouve donc ces fameux 194 millions de francs pour la CP. Enfin, sur la politique K, on retrouve ces deux gros crédits de 30 millions pour le financement supplémentaire des HUG et de 22 millions pour les prestations stationnaires hospitalières. Une autre manière de regarder ces charges est de les visualiser par nature. On parle de 13 millions de francs pour les charges de personnel, de 225 millions de francs pour les charges de biens et services, ce qui comprend les reports budgétaires et la recapitalisation de la CP, et 119 millions de francs pour les charges de transfert. Au cours du temps, on voit que l'on est venu rattraper l'année 2019 en 2016, tandis que 2020, 2021 et 2022 ont été marqués par les crédits supplémentaires liés au covid, dont 1 milliard de francs en 2021. 2023 a été une année plus « courante ». Au niveau des principaux crédits supplémentaires présentés en page 75, il faut bien indiquer qu'il s'agit des crédits supplémentaires et pas forcément de l'utilisation de ces crédits supplémentaires. Ces crédits sont là pour donner de la flexibilité à l'administration, mais ne sont de loin pas tous utilisés complètement.

Une députée Ve note que, si ces crédits supplémentaires sont là pour donner de la flexibilité à l'administration, elle se demande ce qui advient du non-dépensé.

M. Fornallaz répond que les services de l'Etat doivent faire une demande de crédit supplémentaire dès qu'ils ont une information qui va dans ce sens. Il arrive qu'en mai ou en septembre, on fasse une demande de crédit, mais qu'en fin d'année, la demande faite par prudence ne soit finalement pas nécessaire. L'exemple le plus parlant est celui des reports de crédit, soit ce mécanisme où les montants qui ne sont pas dépensés sur la nature 31 peuvent être reportés à hauteur de 50% sur l'année suivante. Ce mécanisme permet de donner de la flexibilité et de reporter sur l'année suivante si le Conseil d'Etat décide de redéposer un crédit supplémentaire. C'est pour cela qu'il y a chaque année des reports de crédit assez importants.

La députée demande si le fonctionnement est le même pour les investissements.

M. Fornallaz répond que, pour les crédits d'investissement, les choses sont différentes puisqu'il s'agit de montants annuels, tandis que les reports de crédit sont des exceptions qui passent par des crédits supplémentaires non dépensés l'année précédente. Le crédit d'investissement n'a pas cette contrainte liée à un exercice. Il est ouvert et peut être dépensé sur une période déterminée sur plusieurs années.

La députée déclare poser cette question puisque l'on constate un taux de réalisation de 80% pour les crédits d'investissement, un taux qu'il faudrait améliorer.

M^{me} Fontanet répond que dans le cadre du dernier projet de budget, le Conseil d'Etat avait demandé différents postes, des postes qui n'ont pas été attribués. On est souvent ambitieux quand on fixe nos projets d'investissement. Cette ambition est régulièrement relayée aux différents départements, mais on sait qu'il est difficile d'atteindre un taux de réalisation qui dépasse 75%. S'il est bien que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil aient des ambitions, il faut aussi voter ces crédits avec les moyens de les réaliser.

M. Bapst précise qu'une loi d'investissement fixe le crédit d'investissement et la durée de celui-ci dans la base légale.

M. Fornallaz indique que, pour le fonctionnement, il faut un crédit supplémentaire pour utiliser du non-dépensé, ce qui n'est pas le cas pour de l'investissement.

Un député UDC comprend que, dans le cadre d'un crédit de fonctionnement de 100 millions, si l'on en utilise que 80 millions, il est possible d'utiliser 50% du non-dépensé, soit 10 millions de francs. Si ce non-dépensé provenait par exemple de la politique C, il retombe dans le pot commun l'année suivante et il revient au Conseil d'Etat de la réattribuer ailleurs.

M. Fornallaz répond qu'il y a des règles et que le pot commun est limité. La règle qui a prévalu ces dernières années est que l'on peut en effet réattribuer 50%.

M^{me} Fontanet reviendra avec la demande de ces reports de crédit, avec plus de précisions.

M. Fornallaz poursuit sur les comptes de fonctionnement. La page 76 présente les crédits qui sont uniquement de la compétence du Grand Conseil et qui portent sur les charges de personnel hors provision. On constate que les comptes 2023 présentent un écart de 67 millions de francs en moins sur ces

charges par rapport au budget et aux crédits accordés par la commission. Sur la nature 31, quand on regarde uniquement les charges pour lesquelles le Grand Conseil est compétent et que l'on y ajoute les crédits supplémentaires, on voit que l'écart entre le budget 2023 et les comptes 2023 est un écart de 51 millions de francs en moins. Sur les subventions, on voit cette fois-ci un écart de 111 millions de francs en moins. La page 79 représente le niveau de dépense par politique publique et par rapport au budget tandis que la page 80 présente non seulement le budget, mais aussi l'intégralité des crédits supplémentaires qui ont été octroyés par la commission et le Conseil d'Etat, ce qui permet de faire l'écart entre les comptes et les crédits octroyés par politique publique.

M. Bapst poursuit sur le tome 3 qui concerne les comptes d'investissement. Ce tome est lui aussi scindé en deux parties. Il y a une grosse partie sur les investissements publics qui présente les investissements réalisés en 2023 et qui les compare aux objectifs inscrits dans le cadre du projet de budget 2023. Le tome est composé à chaque fois de l'exposé de motifs, un bref guide de lecture, les lois sur lesquelles il y a eu des dépenses en 2023 et les politiques publiques, le résumé et le but de la loi, les objectifs inscrits au budget 2023 et une justification des écarts entre les comptes et le budget. On trouve également six annexes dont la liste des investissements par politique publique, les investissements par loi et par catégorie, les investissements par nature, les investissements particuliers de l'OCBA et de l'OCSIN, la synthèse des lois d'investissement à boucler ainsi que les crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux en 2023.

En synthèse, les dépenses nettes d'investissement en 2023 se montent à 511 millions de francs. Elles se composent de 536,40 millions de francs de dépense et de 25,87 millions de recettes. Par rapport aux comptes 2022, les dépenses sont stables avec des recettes qui reviennent à un niveau moyen par rapport aux dix dernières années. Par rapport au budget 2023, les dépenses aux comptes sont inférieures de 68 millions de francs, en raison de décalages dans le domaine de la mobilité (-67 millions de francs), de l'information (-23 millions de francs) ou encore de la construction et de la rénovation (-21 millions de francs). La deuxième partie du tableau en page 85 concerne les prêts du patrimoine administratif avec 6 millions de francs de prêts octroyés en 2021 et 11 millions de francs de remboursement. Il y a une petite cession d'actifs pour un peu moins de 1 million de francs. Si on regarde l'évolution des dépenses et des recettes d'investissement depuis 2015 en page 86, on constate une légère hausse sur les investissements nets par rapport à 2022, tandis que les dépenses sont relativement stables par rapport à la moyenne. Si on revient sur le taux de réalisation, on observe un taux de 76%, ce qui est proche de la moyenne de ces dix dernières années tout en étant plus élevé que

ces trois dernières années. Cette amélioration du taux de réalisation découle de la volonté du Conseil d'Etat de présenter un budget plus proche de la capacité de réalisation. Le taux de réalisation diffère selon la nature des investissements. Ainsi, ce taux monte à 86% sur les renouvellements d'actifs tandis qu'il est de 69% sur les nouveaux actifs.

M, Bapst poursuit en expliquant que ce taux de réalisation de 69% pour les nouveaux actifs est supérieur à la moyenne de ces dix dernières années. On a toutefois des différences entre le budget et les comptes en raison des recours qui sont déposés sur différents projets et en raison de bases légales qui ne sont pas toujours votées dans les délais qui étaient initialement estimés. En 2023, cela concerne notamment la subvention pour l'assainissement énergétique des bâtiments des privés. Cette loi a finalement été votée jeudi dernier par le parlement alors qu'un montant de 10 millions de francs avait été initialement prévu au budget 2023 pour ce texte. Si on regarde les dépenses par catégories, on constate que 54% des dépenses concernent la création de nouveaux actifs tandis que 46% portent sur les renouvellements d'actifs, soit 247 millions de francs. Ce montant est composé de 131 millions de francs de renouvellement pour les offices transversaux comme l'OCBA, l'OCSIN et le génie civil, de 74 millions de francs pour les entités subventionnées, dont 53 millions de francs pour les HUG et de 42 millions de francs pour les renouvellements des départements. Dans les détails des nouveaux actifs, on a le plus dépensé dans la construction de lignes de transports publics, et notamment le nouveau tram qui va des Palettes à ZIPLO et qui a été mis en service fin 2023. On retrouve également les différents projets d'agglomération en cours, l'électrification de la flotte des TPG, la rénovation du collège Rousseau, la construction de LUP, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la transition écologique des bâtiments (dont les premières dépenses sur la loi du milliard énergétique pour 370 000 francs), la construction du nouveau bâtiment des archives d'Etat, la rénovation d'Uni Bastions, l'installation du pavillon CFPS Ternier ou encore la relocalisation de la caserne des Vernets.

Pour ce qui est des dépenses par politique publique, quatre politiques représentent 68% des dépenses, à savoir la politique M pour 139 millions de francs, la politique F pour 125 millions de francs, la politique K pour 72 millions de francs et la politique H pour 30 millions de francs. Dans les autres politiques publiques, on retrouve surtout la politique B qui comprend toutes les dépenses sur l'efficacité énergétique et la transition numérique pour 73 millions de francs, la politique G pour 29 millions de francs ou encore la politique A pour 21 millions de francs avec le nouveau bâtiment des archives et le développement de systèmes d'information et de communication.

Pour ce qui est des amortissements qui ont un impact sur les comptes de fonctionnement de l'Etat, on voit que les amortissements sont relativement stables, ce qui est cohérent avec l'évolution des investissements sur ces dernières années. Il faut noter que si les investissements venaient à augmenter ces prochaines années, cela aurait aussi un impact sur les amortissements. Enfin, pour ce qui est des crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux depuis le 1^{er} janvier 2023, il faut rappeler que dès qu'un dépassement de crédit est prévu, il faut faire une demande devant la commission. Si ce crédit supplémentaire ne dépasse pas 20% du crédit initialement demandé et tant que le montant ne dépasse pas 2 millions de francs, le crédit est de la compétence de la commission des travaux.

Le président demande si ces crédits supplémentaires figurent aussi sur le site du Grand Conseil comme pour ceux de la commission des finances.

M. Bapst répond que ce n'est pas le cas à ce stade même s'il y a eu des discussions en interne à la commission pour discuter des modalités de communication.

M. Bapst poursuit en indiquant que ces quatre crédits supplémentaires dépensés ont tous pour motif cette modification du manuel comptable de l'Etat qui permet d'activer en investissement certaines phases d'initialisation et de déploiement de projets. Ces quatre crédits ont été accordés.

Gestion de la dette

Présentation de M^{me} Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale

M^{me} Jost va conclure cette présentation par la question de la gestion de la dette. La page 95 présente l'évolution du niveau de la dette depuis 2013 et jusqu'en 2023. Parallèlement, le tableau présente l'évolution du coût des emprunts. L'année 2023 est une bonne nouvelle puisque la dette recule de près de 900 millions de francs et s'établit à environ 10,6 milliards de francs. Pour ce qui est de la charge d'intérêt y relative, elle baisse également en 2023 à 117 millions de francs, ce qui correspond à la moitié de ce qu'elle était il y a dix ans. La fin d'année a été marquée par des liquidités importantes placées à court terme, ce qui est le résultat de versements importants de la part des contribuables.

Un député LC demande de quels taux on parle pour ces placements à court terme.

M^{me} Jost répond que l'on parle de placements de quelques jours avec des taux autour de 1,60%. Les taux ont un peu baissé entre-temps suite aux décisions de la BNS.

M^{me} Jost poursuit sur l'évolution de la dette durant l'année. La courbe est marquée par une certaine saisonnalité. Au premier trimestre, on observe l'effet de l'escompte fiscal et des flux liés à l'IFD, ce qui vient laisser une empreinte favorable pour le deuxième semestre. La courbe remonte jusqu'en fin d'année où il y a une chute plus ou moins importante avec les versements évoqués précédemment. On remarque que ces deux dernières années étaient marquées par des flux de rentrées fiscales favorables avec pour résultat un certain aplatissement de la courbe qui se dessine au premier semestre, ce qui est justement l'expression de cette liquidité excédentaire ponctuelle durant cette période. De ce fait, la fluctuation entre le niveau le plus haut et le niveau le plus bas a été réduite.

Pour la structure de la dette, la page 97 présente une répartition par créancier au 31 décembre 2023. La large majorité est composée d'emprunts publics à hauteur de 80% dont 12% d'obligations vertes. La durée de vie moyenne de la dette reste relativement stable, aux alentours de 9 ans. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts en 2023, ce qui fait reculer la durée moyenne de la dette. Les emprunts à long terme représentent 91% et les emprunts à taux fixe représentent 95%. Cette structure est particulièrement solide et donne une certaine sécurité quant à son coût fixé sur le long terme.

Un député LJS aimerait plus de détails sur l'apport du canton de Vaud.

M^{me} Jost explique que le canton de Vaud a en effet prêté de l'argent à Genève. Il s'agit d'une transaction qui est encore en cours et qui concerne une opération de courte durée d'un mois. Cette collaboration a été instaurée il y a quelque temps. Certains cantons se retrouvent parfois avec des excédents de liquidités, en particulier dans cette période de taux négatifs, ce qui permet d'arriver à ces partenariats.

Le député demande si le canton de Genève prête lui aussi de l'argent.

M^{me} Jost répond que ce cas ne s'est pas encore présenté.

Un député S note que l'on se souvient de la polémique de la FIFA avec des collectivités publiques. Il se demande si d'autres instances financières nous prêtent de l'argent et à quel taux se monte le prêt vaudois.

M^{me} Fontanet précise que Genève avait étudié la proposition de la FIFA et l'avait refusée, bien avant la polémique.

M^{me} Jost indique qu'en 2023, c'était essentiellement le canton de Vaud qui avait prêté de l'argent pour les entités non bancaires. Pour le reste, il s'agissait surtout d'institutions financières en Suisse ou en Europe qui ont un certain rating afin de travailler avec des partenaires solides. Il peut parfois aussi s'agir d'assurances. Pour le prêt vaudois, il serait possible de revenir avec plus de

détails, mais le prêt correspond aux taux pratiqués par le marché monétaire à court terme, à savoir 1,60% ou 1,70%.

M^{me} Jost poursuit sur la question des taux d'intérêt et de leur évolution depuis 2021. Les quatre courbes de la page 98 correspondent aux courbes telles qu'elles se présentaient aux différentes dates. On voit une évolution considérable entre les chiffres de fin 2021 et les chiffres de fin 2022, puisque toute la courbe s'est déplacée d'environ 2% sur toutes les échéances, ce qui est une ampleur considérable. En 2023, on observe un retour en arrière en termes de niveau. L'inversion de la courbe signifie que les taux sur le court terme sont plus élevés que ceux à long terme. Cette situation persiste et va évoluer puisque la BNS a baissé son taux directeur la semaine dernière, ce qui a pour effet de baisser le court terme. Sur l'évolution de l'endettement moyen, la page 99 présente l'évolution de la dette et des revenus depuis 2014. L'histogramme en bleu présente l'évolution de la dette moyenne et présente bien le recul important depuis 2013 avec une baisse de 1,1 milliard de francs et un niveau de 10,7 milliards pour l'année 2023. L'histogramme vert illustre la progression des revenus qui, en 2023, arrivent à 11,5 milliards de francs. Cette évolution croisée implique que la règle et l'objectif fixé dans la loi soient atteints, c'est-à-dire que le niveau de dette moyen est désormais annuel, au niveau des revenus. Le mécanisme de frein à l'endettement reste dans la loi, mais ne s'applique pas compte tenu de ces éléments.

Sur l'estimation de la charge d'intérêts, la dernière illustration concerne la méthode utilisée pour la planification financière et répond à une question posée lors du processus budgétaire. Dans ce cadre, il s'agit d'estimer le niveau de la dette de l'année courante. Pour cette année 2024, il s'agirait donc d'estimer au printemps le niveau de dette de fin d'année puis d'estimer le besoin de financement tel qu'il se présente sur les quatre années à venir, soit la période quadriennale du plan financier, sur la base du cadre budgétaire défini avec les flux d'investissement et les flux de fonctionnement. Ceci résulte en un besoin de financement éventuel qui va définir les besoins de nouvelle dette. Le niveau de dette sur les quatre années de la période pourra ainsi être déterminé. Il s'agit là d'une première étape pour définir le niveau de dette et les niveaux de financement. En parallèle, il faut déterminer le coût estimé de cette nouvelle dette ou de ces refinancements. On se base pour cela en premier lieu sur les taux d'intérêt à court et long terme prévisionnels prévus par le groupe de perspective économique et sur les prévisions de la Confédération pour les estimations au-delà de deux ans. Il faut ensuite estimer la marge de crédit qui serait appliquée aux emprunts du canton. Ces deux éléments ajoutés donnent le coût total d'un emprunt futur.

Un député S avait justement trouvé très intéressant de retrouver dans le processus budgétaire la stratégie en matière de gestion de la dette. Il aurait trouvé intéressant de retrouver ici les lectures que l'on peut faire, sur les perspectives 2024, des objectifs de taux en lien avec la structure de la dette.

M^{me} Jost répond que ces deux étapes sont justement préalables pour poser des hypothèses de base et travailler. Le modèle de base tient compte de la structure de la dette et des objectifs de taux fixé par le Conseil d'Etat, à savoir une dette à taux fixe sur le long terme. Tout ceci est intégré dans un outil qui permet de faire ce calcul avec plusieurs paramètres et d'anticiper sur ces différentes variables que l'on peut estimer plus ou moins aisément.

Le député se demande comment, au regard des comptes 2023 et des dernières décisions de la BNS, il est possible de mettre en perspective l'objectif de taux pour 2024 partagé en septembre dernier.

M^{me} Jost répond que l'on fait justement cette analyse aux comptes puisque l'on se base sur les prévisions officielles du groupe de perspective économique. Ces prévisions tiennent compte des publications des différents instituts et des attentes du marché sur la politique monétaire. Du moment que ces prévisions du groupe de perspective économique sont relativement proches du réalisé, cela aide à ce que l'objectif soit plus facilement atteint. Il faut aussi prendre en compte le volume de dette effectivement réalisée. Il n'y a eu aucun emprunt à long terme nouveau en 2023 et donc, pour 2023, cela ne s'est pas réalisé.

Un député PLR voit qu'il y a 3,4 milliards de francs de ligne de crédit et il demande auprès de qui sont ces lignes et ce qu'elles coûtent.

M^{me} Jost répond qu'elles sont essentiellement auprès des banques et des institutions financières. Certaines d'entre elles sont confirmées et coûtent effectivement quelque chose puisqu'il s'agit d'une forme d'assurance qui est payée pour pouvoir compter dessus en tout temps. Une autre partie n'est pas confirmée et ne coûte pas.

Le député demande combien coûtent celles qui coûtent.

M^{me} Jost répond que cela peut coûter quelques points de pourcentage en fonction des volumes. Il y a différents systèmes de coûts qui sont appliqués selon les établissements, avec soit un taux fixe, soit un taux fixe dont on déduit une certaine utilisation.

M^{me} Fontanet rappelle qu'il est vraiment important d'avoir cette souplesse.

Charges de personnel (tome 2) et bilan social (tome 5)

Présentation de M. André Vuichard, directeur, et de M. Fabrice Moore, économiste

M. Vuichard propose d'entamer sa présentation par la question des charges de personnel. Pour rappel, le parlement a validé en 2023 un budget avec une annuité et une indexation à 2,44%, une première depuis douze ans. En cours d'année, il y a eu une réorganisation des départements au 1^{er} juin avec la nouvelle législature. On peut également noter que le nombre de demandes de rentes-pont AVS est resté conforme au budget. Enfin, puisqu'il y avait encore de l'inflation, une allocation unique de vie chère a encore été versée en 2023. Globalement, il faut souligner que les charges de personnel étaient conformes au budget.

La page 5 présente un graphique qui illustre le ratio entre les charges de personnel, en rouge, et les charges totales, en bleu. On voit que l'on est plutôt au fil du temps en diminution sur les charges de personnel et que l'on est même passé en dessous de la barre des 25% en 2023, du moins pour la nature 30, soit le personnel du petit Etat. Si on zoome sur ces 2,834 millions de francs de charges de personnel, on constate qu'elles se décomposent entre 47% de PAT, 40% d'enseignants et 10% de personnel en uniforme. Ces ratios restent assez stables par rapport à l'année précédente. Si l'on regarde la situation du grand Etat et que l'on fait le même exercice, y compris pour les subventions à des établissements qui ne seraient pas consolidés, on constate que l'on est plutôt sur un ratio de 50% de charges de personnel. Si on regarde le ratio entre ce qui est charge de personnel subventionné et charges de personnel petit Etat, on est plutôt dans une décroissance du petit Etat. Au niveau des francs, les charges de personnel se montent à 2,83 milliards de francs en 2023, soit un montant inférieur à 20 millions de francs par rapport au budget voté. Les principaux écarts qui permettent d'expliquer cela sont une diminution de 40 millions de francs sur le traitement du personnel et une augmentation de 25 millions de francs sur les prestations employeur avec la provision exceptionnelle pour la caisse de pension fermée des magistrats. Si on compare les comptes 2023 aux comptes 2022, on constate une hausse de 149 millions de francs de charges de personnel. Cet écart s'explique surtout en raison des 64 millions de francs supplémentaires de l'indexation 2023 à 2,44% et des 33 millions de francs supplémentaires pour l'annuité 2023 et l'effet induit de l'annuité 2022 pour les enseignants. Il faut également noter 15 millions de francs en moins avec l'effet Noria, qui correspond au ratio entre les départs et les renouvellements de postes avec des salaires plus faibles, 12 millions de francs en plus pour les coûts induits des nouveaux postes 2022, 42 millions de francs en plus pour les nouveaux postes 2023 qui ont été utilisés, 2 millions de francs en moins sur

l'allocation unique de vie chère ou encore 28 millions de francs en plus pour les provisions pour les caisses de pension gérées par l'Etat. Au niveau des crédits supplémentaires 2023, le montant total de se monte à 38,4 millions de francs sur la nature 30 dont 13,5 millions de francs votés par la commission des finances. Les principaux dépassements se montent à 2,6 millions de francs pour le DIP pour la rentrée au 1^{er} août et 7,6 millions de francs pour la crise migratoire, 2,3 millions de francs pour le DSM pour la gestion du covid ou encore 0,9 million de francs pour le DCS pour augmenter les effectifs au SPAd. Le reste des crédits, soit 24,7 millions de francs, correspond à la compétence du Conseil d'Etat. On voit que, par rapport aux années précédentes, les charges ont globalement été maîtrisées sans nécessiter particulièrement de crédits supplémentaires. La page 11 illustre les écarts au niveau des comptes par politique publique en présentant la différence avec le budget. On peut constater que les écarts sont toujours couverts par un crédit supplémentaire. Il faut relever le dépassement de la politique A pour la provision pour la caisse des magistrats et celui de la politique K. Le graphique en page 12 présente les principaux écarts consommés et montre que toutes les autres politiques sont en dessous du budget pour les charges de personnel, sauf pour la politique M où ce dépassement reste néanmoins dans la compétence du département.

Au niveau des ETP, la page 13 présente le comparatif entre les ETP consommés et le budget. On voit qu'il y a un peu plus de postes vacants au 31 décembre 2023 avec 465 ETP vacants, principalement en raison du tournus et du temps nécessaire pour remplacer quelqu'un. En regardant le détail par politique publique, on voit que ces 465 ETP vacants représentent 2,6% de l'ensemble des ETP de l'Etat. Il faut bien rappeler que l'on sait à l'avance que cette vacance de postes est anticipée au niveau du budget. Les postes sont bien là, mais les francs ne sont pas demandés et ne sont pas votés.

M. Vuichard passe ensuite à la répartition par politique publique des comparatifs de consommation entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. On voit bien évidemment que, dans toutes les politiques publiques, le budget est respecté et il n'y a pas de dépassement. Il n'y a donc pas d'ETP engagé en plus de ceux dont les services disposent. Sur la consommation d'ETP entre fin 2022 et fin 2023, on retrouve surtout un écart dans la politique F où il y a eu le plus de nouveaux ETP et dans une moindre mesure dans la politique H.

Pour le grand Etat, la page 17 présente dans sa partie supérieure les ETP pour les entités contrôlées et subventionnées au sens des comptes consolidés, par politique publique avec les établissements concernés à chaque fois. Les EMS et les HES ont été rajoutés dans la partie inférieure du tableau bien qu'ils ne fassent pas strictement partie du périmètre consolidé tout en étant de grands

établissements subventionnés par l'Etat. Au niveau de la consommation par politique publique, ce sont principalement les politiques F (12 020) et K (12 854) qui ont le plus grand nombre d'ETP, ainsi que la politique C (6312) qui a repris les EMS à la politique K.

Un député LJS revient sur le crédit en faveur de la caisse de pension du Conseil d'Etat et demande si c'est ce dernier qui est compétent pour prendre une décision sur ce montant.

M^{me} Fontanet répond qu'il s'agit d'une provision, puisque la caisse a des engagements pour tous les conseillers d'Etat retraités et pour tous les conseillers d'Etat en poste avant la réforme. Comme il s'agit d'une provision, cela est effectivement de la compétence du Conseil d'Etat, comme lorsqu'il a fallu activer la provision constituée pour la CP. Cependant, il faut par la suite l'aval de la commission pour utiliser le montant provisionné et c'est à ce titre que M^{me} Kast était par la suite venue devant la commission pour demander l'autorisation de dépenser cette provision.

Un député PLR demande à quoi est due la différence entre le total des ETP en page 13 et celui présenté dans le bilan social.

M. Vuichard répond que la page 13 présente les ETP permanents tandis que le bilan social comprend des ETP non permanents comme les auxiliaires, ce qui peut expliquer cette différence entre les 17 000 de la présentation et les 18 000 du bilan social.

M^{me} Fontanet précise que cela sera rectifié l'année prochaine pour plus de cohérence dans la compréhension des documents.

Le député aimerait par ailleurs connaître le nombre d'ETP pour le grand Etat et pas seulement l'effectif.

M. Vuichard répond que l'effectif du grand Etat figurera dans le bilan social grand Etat qui n'est pas encore validé. M. Moore donnera quelques chiffres dans sa présentation, mais ces documents sont encore en cours de validation.

M. Moore passe maintenant à la présentation sur le bilan social. Les trois premières slides sont un rappel similaire à 2022. Pour rappel, le bilan social aborde des thèmes comme les effectifs, l'âge et le vieillissement, la nationalité et la résidence, le taux d'activité, le taux d'absence, le taux de rotation du personnel, la question des entretiens d'évaluation, la promotion de l'égalité ou encore la rémunération. Ce bilan a d'ores et déjà été publié en ligne. Il comprend les chiffres des sept départements de l'administration cantonale, de la chancellerie, du secrétariat du Grand Conseil et du Pouvoir judiciaire. Le bilan social du grand Etat ne comprend pour sa part que les chiffres des principaux EPA et doit être publié d'ici au 31 mai prochain. Il sera cependant

possible de donner quelques chiffres aujourd'hui qui devraient donner une image plutôt fidèle, tout en attendant les résultats définitifs et les corrections qui seraient encore nécessaires. Au niveau de la stratégie RH, celle-ci s'axe pour rappel autour de quatre éléments. Le premier consiste à offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations, notamment en adaptant le cadre légal pour concilier la vie privée et la vie professionnelle, mais aussi en faisant la promotion de la santé et de la sécurité au travail. Un deuxième élément porte sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les échelons de l'administration. Un troisième élément porte sur le développement de l'employabilité et des compétences des collaborateurs via des formations ciblées. Enfin, un dernier élément porte sur le recrutement et l'insertion en attirant et en fidélisant des collaborateurs de qualité. La plupart de ces objectifs ont été atteints, à une exception près sur laquelle les choses sont encore un peu justes.

Au niveau des principaux évènements de 2023, on note principalement la hausse de 2% de l'effectif, surtout dans l'enseignement et le social. La généralisation du télétravail se poursuit quant à elle et traduit le franc succès de la nouvelle réglementation mise en place en juin 2022. On observe une évolution assez favorable de la gestion des absences pour raison de santé. Sur le plan de la formation continue, les formations reprennent et parviennent à l'objectif fixé sans pouvoir encore le dépasser. Enfin, sur le plan de la rémunération, les salaires ont augmenté en moyenne de 2,7% en raison du versement de l'annuité et de l'indexation à 2,44%. Avec la réorganisation de l'administration cantonale suite aux élections, il a été difficile de faire une comparaison avec 2022. Cependant, on constate tout de même que 80% de la hausse de l'effectif provient de l'enseignement et du social et, dans une moindre mesure, de la police, des agents de détention, de la justice ainsi que de l'OCPM.

Un des grands thèmes souvent abordés, dans la presse, mais aussi dans les autres administrations, est celui du vieillissement de la population active. L'âge moyen des collaborateurs de l'Etat de Genève reste à 45,2 ans. Dans le détail, chez les cadres, 12% d'entre eux ont plus de 60 ans et 44% d'entre eux ont entre 50 et 59 ans. Ce sont le DEE et le DCS qui présentent des taux les plus élevés et on parle de 24 personnes au DCS et de 35 personnes au DEE. Au niveau des lieux de résidence du personnel, il y a une toute petite baisse de la proportion de collaborateurs qui habitent le canton puisque l'on passe à 74,8% contre 74,9% en 2022. On observe par ailleurs que la part de non-résidents reste corrélée à la part d'étrangers. Il est intéressant de voir qu'entre 2023 et 2022, il y a eu un peu plus d'étrangers, mais un peu moins proportionnellement. Apparemment, les étrangers ont un petit peu plus

tendance à venir vivre en Suisse actuellement. Par ailleurs, on voit que, par tranche de classe d'âge, cela suit une courbe, qui montre que les gens partent parfois vivre à l'étranger lorsqu'ils ont des enfants pour trouver à se loger plus facilement en France voisine. Il y a aussi parfois des besoins de personnes ayant des formations particulières qui ne sont pas disponibles sur le canton et il faut aller chercher à l'étranger des gens dans des métiers qui se développent. Il s'agit dans ce cas souvent de gens un peu plus jeunes. La conséquence de cela est une petite tendance à l'augmentation de la proportion d'étrangers et de non-résidents dans le temps, puisque les personnes qui partent à la retraite sont plutôt des Suisses résidents. On peut globalement appliquer le même constat au Grand Etat où le pourcentage de Suisses est globalement moins élevé (69,1%) avec plus de résidents à l'étranger (30,9%). On trouve de plus en plus d'étrangers dans les métiers de la santé. En revanche, on constate que plus les personnes sont qualifiées et gagnent bien leur vie, plus elles tendent à vivre sur le canton, ce qui est beaucoup le cas à l'UNIGE, par exemple.

Sur la question du taux d'activité, il évolue assez peu. Si on le regarde par classes d'âges, on voit un certain cycle de vie. Les gens adaptent leur taux d'activité quand ils ont des enfants, puis lorsque les enfants grandissent, ils remontent leur taux d'activité, y compris les hommes. Sur le télétravail, un nouveau règlement a été mis en place en 2022 et rencontre un fort succès. On voit une adoption de plus en plus forte du télétravail dans l'administration cantonale avec 22% de collaborateurs qui y ont recours contre 16% en 2022. Si l'on exclut les effectifs policiers et les enseignants, on passe à un taux de 46% de collaborateurs qui ont recours au télétravail. C'est un dispositif qui se déploie et qui engendre avec lui de nouvelles habitudes de travail. Sur la question de l'absence, on observe une baisse de 0,6% en 2023 pour arriver à un taux d'absence pour raison de santé de 6,4%. C'est surtout la baisse du taux d'absence maladie qui permet de faire baisser ce taux, puisque le taux maladie est passé de 5,6% à environ 5%. Cette baisse s'est principalement réalisée au début de l'année. Le graphique en page 15 montre que le taux d'absence était monté jusqu'à 10% en janvier 2022 alors qu'il était de 6,5% en janvier 2023. C'est l'essentiel du premier semestre où l'on a eu un gain assez formidable en matière de baisse du taux avant de retrouver les taux de l'année dernière sur le deuxième semestre. On constate que l'on reprend progressivement une petite tendance à la baisse en 2024. Sur le suivi de ces absences, le graphique en page 16 donne plus de détails. Quand on regarde les populations qui ont plus ou moins 1% de taux d'absence, à savoir trois jours d'absence par an, et que l'on divise la population en deux, on a d'un côté 50% des gens qui ont maximum 1% d'absence, soit en moyenne 0,2% de taux d'absence, et de l'autre 50% des gens qui ont un taux d'absence moyen de l'ordre de 12,2% en

2023. Il est très intéressant de voir qu'en 2022, on n'avait que 36% des gens qui avaient un taux d'absence inférieur à 1%, avec l'effet du covid surtout. Pour le reste de la population, le taux d'absence est tout de même supérieur à 10%. Maintenant que l'on est en train de revenir à la normale, soit un ratio de 48/52, on voit que, si ceux qui étaient malades sont revenus, en passant de 36% de gens avec moins de 1% d'absence à 48% de gens qui ont moins de 1% d'absence, les 52% qui restent sont en moins bonne santé. Tout le travail à déployer maintenant que les présents sont revenus est d'essayer d'accompagner ceux qui sont malades pour réduire leur taux d'absence. Les choses sont assez similaires pour le grand Etat avec un reflux des taux d'absence. L'OFS publie ses chiffres en mai, donc les chiffres de l'Etat sur l'absence sont même un peu en avance. D'une manière générale, les taux d'accidents et les taux de maladie sont présentés en page 17. Sur la question de la formation, avec la fin de la pandémie, les formations ont repris. L'Etat s'était fixé un objectif de 0,8% et a atteint pile l'objectif fixé sans toutefois le dépasser. Un certain nombre de formations se sont organisées de façon informelle durant la pandémie et tout le monde n'est donc pas encore revenu dans le cycle de formation tel que le connaît normalement l'Etat. On ne peut qu'espérer que l'on parviendra à remonter ce taux. Il est intéressant de voir que, si le taux moyen est à 0,8% pour le PAT, on est plutôt à 0,4% pour les enseignants et à 2% pour la police, en raison du grand nombre de formations obligatoires.

Sur le taux de rotation du personnel, on est sur un taux de rotation moyen à 4,5%. L'OFS publie des taux de rotation moyens de 15% pour la Suisse, ce qui montre que l'Etat sait plutôt bien retenir son personnel. Le taux de rotation net moyen en Suisse étant lui de 10%, cela traduit encore plus la capacité des dispositifs de l'Etat à permettre une bonne rétention du personnel. Dans le détail, le taux de rotation est une moyenne entre le taux d'entrée à 5,6% et le taux de sortie à 3%, ce qui permet d'arriver à ce taux de 4,5%. D'une manière générale, la principale cause de sortie est l'octroi d'une rente-pont AVS. Cependant, les députés peuvent cette année avoir accès à une information intéressante, puisque l'on constate que 53% des nouveaux entrants à l'Etat étaient auparavant au bénéfice d'un poste d'auxiliaire. On le constate beaucoup au DIP, mais aussi au DCS. Sur la question du nombre de candidats par poste ouvert et par tranche de fonctions, on voit que l'on a en moyenne 64 candidats par poste ouvert. En regardant dans le détail, on a plus de 140 candidats pour les classes 4 à 13, 60 candidats pour les classes 14 à 17, entre 30 et 40 pour les classes 18 à 26 et une quarantaine pour les classes supérieures à 27, en sachant que les offres d'emploi sont publiées plus longtemps pour les postes de haut cadre. Au niveau de la politique d'insertion, et cela sera publié dans le bilan

social du grand Etat, 802 personnes recrutées venaient de l'OCE, tous statuts confondus. Entre 12 et 13% des gens viennent de l'OCE pour les classes 4 à 17, tandis que ce chiffre passe à 8% pour les classes au-dessus de 17. Enfin, sur la question des entretiens d'évaluation, on est à un taux de réalisation de 73% en 2023 contre 72% en 2022. On constate encore une certaine inertie sur ce point pour aller vers une meilleure réalisation.

M^{me} Fontanet note que les entretiens doivent être faits quoi qu'il en soit et que les départements doivent se donner des objectifs et les remplir. Il faudrait au moins être à 100% tous les deux ans, même si le privé mène ces entretiens tous les ans. Ils sont vraiment importants pour savoir où le collaborateur en est dans sa carrière.

M. Moore poursuit sur la question de la progression des femmes dans les postes de cadres supérieurs. Le taux s'est amélioré en 2023 pour passer à 43,1%, contre 35,1% en 2017. Il y a un vrai progrès à ce niveau avec encore un peu de volatilité, mais le rattrapage est en cours. La page 25 présente la proportion de personnel féminin selon l'unité opérationnelle et le taux de femmes cadres. On voit que l'on se rapproche de plus en plus de la médiane pour l'ensemble des départements et que le DF est lui pile dans la moyenne de l'Etat. Sur la question de la rémunération, les députés peuvent retrouver tout le détail des primes et des indemnités dans le bilan social ainsi que la répartition des revenus par décile. Comme dit précédemment, il y a eu une hausse du traitement de 2,7% en moyenne avec une hausse de 1,2% des primes et des indemnités.

M^{me} Fontanet précise que, sur la question des entretiens d'évaluation, il fallait bien comprendre que cet objectif de 100% concerne les personnes présentes et que l'on ne fait évidemment pas revenir des personnes absentes pour une évaluation.

Un député PLR revient sur la question du taux de rotation. Il souligne le taux assez faible du DIP, qui semble assez pertinent puisqu'il est assez difficile pour les enseignants d'aller travailler ailleurs. Cependant, cela crée une situation de frustration chez certains qui sont finalement moins motivés dans des postes qui ne sont pas toujours assez valorisés. D'autre part, si 53% des nouveaux postes sont pourvus par d'anciens auxiliaires, le député se demande s'il y a pour le Conseil d'Etat une incidence de cet élément sur les demandes de création de nouveaux postes pour justement garder ces personnes. Enfin, sur la question des entretiens d'évaluation, le député trouve également surprenant de ne pas trouver des pourcentages plus élevés. Il se demande ce que représente en termes de temps et de travail l'organisation de ces entretiens.

M^{me} Fontanet rappelle que l'on ne crée pas des postes pour des auxiliaires qui seraient bons. En revanche, s'il y a un départ sur un poste permanent et un auxiliaire qui donne satisfaction depuis trois ans, on peut envisager de le pérenniser. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau poste, mais d'un remplacement sur un poste existant pour pérenniser quelqu'un. Sur la question des entretiens, il est vrai que cela prend un temps considérable puisqu'un manager ne peut pas arriver devant un collaborateur sans avoir préparé en amont l'ensemble de l'évaluation. Tout n'est pas encore informatisé, mais c'est un projet qui se concrétise pour justement permettre à un manager de rentrer au fur et à mesure de l'année des observations. Cette informatisation du processus sera prochainement disponible et va considérablement simplifier les choses pour des managers qui peuvent avoir jusque 15 personnes sous leur responsabilité. On parle en général d'une heure d'entretien ainsi que du temps de préparation en amont et du temps pour le collaborateur pour revenir ensuite avec son appréciation des éléments indiqués. Si cela prend beaucoup de temps, ces entretiens n'en restent pas moins essentiels pour l'employeur. Ils sont aussi à l'avantage du collaborateur pour savoir où il en est, quels sont les objectifs et quelles sont les attentes.

M. Moore précise que les chiffres présentés sur les postulations viennent de la base de données du recrutement et que toutes ces personnes ont postulé de la même manière. Les auxiliaires sont donc en concurrence avec les autres candidats tout en ayant l'avantage d'avoir pu être évalués in situ. On peut vérifier assez facilement le fait que l'on ne crée pas de postes pour les engager puisque le taux d'entrée reste stable.

M Vuichard revient sur la question du taux de rotation au DIP. L'illustration avancée par le député sur les enseignants est en effet une réalité et il s'agit là d'une population assez captive au sein de l'Etat puisqu'il y a peu d'opportunités en dehors, ce qui explique ce faible taux. On pourrait faire une comparaison avec une infirmière qui peut passer des HUG aux EMS ou à une clinique privée. Ces personnes restent cependant dans la même fonction toute leur carrière, avec un taux de rotation entre entités qui est plus élevé.

Un député LC revient pour sa part sur le taux d'absence et la remarque faite sur les 52% de personnes ayant plus de 1% d'absence qui sont en moins bonne santé. Cette remarque est assez réductrice puisqu'il s'agit au fond d'une problématique globale qui touche certes à la santé, mais aussi à tout ce qui va autour, notamment l'environnement de travail ou encore la conjoncture. Le rapport présente par ailleurs des chiffres beaucoup plus précis, par exemple avec les cas de grippe annuelle, mais il faut aussi pouvoir prendre en compte ces questions de statut, de management, etc. D'autre part, sur la question des auxiliaires, le député ferait plutôt une analyse qui est l'inverse de celle du

député PLR en voyant justement là une solution intéressante en privilégiant des auxiliaires sur des postes d'investissement et en les gardant à terme. Le député aimerait connaître le nombre de personnes engagées au final parmi les auxiliaires, par rapport à ces quelques centaines de postes qui restent ouverts en fin d'année.

M^{me} Fontanet répond que l'on n'arrivera pas à réduire ces postes vacants qui sont liés au processus d'engagement qui prend toujours du temps.

M. Moore note que, si l'on a forcément besoin d'aller chercher des compétences à l'extérieur à un moment, on sait en tout cas que sur les 950 personnes qui ont rejoint l'administration cantonale, 53% étaient des auxiliaires auparavant.

M. Vuichard confirme que l'absentéisme va en effet au-delà des problèmes de santé.

M^{me} Fontanet précise qu'il y a effectivement un pourcentage de ces absences qui sont liées à des situations stressantes dans les services, en particulier dans le social, par exemple au SPAd. Il ne faut cependant pas penser que ce taux d'absence est majoritairement lié à ce que l'on pourrait appeler de l'absentéisme. Quand on parle d'absentéisme, on doit bien comprendre que ce taux est majoritairement lié à des absences de longue durée pour des maladies. La conseillère d'Etat suit particulièrement ce dossier au DF et rappelle que, quand on a un certain nombre de maladies graves, cela crée de l'absence de longue durée.

Une députée PLR est un peu déroutée par ce si faible taux de femmes cadres. Il y a pourtant 56% de femmes à l'Etat et, à l'exception du DIP, les femmes cadres manquent. La députée aimerait savoir quels seraient les chiffres de femmes cadres si on sortait le DIP.

M^{me} Fontanet répond qu'on le sait pour chaque département et qu'il est possible de le demander.

La députée se demande surtout si les chiffres seraient aussi bons sans le DIP ou inférieurs. D'autre part, la députée se demande s'il y a des mesures prises pour encourager les femmes à devenir cadres.

M^{me} Fontanet répond qu'une des premières mesures qu'elle a prises a été la possibilité d'offrir des postes à temps partiel pour les postes de cadres et de hauts cadres. Qu'on le veuille ou non, ce sont majoritairement les femmes qui travaillent à 80%. Sans cette possibilité, on avait beaucoup de peine à trouver des femmes sur ces postes. S'il y a aussi des hommes qui sont maintenant à 80%, ce sont majoritairement des femmes. Il faudra voir sur le long terme ce que donne cette possibilité. Un projet pilote a aussi été lancé pour avoir des CV anonymes et le DF a servi de département pilote, bientôt rejoint par le DIP.

Il faudra aussi voir ce que cela donne, même si on perd aussi le contrôle et que cela pourrait avoir un effet inverse et ne pas augmenter la proportion de femmes recrutées.

M. Moore précise qu'en dehors du DIP, on retrouve une proportion de 38,8% de femmes cadres. Il a également retiré de cette statistique les magistrates et les femmes juges, puisqu'il s'agit de postes non fixes qui font augmenter la proportion.

Un député S poursuit sur cette dynamique de promotion des femmes cadres et demande s'il serait possible d'avoir le détail des engagements de femmes cadres en 2023, ce qui permettrait justement de ne pas discriminer les départements qui viennent de loin de ceux qui sont bien notés sur un instant T.

M^{me} Fontanet répond que c'est tout à fait possible.

Le député revient sur l'annexe au rapport et constate que, pour les postes du grand Etat ventilés par EPA et par entité, les fonctions de PAT aux HUG sont rangées dans la catégorie santé.

M. Vuichard confirme que, quand on parle des HUG, on parle de l'ensemble du personnel des HUG.

Le député demande si les postes aux HUG financés par des fonds de recherche sont intégrés ici.

M. Vuichard sait qu'à l'UNIGE, les postes financés par des fonds privés ne comptent pas dans l'effectif. Il ne sait cependant pas si le fonctionnement est le même pour les HUG.

Le député imagine qu'il doit y avoir la même pratique aux HUG.

Le président a été quelque peu surpris par les propos tenus sur la nécessité d'aller chercher des talents à l'étranger et y voit là une sorte de mépris envers les talents locaux. Cela correspond à des échos qu'il a pu avoir récemment auprès de certains fonctionnaires qui lui ont fait part de procédés qui ne sont pas acceptables et qui mettent de côté les talents locaux. Le député trouve cela assez révélateur de la politique de l'OPE qui va chercher des talents à l'étranger et qui écarte des talents locaux. S'il ne s'agit pas de la politique officielle, le député peine à accepter cela.

M^{me} Fontanet prend note que le président ne croira de toute façon pas les explications fournies par les services.

Le président a des éléments qui le font douter, mais reste à l'écoute des explications qui seront fournies par les services.

M. Moore s'excuse pour le raccourci qui a pu être fait et ne voulait pas du tout dire que les personnes résidentes ont moins de talent. Il voulait simplement signifier que l'on peine parfois à trouver certaines combinaisons de

compétence sur le canton ou ailleurs en Suisse, ce qui nécessite d'aller chercher ailleurs.

M^{me} Fontanet explique à titre d'exemple que le DF a dû poster au moins six annonces pour trouver des médecins du travail et a même prévenu la commission du personnel de l'Etat de ces difficultés. Il a été impossible de trouver quelqu'un et l'OPE a été contraint de passer des annonces à l'étranger. Il y a donc des médecins belges qui ont fini par être engagés après cinq ou six annonces publiées. Il n'y a juste pas de médecin du travail en Suisse qui veuille travailler dans l'administration cantonale. Pour d'autres cas, le canton publie des offres dans le canton de Genève et ne va pas chercher des personnes dans d'autres régions. Dans le cas précis du DF, la politique est de faire de l'engagement de personnes non résidentes des exceptions et chacun de ces cas doit remonter directement à la conseillère d'Etat. Ceci lui permet de s'assurer qu'il n'y a pas de copinage, mais aussi que l'on n'a véritablement pas pu trouver les compétences dans le canton. C'est sur cette base qu'elle décide d'accorder ou non une exception pour cet engagement, et toutes les directions sont au courant de cela.

Le président indique qu'il a fourni à la conseillère d'Etat une copie d'une lettre à une institution publique qui dénonçait justement certaines pratiques et que cela est resté sans réponse.

M^{me} Fontanet indique qu'elle a pour habitude de répondre à toutes les sollicitations qui lui sont faites, que ce soit par message, par courrier ou par e-mail. Elle invite le député à renvoyer ce courrier qui a pu se perdre. Si le traitement de ce courrier est bien organisé par les services de M^{me} Fontanet, il peut arriver qu'un document se perde. Personne ne s'amuse cependant au DF à déchirer des courriers et il y a au contraire un outil informatique pour enregistrer le courrier.

Le président en prend acte et renverra ce courrier, voire le remettra en mains propres à la magistrate.

Rapport de l'auditeur indépendant au Grand Conseil sur les états financiers individuels de la République et canton de Genève au 31 décembre 2023

Le lecteur voudra bien se référer au rapport de l'auditeur indépendant qui se trouve aux pages 91 et suivantes du tome 1 intitulé « Rapport sur les comptes individuels 2023 ».

Votes

Premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13443 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière du PL 13443 est acceptée.

Deuxième débat

FONCTIONNEMENT

Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique – B ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS.

Un député S fait remarquer que le groupe socialiste est étonné, car il s'agit d'une politique publique qui a peu de dépenses par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, et sur ce peu de dépenses, il existe encore 5 millions de non-dépensé. Il espère que, sur la base de ces comptes 2023, une politique plus ambitieuse sera menée en 2025.

Le président indique qu'il prend la parole en tant que député, pour s'inquiéter de la difficulté à trouver le personnel nécessaire. On a un véritable déficit de formation, c'est aussi indiqué dans la politique publique E, mais ceci est également valable dans une grande partie de la politique publique D ; il existe une difficulté à engager les personnes nécessaires, surtout à l'aune du nombre les personnes à l'aide sociale ou au chômage en fin de droit. Un député

PLR a constaté qu'il existait une grave pénurie dans ce domaine de la politique publique E. Cette peine à recruter à un impact sur les aspects financiers.

Le député S ajoute qu'en étudiant les différentes politiques publiques, il a été remarqué que beaucoup de postes vacants ne trouvaient pas preneurs. Il existe un taux important de chômage à Genève. Ceci doit poser question sur l'adéquation des formations et sur l'adéquation de ce qui est recherché au niveau des compétences. Aujourd'hui, l'économie est en pleine transition économique, numérique et énergétique, et il est espéré que le DIP pourra continuer et amorcer ce tournant des formations pour mieux être en adéquation avec ce que demande le marché du travail.

Un député UDC indique, pour rebondir sur ce qui vient d'être dit par rapport aux difficultés de recrutement de manière générale, que toutes les auditions auxquelles il a pu assister ont montré une baisse de charge de personnel. Le DIN a décidé de faire appel à des auxiliaires. C'est aussi le rôle de l'Etat de former correctement les personnes qui seront sur le marché du travail. Il faut arrêter d'exiger 6 ans d'expérience et se plaindre ensuite qu'il est difficile de recruter la bonne personne au bon poste après 9 mois.

La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique F – FORMATION.

Un député UDC pense que toute la discussion sur la politique E aurait dû avoir lieu concernant la politique publique F, car le cœur du problème s'y situe. L'Etat ou l'économie est aujourd'hui incapable de former les relais. Les jeunes cherchant un apprentissage de nos jours ne reçoivent que peu de réponses lorsque ceux-ci envoient leur candidature. L'Etat est incapable de former pour ses propres besoins. Il existe un clair problème de recrutement. Ces questions auraient dû être posées des années plus tôt, car des dizaines de milliers de personnes vont partir à la retraite à Genève en 2028. Les investissements actuels sont inadaptés.

La politique publique F est acceptée par :

Oui : 10 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 3 PLR)

Non : 1 (1 UDC)

Abstentions : 3 (2 MCG, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT.

Un député PLR pense que le vrai problème est la vision que le chef de département a de l'évolution de notre canton. Il existe une opposition entre la gauche et la droite qui est claire, certains veulent une décroissance et d'autre une croissance maîtrisée. Il est important de signaler qu'il n'est pas d'accord avec la manière dont le département gère la problématique transfrontalière et le développement du canton.

Le président indique que, pour le groupe MCG, la politique du département concernant la vision transfrontalière ne va pas dans son sens. Il votera également contre les états financiers.

Une député S explique qu'une croissance modérée implique aussi une croissance de la population qu'on doit pouvoir loger, mais on constate qu'aux dernières votations sur des questions d'aménagement du territoire, le PLR s'est allié aux autres partis de droite contre le déclassement de certaines zones du canton, celles-ci pouvant loger la population et les travailleurs.

Un député PLR remarque que le PLQ Acacias 1 a connu une diminution de densité de 20% à la suite d'un vote, et ceci était une idée provenant de la gauche. Il remarque que le PAV aurait dû être davantage densifié. Il n'existe pas de position ferme de la part du Conseil d'Etat qui se situe systématiquement dans le consensus. Lorsque des zones peuvent être densifiées, ceci doit être effectué.

Une députée S affirme qu'il faut densifier dans les zones à bâtir, afin de ne pas devoir étendre ces dernières sur des zones agricoles. Le PLR veut s'opposer à la densification en zone villas, qui représente 50% des zones à Genève alors qu'elles logent 10% de la population. Il ne faut pas entasser une large population sur un petit territoire afin de laisser les privilégiés du canton utiliser la moitié du territoire genevois.

Le président met aux voix l'approbation de la politique publique G :

La politique publique G est refusée par :

Oui : 5 (3 S, 2 Ve)

Non : 8 (1 LJS, 2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)

Abstentions : 1 (1 LC)

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES.

Un député S déclare qu'il existe une problématique d'estimation des recettes fiscales depuis 3 ans. Ceci pose des problèmes politiques au sein des débats budgétaires par rapport aux comptes qui sont présentés à la commission 1 an et demi plus tard. Les estimations sont différentes entre les budgets et les comptes.

Un député PLR explique que les prévisions sont compliquées. Cette problématique apparaît dans tous les cantons. Il est bien difficile de prévoir des événements comme la guerre en Ukraine. Il pense que, dans le cadre du plan financier cardinal qui adviendra, il sera largement plus difficile d'avoir un équilibre ces prochaines années. Il pense que se battre sur des estimations est un débat politique qui n'a pas lieu d'être, a contrario de discuter de la vision à long terme qui devrait être adoptée. Sur les 10 dernières années, une dizaine d'entreprises représentent la moitié de l'impôt perçu à Genève. Le canton est donc hyperdépendant de ces entreprises. Il est inquiétant que des partis politiques attaquent ces grandes entreprises qui sont majoritairement multinationales. En outre, la réserve conjoncturelle est un artifice comptable. L'objectif est de rembourser les dettes avant de dépenser de l'argent.

M. Fiumelli explique que la réserve conjoncturelle est une écriture comptable, mais il faut comprendre que celle-ci est un indicateur afin de savoir quelle limite peut être dépassée.

Une députée S indique que l'art. 12 al. 2 let. b LGEF déclare qu'« en cas d'ouverture déficitaire, la réserve conjoncturelle est utilisée jusqu'à concurrence des pertes réalisées ».

M. Fiumelli remarque que la réserve conjoncturelle est aussi une possibilité de s'endetter et de reporter ladite dette. Il s'agit d'une question politique. L'Etat de Genève reste le canton le plus endetté de Suisse aujourd'hui.

Le président met aux voix l'approbation de la politique publique I :

La politique publique I est approuvée par :

Oui : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Non : 2 (2 Ve)
Abstentions : 4 (3 S, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE.

Une députée MCG veut souligner l'engorgement des tribunaux et qu'il n'existe pas assez de magistrats. Ceci est véritablement pénible, surtout pour le justiciable.

Un député S est d'avis qu'il faudrait avoir des discussions dans le cadre du budget 2025 au sein de cette commission. Il s'agit d'une politique non polarisée et urgente de politique publique qui n'arrive plus à fonctionner. Il

La politique publique J est approuvée par :

Oui : 11 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Non : –

Abstentions : 4 (1 S, 1 MCG, 2 UDC)

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ.

Un député PLR pense qu'il faudra en discuter dans le cadre du budget. C'est une politique publique qui coûte de plus en plus cher. Le risque est que ceci continue à coûter de plus en plus cher et que, malgré tout, les prestations diminuent. Si l'on souhaite continuer comme ceci, on aura plus les moyens de garantir les prestations qui sont aujourd'hui au niveau. Le député va accepter cette politique publique, mais avec une réflexion qui devra intervenir.

La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

INVESTISSEMENT

Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique B – ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique F – FORMATION.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI.

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ.

Un député S déclare qu'il aimerait faire un commentaire sur la différence entre les investissements parfois qui sont budgétés par rapport à ceux qui sont réalisés et que l'on voit aux comptes. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs au cas par cas. Il mentionne les rapports de la Cour des comptes genevoise, d'Auvergne-Rhône-Alpes et du canton de Vaud qui montraient à quel point il existait un déficit de réalisation des investissements qui étaient prévus en termes de mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du Léman Express. A titre de remarque générale, lorsque l'on prévoit des investissements, il est nécessaire d'également prévoir la possibilité de réaliser ces investissements dans le budget de fonctionnement. Concernant le budget 2024, un certain nombre de postes d'ingénieurs avaient été discutés, notamment pour les axes pour vélos et pour les transports publics, postes qui n'avaient pas été votés et qui ont retardé des investissements.

Un député PLR explique qu'il s'agit de nouveau d'un problème d'estimation. Il espère qu'un PL pourra corriger les estimations de l'Etat en matière de taux de réalisation des investissements qui aura un impact direct qui sera directement dépendant du taux de recours sur les différentes démarches administratives qui sont initiées par l'Etat. Les fonctionnaires en charge doivent traiter administrativement des procédures de recours. Il existe un taux plutôt stable en termes de réalisation des investissements, ceci est un bon signe. Il n'existe pas de volonté de la part de l'Etat de ne pas faire avancer ses projets. Il n'a pas entendu que le recrutement dans certains postes soit réellement significatif en termes d'impact. Il demande au parti socialiste s'ils souhaitent que le taux de réalisation soit estimé plus précisément. Il n'est pas contre le principe, mais demande ce qu'il faudrait faire en pratique.

La politique publique concernée est approuvée.

Vote en deuxième débat

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1 Etats financiers	pas d'opposition, adopté
Art. 2 Réserve conjoncturelle	pas d'opposition, adopté
Art. 3 Crédits supplémentaires	pas d'opposition, adopté

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 13443 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève 2023 :

Oui :	13 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	2 (2 Ve)

LE PL 13443 est accepté.

Conclusion

Au vu de ces explications, la commission des finances prie le Grand Conseil de suivre son avis en acceptant ce projet de loi.

Annexes

- 1. Présentation des thèmes transversaux – présentation du DF – partie états financiers – comptes 2023.*
- 2. Présentation du DF sur les charges du personnel – comptes 2023.*
- 3. Présentation du Bilan social de l'Etat – comptes 2023.*

Thèmes transversaux Comptes 2023

Commission des finances

27 mars 2024



Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Page 1

Sommaire

Etats financiers individuels, tome 1 (40')

Etats financiers consolidés, tome 4 (30')

Revenus fiscaux (75')

Charges de fonctionnement, tome 2 (30')

Compte d'investissement, tome 3 (30')

Gestion de la dette (45')

Page 2

2023

Etats financiers individuels

RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Tome 1

- Etats financiers individuels
- Rapport de l'auditeur indépendant au Grand conseil
- Liste des prêts et participations
- Rapport sur les fonds et placements
- Rapport sur les obligations vertes
- Rapport sur les obligations sociales



Tome 1

Pierre-Emmanuel Beun, Aicha Laatikki - DGFE

Page 3

Tableaux résumant les états financiers

Tome 1, pages 7 à 11

Compte d'investissement (patrimoine administratif)

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Subventions d'investissement reçues	25	25	65
Prêts financiers	-	-	3
Receita	25	25	67
Prêts financiers	1	3	3
Participations	17	27	14
Immobilisations corporelles	323	436	336
Immobilisations incorporelles	51	64	47
Subventions d'investissement accordées	123	154	123
Dépenses	636	784	657
INVESTISSEMENT NET	511	670	470
Dépenses - prêts du patrimoine administratif	6	19	34
Receita - prêts du patrimoine administratif	11	5	8
Receita - cessions d'actifs	1	-	13
SOLDE NET	805	684	489

Situation nette

	Fonds de réserve	Autres réserves	Autres réserves	Autres réserves	Fonds de réserve
	de réserve	de réserve	de réserve	de réserve	de réserve
	2023	2023	2022	2022	2022
Au 1er janvier 2023	127	813	728	4 884	1 818
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	36
Au 1er janvier 2023 corrigé	127	813	728	4 884	1 854
Resultat net	-	-	-	-	1 400
Amortissements	73	100	-	-	300
Utilisations	48	-	-	-	48
Amortissement rétroactif budgétaire	-	-	724	-234	-
Actifs disponibles à l'emprunt	-	-	63	-	63
Au 31 décembre 2023	151	1 000	207	4 779	2 016
Resultat net	-	-	-	-	1 516
Amortissements	72	-	-	-	72
Utilisations	62	-	-	-	62
Amortissement rétroactif budgétaire	-	-	1 516	-1 516	-
Passif établi sur le montant d'actifs disponibles à l'emprunt	-	-	1	-	-1
Actifs disponibles à l'emprunt	-	-	148	-	144
Au 31 décembre 2023	171	1 000	441	4 263	1 934

Tableau des flux de trésorerie

	2023	2022
RESULTAT NET	1 516	1 400
Effets de modification de l'évaluation de l'actif :		
Plus ou moins de valeur	-79	327
Amortissements	406	420
Plus et moins-value sur actifs	3	-5
Produit d'effets des subventions d'investissement reçues	-22	-23
Autres	6	-4
AUTOPROVISIONNEMENT *	1 917	2 237
VERSEMENTS AUX CASSES DE PROVISIONS	-161	-101
Variation de l'excédent en fonds de réserve :		
Opérations financières propres à l'Etat *	41	-69
Opérations financières pour le compte de tiers *	117	205
Opérations non financières pour le compte de tiers *	7	67
Opérations non financières pour le compte de tiers *	-163	-17
VARIATION DU BILAN EN FONDS DE PROVISIONNEMENT	41	-66
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	1 967	1 972
Donc que : exploitation propre à l'Etat **	1 913	1 822
Donc que : versements aux caisses de provisions	-161	-101
Donc que : exploitation pour le compte de tiers **	-116	51
Sorties de trésorerie : acquisition d'imm. corporelles	-127	-130
Sorties de trésorerie : acquisition d'imm. incorporelles	-50	-42
Sorties de trésorerie : subventions d'investissement accordées	-223	-233
Entrées de trésorerie : subventions d'investissement reçues	25	65
Sorties de trésorerie : autres investissements	29	43
Entrées de trésorerie : autres investissements	24	20
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	-227	-436
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	1 740	1 536
Produit de l'émission des emprunts à long terme	1	1
Remboursements des emprunts à long terme	-840	-633
Utilisation des emprunts émis à court terme	-45	-296
Sorties de trésorerie : autres investissements	-161	-101
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT	-884	-929
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	147	160
Trésorerie en début de période	218	21
Trésorerie en fin de période	365	181

Bilan

	2023	2022
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,1	666
Créances et débiteurs de nature financière	2,2	250
Créances et débiteurs de nature non financière	0,0	207
Autres actifs financiers courants	6,4	67
États et fonds en cours	17	16
Comptes de régularisation actif	5,5	42
ACTIF COURANT	29,9	2 248
Immobilisations corporelles	5,8	1 030
Immobilisations incorporelles	5,7	107
Participations	5,0	254
Prêts	5,0	743
Subventions d'investissement accordées	8,0	1 463
Participations de l'Etat à des investissements	8,1	68
ACTIF NON COURANT	47,9	3 746
ACTIF	77,8	6 000
PASSIF		
Emprunts et autres dettes courantes	5,1	727
Emprunts couverts	8,1	1 546
Autres passifs financiers courants	2,1	215
Comptes de régularisation passif	8,1	124
Provisions courantes	2,6	123
Engagements de performance courants	2,8	205
PASSIF COURANT	29,9	2 940
Emprunts non couverts	2,1	920
Provisions non courantes	2,6	103
Autres passifs financiers non couverts	2,7	161
Engagements de performance non couverts	2,8	2 500
Subventions d'investissement reçues	8,1	736
PASSIF NON COURANT	17,9	1 480
PASSIF NON COURANT	47,8	3 920
FONDS ET PLACEMENTS		
Fonds et placements sociaux	6,0	171
Autres placements sociaux	6,1	1 000
Autres placements	6,2	207
Autres placements	6,3	2 016
Fonds propres	1,4	1 934
FONDS PROPRES	17,0	3 088
PASSIF	30,9	3 087

Page 4

Tableaux résumant les états financiers

Tome 1, Compte de résultat Tome 1, pages 7

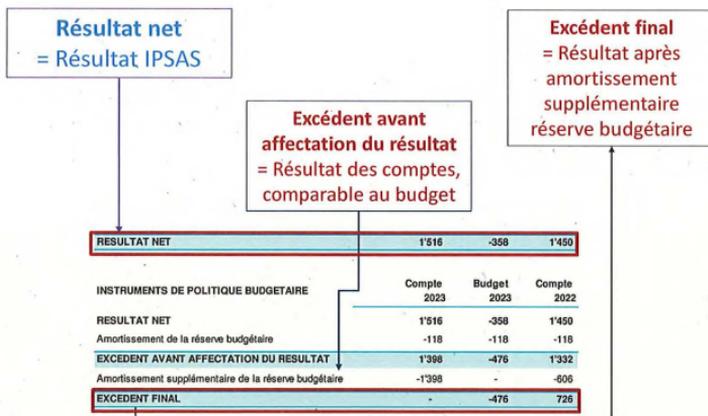
Compte de résultat				
ELEMENTS DU RESULTAT NET				
	Année	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Revenus fiscaux	3.1	8734	7954	9239
Subventions reçues	3.2	379	307	378
Paiements et parts à des revenus	3.3	186	192	191
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3.4	254	129	214
Revenus d'exploitation avec contrepartie		10911	8602	10084
Dédotations	3.5	152	129	134
Provisions de services et finitions, taxes	3.6	378	352	358
Remboursements	3.7	81	89	74
Revenus d'exploitation avec contrepartie		978	960	968
Autres produits d'exploitation	3.8	126	87	118
PRODUITS D'EXPLOITATION		11208	9310	10739
Charges de personnel	3.9	-2934	-2655	-2485
Charges de fonctionnement	3.10	-478	-450	-467
Subventions et charges de transfert	3.11	-3270	-5197	-4956
Paiements et parts de revenus	3.12	-346	-345	-354
Dédotations	3.13	-65	-110	-104
Dotations aux amortissements	3.14	-456	-439	-430
Autres charges d'exploitation	3.15	-245	-136	-489
CHARGES D'EXPLOITATION		-9756	-9641	-9534
RESULTAT D'EXPLOITATION		1451	-331	1205
Produits financiers	3.16	273	198	443
Charges financières	3.17	-209	-225	-203
RESULTAT FINANCIER		64	-27	345
RESULTAT NET		1516	-358	1450

INSTRUMENTS DE POLITIQUE BUDGETAIRE				
	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022	
RESULTAT NET	1516	-358	1450	
Amortissement de la réserve budgétaire	-118	-118	-118	
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	1398	-476	1332	
Amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire	-1398	-	-606	
EXCÉDENT FINAL	-	-476	726	

Compte de résultat IPSAS

Instruments de politique budgétaire

Instruments de politique budgétaire



Excédent de revenu de +1'398 millions avant affectation du résultat

INSTRUMENTS DE POLITIQUE BUDGETAIRE	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
RESULTAT NET	1'516	-358	1'450
Amortissement de la réserve budgétaire	-118	-118	-118
1. EXCEDENT AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	1'398	-476	1'332
Amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire	-1'398	-	-606
2. EXCEDENT FINAL	-	-476	726

1. Charge d'amortissement supplémentaire de 1'398 millions de la **réserve budgétaire CPEG**
2. Pas d'alimentation de la **réserve conjoncturelle : 1 milliard** suffit pour faire face aux aléas et anticiper la fin des dispositions transitoires RFFA

Les fonds propres sont à présent positifs de 1'284 millions :

	Note	31.12.2023	31.12.2022
Fonds et financements spéciaux	5.20	171	151
2. Réserve conjoncturelle	5.21	1'000	1'000
Réserve de réévaluation	5.22	441	297
1. Réserve budgétaire	5.23	-2'255	-3'770
Fonds propres libres		1'926	1'946
FONDS PROPRES		1'284	-376

Page 7

Réserve budgétaire CPEG - Contexte

3 réformes mises en œuvre le 1^{er} janvier 2020

1. RFFA, 2. CPEG, 3. Assurance maladie

Contraintes liées à l'enclenchement du

- **Frein au déficit**

Ajout d'un instrument de politique budgétaire après résultat net IPSAS

- **Frein à l'endettement**

Engagement de prévoyance distinct de la dette financière

Page 8

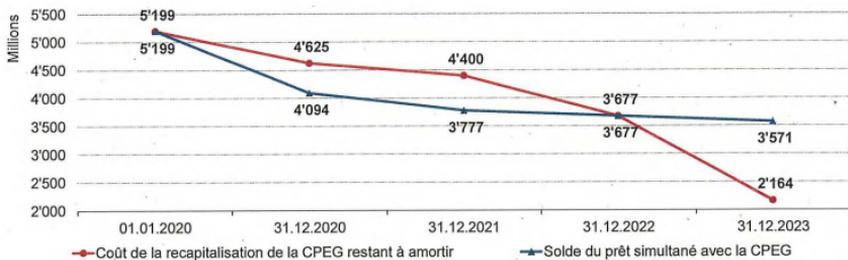
Réserve budgétaire CPEG - Engagement de prévoyance Etat / CPEG

Réserve budgétaire : amortissement comptable supplémentaire de 1'398 millions en 2023

⇒ 3 milliards pris en charge depuis 2020

Remboursement du prêt avec la CPEG de 106 millions en 2023

⇒ versements exceptionnels à la CPEG envisageables lorsque les marchés présenteront une évolution favorable des taux d'intérêt



Page 11

Excédent final

Tome 1, page 17

Du budget 2023 aux comptes 2023

Excédent final B2023	-476
Revenus fiscaux	+1'780
Subventions & transferts	-74
Charges de personnel	+20
Autres	+147
Amortissement suppl. réserve budgétaire	-1'398
Excédent final C2023	-
Ecart	+476

Des comptes 2022 aux comptes 2023

Excédent final C2022	726
Revenus fiscaux	+465
Subventions & transferts	-304
Charges de personnel	-150
Autres	+55
Amortissement suppl. réserve budgétaire	-792
Excédent final C2023	-
Evolution	-726

Page 12

Revenus

Tome 1, page 17

Du budget 2023 aux comptes 2023

Revenus B2023	9'508
Revenus fiscaux	+1'780
BNS	-
Autres revenus	+193
Revenus C2023	11'481
Ecart	+1'973

Des comptes 2022 aux comptes 2023

Revenus C2022	11'186
Revenus fiscaux	+465
BNS	-234
Autres revenus	+64
Revenus C2023	11'481
Evolution	+294

Page 13

Charges

Tome 1, page 17

Du budget 2023 aux comptes 2023

Charges B2023	9'985
Subventions & transferts	+74
Caisses de prévoyance	-
Charges de personnel	-20
Autres charges	+45
Amortissement suppl. réserve budgétaire	+1'398
Charges C2023	11'481
Ecart	+1'496

Des comptes 2022 aux comptes 2023

Charges C2022	10'461
Subventions & transferts	+304
Caisses de prévoyance	-262
Charges de personnel	+150
Autres charges	+37
Amortissement suppl. réserve budgétaire	+792
Charges C2023	11'481
Evolution	+1'020

Page 14

Analyse des revenus

Tome 1, pages 21 à 26, note 1.4 Revenus ressortant du résultat net

	C2023	B2023	C2022	C2023		C2023	
				/B2023		/C2022	
Impôts sur les personnes physiques	5'281	4'933	5'530	+348	7%	-249	-5%
Impôts sur les personnes morales	2'600	1'618	2'045	+982	61%	+555	27%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	1'038	727	840	+311	43%	+198	24%
Autres revenus fiscaux	1'089	938	1'111	+150	16%	-22	-2%
Compensation financière relative aux frontaliers	-274	-263	-257	-11	4%	-18	7%
Revenus fiscaux	9'734	7'954	9'269	+1'780	22%	+465	5%
Revenus non fiscaux	1'621	1'495	1'836	+126	8%	-215	-12%
Revenus non monétaires	126	60	81	+66	111%	+45	55%
TOTAL PRODUITS	11'481	9'508	11'186	+1'973	21%	+294	3%

Page 15

Analyse des charges

Tome 1, pages 27 à 28, note 1.5 Charges ressortant du résultat net

	C2023	B2023	C2022	C2023		C2023	
				/B2023		/C2022	
Charges de personnel	2'834	2'855	2'685	-20	-1%	+150	6%
Charges de fonctionnement	479	510	467	-31	-6%	+13	3%
Subventions & charges de transfert	5'270	5'197	4'966	+74	1%	+304	6%
<i>Subventions et transferts aux entités</i>	3'193	3'121	2'968	+72	2%	+226	8%
<i>Subventions aux ménages privés</i>	2'052	2'072	1'887	-20	-1%	+165	9%
<i>Aides COVID-19</i>	25	29	111	-4	-13%	-86	-78%
<i>Participation des communes</i>	-	-25	-	+25	-100%	-	-
Péréquation et parts de revenus	346	345	324	+1	0%	+22	7%
Dédommagements	86	110	104	-23	-21%	-17	-17%
Dotations aux amortissements	495	489	493	+6	1%	+2	0%
Dépréciations d'actifs	230	140	231	+90	64%	-1	0%
Pertes sur créances irrécouvrables	4	1	2	+3	298%	+2	90%
Charges d'intérêts sur emprunts	117	140	124	-23	-16%	-8	-6%
Charges d'intérêts sur prêts CPEG et FPTPG	66	67	67	-1	-2%	-2	-3%
Autres charges d'exploitation et finan.	37	14	274	+23	166%	-237	-86%
<i>Caisses de prévoyance</i>	-	-	262	-	-	-262	-
<i>Autres</i>	37	14	12	+23	166%	+25	219%
TOTAL CHARGES	9'965	9'866	9'736	+99	1%	+229	2%

Page 16

Crédits supplémentaires

Tome 1, page 29, note 1.6 Crédits supplémentaires

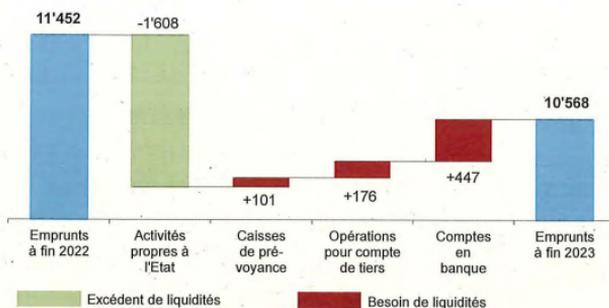
	B2023	CS Grand Conseil	Utilisation provisions	CS Conseil d'Etat
Charges de personnel	2'855	13	-5	34
Charges de fonctionnement	510	31	-8	1
Subventions et transferts aux entités	3'096	105	-1	11
Subventions aux ménages privés	2'072	14	-89	32
Aides Covid	29		-0	0
Péréquation et parts de revenus	345			
Dédommagements	110	0		0
Dotations aux amortissements	489			12
Dépréciations d'actifs	140		-105	88
Pertes sur créances irrécouvrables	1			3
Charges d'intérêts sur emprunts	140			0
Charges d'intérêts sur prêts CPEG & FPTPG	67			
Autres charges d'exploitation et financières	14	194	-194	9
Amortissement de la réserve budgétaire	118			1'398
TOTAL CHARGES	9'985	357	-402	1'590

CS : crédits supplémentaires

Page 17

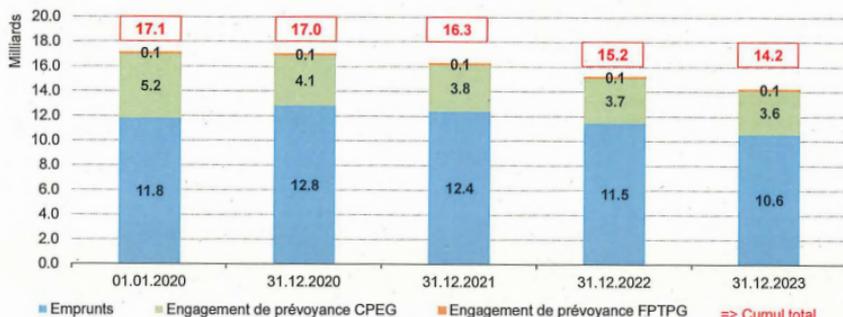
Emprunts

Tome 1, pages 34 et 35, note 1.10.2 Emprunts



Page 18

Emprunts et engagements de prévoyance



Page 19

Garanties : caisses de prévoyance

Tome 1, pages 36 à 39, notes 2.1 et 2.2

Demande d'annulation de l'ISB et du CSCQ de leur participation à la recapitalisation de la CPEG (resp. 22 et 2 millions)

Risque que la CPEG fasse appel à la garantie de l'Etat dans le cadre d'une faillite éventuelle de l'ISB et du CSCQ, intégralement provisionné (45 millions) depuis 2022

Litige sur le calcul du montant de la recapitalisation de la FPTPG

Non prise en compte par le Conseil d'Etat dans le calcul de la recapitalisation (écart de 20 millions) d'une provision technique pour événements spéciaux de 25 millions

Arrêt rendu le 7 septembre 2023 par le Tribunal fédéral en faveur de l'Etat (litige clos)

Equilibre financier de la CP

Apport de l'Etat de 194 millions versé le 9 février 2024 à la CP

Page 20

Garanties : cautions simples

Tome 1, page 41, note 2.4

	31.12.2023	31.12.2022	Emprunts*	Fonds propres*
Transports publics genevois (TPG)	653	762	703	38
Maison de Vessy	65	67	67	1
Fondations HBM & HLM (FIDP)	42	46	1'420	502
Palexpo	30	30	102	186
Maison de Retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	18	18	47	49
HES-SO Genève	8	8	27	30
EMS Béthel	7	7	19	6
Divers prêts hypothécaires	89	101	n.a	n.a
Divers crédits de constructions	195	146	n.a	n.a
Autres	1	1	n.a	n.a
Total	1'108	1'185		

* Données au 31.12.2023 sauf pour Maison de Vessy, MRPS, HES-SO Genève et EMS Béthel (31.12.2022)

n.a. : non applicable

Autres informations du tome 1

Liste des prêts et participations (pages 95 à 100)

Rapport sur les fonds et libéralités (pages 101 à 128)

- A. Fonds gérés selon l'approche "bilan/bilan"
- B. Fonds gérés selon l'approche "revenus immédiats"
- C. Fonds et libéralités gérés selon l'approche "revenus différés"
- D. Libéralités gérés selon l'approche "bilan/bilan"

Rapport sur les obligations vertes (pages 129 à 131)

Rapport sur les obligations sociales (pages 137 à 139)

2023

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Tome 4

Etats financiers consolidés
Rapport de l'auditeur indépendant et Grand conseil

Etats financiers consolidés

Tome 4

Pierre-Emmanuel Beun, Aicha Laatiki - DGFE

Page 23

Quatre états financiers

Tome 4, pages 7 à 10

Compte de résultat	2022	2023
Revenu fiscal	51	9734
Subventions reçues	32	775
Régularisation et prêts à des mandats	52	104
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie directe	24	204
Produits d'exploitation sans contrepartie directe	19799	19799
Frais de services et location, taxes	55	4022
Déductions	56	142
Remboursements	97	124
Produits d'exploitation avec contrepartie directe	4288	4288
Autres produits d'exploitation	58	333
PRODUITS D'EXPLOITATION	19429	19429
Charges de personnel	59	4511
Charges de fonctionnement	510	2524
Subventions et charges de transfert	517	2970
Indéquités et prêts de revenus	512	345
Déductions	513	47
Dotations aux amortissements	514	482
Autres charges d'exploitation	515	338
CHARGES D'EXPLOITATION	4233	4233
RESULTAT FINANCIER	1521	1521
Produits financiers	516	315
Charges financières	517	351
RESULTAT FINANCIER	161	161
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	518	105
RESULTAT NET	1741	1741
Amortissement de la réserve budgétaire	125	125
EXCÉDENT FINAL	301	301
Excédent final attribuable au Groupe	155	155
Excédent final attribuable aux minoritaires	71	71

Tableau des flux de trésorerie

RESULTAT NET	2022		2023	
	2022	2023	2022	2023
Éléments du cycle d'exploitation à ajuster :				
Provisions et pertes de valeur				
Amortissements				
Plus et moins-value sur ventes d'actifs				
Produits opératifs des subventions d'investissement reçues				
Autres éléments				
Part du résultat des sociétés mises en équivalence				
VERSEMENTS AUX CASSES DE PRÉ				
Opérations fiscales propres à l'état				
Opérations non fiscales propres au G				
Opérations non fiscales pour le compte de				
Opérations non fiscales pour le compte de				
Opérations non fiscales pour le compte de				
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX				
Donc flux : exploitation propre au G				
Donc flux : versements aux caisses				
Donc flux : exploitation pour le compte				
Sorties de trésorerie : acquisition d'imm				
Sorties de trésorerie : subventions d'inv				
Sorties de trésorerie : immobilisations et				
Sorties de trésorerie : participations no				
Sorties de trésorerie : prêts et avances				
Sorties de trésorerie : autres investiss				
Sorties de trésorerie : immobilisations				
Sorties de trésorerie : subventions d'inv				
Sorties de trésorerie : autres investiss				
Sorties de trésorerie : autres investiss				
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX				
Produits de révision des emprunts à				
Remboursements des emprunts à long terme				
Conversion des emprunts reçus à court terme				
Autres variations liées au financement				
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT				
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE				
Trésorerie en début de période				
Trésorerie en fin de période				

Bilan

	2022	2023
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,1	950
Crédites résultant de revenus fiscaux	2,2	2500
Crédites résultant de variations et services	2,3	965
Autres actifs financiers courants	7,4	111

Tableau de mouvements des fonds propres (situation nette)

	2022		2023	
	2022	2023	2022	2023
FONDS PROPRES				
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Crédites résultant de revenus fiscaux				
Crédites résultant de variations et services				
Autres actifs financiers courants				
FONDS PROPRES - Part du Groupe				
Indébités minoritaires				
TOTAL PASSIF				

Page 24

Périmètre de consolidation : critères réglementaires

1. Le contrôle : approche IPSAS

2. Les prestations effectuées : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget (=> exclusion BCGE)

3. Quantitatif

Total bilan de l'entité supérieur à 100 millions

Indemnités ou aides financières de l'Etat supérieures à 100 millions

Des exceptions à ces seuils peuvent être admises sur la base d'éléments de nature comptable, juridique ou institutionnelle

Page 25

Périmètre de consolidation : entités



GENÈVE
AÉROPORT

stpg

**FONDATION
DES
PARKINGS**

HUG Hôpitaux
Universitaires
Genève



Hospice général

**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

imad

**Fondations Immobilières
de Droit Public**

FIPOI
Fédération Intercommunale
des Propriétaires Immobilières
Publiques

FPLC Fondation pour la promotion
du logement bon marché
et de l'habitat coopératif

FEI
Facilitateur d'implantation

palexpo

eipi
Etablissement public
d'investissement

**PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA**

**Fondation Preille
Acacias
Veznets**

Page 26

Charges et revenus

Tome 4, page 16, note 2.1 Compte de résultat consolidé

	C2023	C2022	Variations	
Revenus	15'745	15'062	+683	5%
Charges	-14'108	-13'447	-661	5%
Parts de résultat d'entités	105	26	+79	
Résultat net	1'741	1'641	+100	6%
Amortissement de la réserve budgétaire	-1'516	-724	-792	
Excédent final	226	917	-692	

Revenus C2022	15'062	Charges C2022	13'447
Prestations de services	+519	Charges de fonctionnement	+395
Revenus fiscaux	+465	Charges de personnel	+317
Autres revenus	-301	Subventions & charges de transfert	+203
		Autres charges	-254
Revenus C2023	15'745	Charges C2023	14'108
Evolution	+683	Evolution	+661

Page 27

Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 17, note 2.2 Revenus ressortant du résultat net

	2023	2022	Variations	
Revenus fiscaux	9'734	9'269	+465	5%
Prestations de services et livraisons, taxes	4'022	3'504	+519	15%
Autres revenus non fiscaux	1'784	2'073	-309	-15%
Revenus non monétaires	225	217	+8	4%
TOTAL PRODUITS	15'745	15'062	+683	5%

Page 28

Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 18 à 19, note 2.2.2 Prestations de services

	2023	2022	Variations	
Revenus liés à la santé	1'121	1'071	+51	5%
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	1'333	1'029	+304	30%
Revenus liés à la mobilité et à l'aéroport	519	463	+56	12%
Revenus liés à la cohésion sociale	174	141	+34	24%
Revenus liés à l'aménagement et au logement	112	110	+3	2%
Revenus liés à la formation	96	87	+10	11%
Revenus liés à l'économie	89	76	+14	18%
Revenus des tâches déléguées	3'445	2'975	+470	16%
Emoluments	163	152	+11	7%
Loyers et droits de superficie	127	119	+7	6%
Redevances commerciales	94	76	+18	23%
Revenus de perception de contributions	68	59	+9	14%
Vente de biens et marchandises	37	33	+3	10%
Diverses prestations de services et livraisons, taxes	89	88	+1	1%
Autres prestations de services et livraisons, taxes	577	528	+49	9%
Prestations de services et livraisons, taxes	4'022	3'504	+519	15%

Page 29

Revenus : analyse des écarts

Tome 4, pages 20, note 2.2.3 Autres revenus non fiscaux

	2023	2022	Variations	
Subventions reçues	778	772	+6	1%
Péréquation et parts à des revenus	194	194	+0	0%
Actifs saisis	66	71	-5	-7%
Amendes et contraventions	86	85	+1	1%
Dédommagements	142	159	-17	-11%
Remboursements	124	116	+7	6%
Produits d'intérêts	172	162	+11	6%
Dividendes et rétrocessions	23	255	-232	-91%
Plus-values réalisées sur actifs	10	43	-33	-76%
Autres revenus non fiscaux	170	217	-47	-22%
<i>Produits liés aux immeubles de placement</i>	59	56	+3	6%
<i>Restitution de subventions : ménages privés</i>	29	25	+4	16%
<i>Indemnisés pour réduction horaire de travail (RHT)</i>	-	12	-12	-100%
<i>Divers autres revenus non fiscaux</i>	82	124	-42	-34%
Autres revenus non fiscaux	1'764	2'073	-309	-15%

Page 30

Charges : analyse des écarts

Tome 4, pages 22 à 25, note 2.3 Charges ressortant du résultat net

	2023	2022	Variations	
Charges de personnel	6'511	6'194	+317	5%
Charges de fonctionnement	2'624	2'229	+395	18%
<i>Dépenses générales</i>	1'238	1'160	+78	7%
<i>Charges liées aux tâches déléguées</i>	1'386	1'069	+317	30%
Subventions accordées aux ménages privés	1'938	1'811	+127	7%
Subventions & transferts à des entités	1'033	930	+103	11%
Aides Covid-19	-0	26	-26	-100%
Péréquation et parts à des revenus	346	324	+22	7%
Dédommagements	87	104	-17	-17%
Charges d'intérêts sur emprunts	172	177	-5	-3%
Charges d'intérêts sur prêts simultanés CPEG et FPTPG	66	67	-2	-3%
Dotations aux amortissements	880	873	+7	1%
Dépréciations d'actifs	273	282	-8	-3%
Variations de juste valeur	40	89	-50	-56%
Moins-values réalisées sur actifs financiers	0	25	-25	-100%
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	17	9	+9	105%
Autres charges d'exploitation et financières	121	307	-186	-61%
<i>Caisse de prévoyance</i>	-	262	-262	-100%
<i>Charges liées aux immeubles de placement</i>	12	12	-0	-3%
<i>Diverses autres charges d'exploitation et financières</i>	110	33	+76	228%
TOTAL CHARGES	14'108	13'447	661	5%

Page 31

Investissements

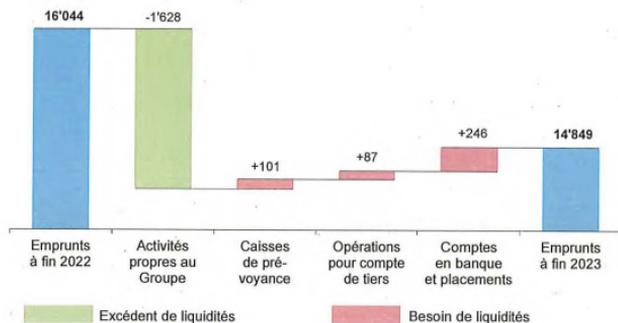
Tome 4, pages 26 à 27, note 2.4 Investissements

	2023	2022	Variations	
Investissements nets de l'Etat comptes individuels	527	428	+101	24%
Investissements de l'Etat envers les entités du groupe	-164	-84	-79	94%
Investissements nets de l'Etat hors du Groupe	363	341	+21	6%
SIG	203	218	-15	-7%
HUG	98	75	+22	30%
TPG	91	80	+11	14%
AIG	55	60	-6	-10%
FIDP	45	65	-20	-31%
HG	43	40	+2	6%
UNIGE	26	26	+0	0%
FPPLC	13	-29	+42	-148%
Fondation PAV	10	37	-27	-72%
Palexpo	10	1	+9	917%
FTI	9	16	-8	-46%
EPI	7	3	+4	110%
FdP	5	3	+2	46%
IMAD	5	2	+2	112%
Ports Francs	2	2	-0	-17%
Investissements nets des entités	619	601	+19	3%
Investissements nets du Groupe	982	942	+40	4%

Page 32

Emprunts

Tome 4, page 28 à 29, note 2.5 Endettement



	2023	2022	Variations
EGE	10'568	11'452	-884
FIDP	1'417	1'396	+21
TPG	703	771	-69
AG	606	605	-300
HG	461	435	+26
SIG	450	407	+43
FTI	230	224	+6
HUG	145	153	-9
FRLC	116	138	-22
Palexpo	92	97	-4
Ports Francs	35	37	-2
UNIGE	12	13	-0
EPI	12	12	-0
FdP	3	3	-
EMPRUNTS	14'849	16'044	-1'194

Page 33

Contributions des entités au résultat 2023

Tome 4, page 30, note 3 Contribution des entités consolidées selon le référentiel Etat

Compte de résultat 2023	Etat	Entités													Retrait. Conso	Groupe Variations 2023												
		HUG	UNIGE	TPG	HG	IMAD	EPI	SIG	AG	FdP	Palexpo	Ports Francs	FIDP	FTI		FRLC	FFAV	FIDP										
Revenus fiscaux	9734	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9734	465	5%		
Prestations de services, livraison:	378	1'517	99	162	137	202	37	1'433	480	49	73	23	93	39	19	2	-	-	-	-	-	-	-	-721	4'022	519	15%	
Subventions reçues	379	729	723	348	583	92	88	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2'163	778	6	1%	
Autres revenus d'exploitation	614	38	3	4	47	7	2	3	12	1	3	0	3	1	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-23	723	-64	-8%	
Revenus non monétaires	102	46	24	6	7	2	7	53	0	0	0	-	-	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-75	172	29	20%	
PRODUITS D'EXPLOITATION	11'208	2'330	850	620	774	303	134	1'489	492	60	76	24	97	40	25	4	-	-	-	-	-	-	-	-2'983	15'430	+854	7%	
Charges de personnel	-2'834	-1'721	-662	-286	-160	-249	-104	-289	-146	-23	-21	-4	-1	-8	-2	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-2	-6'511	-317	5%
Charges de fonctionnement	-479	-538	-132	-159	-238	-48	-21	-932	-149	-10	-43	-9	-49	-8	-7	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	199	-2'624	-395	18%
Subventions et charges de transf.	-5'270	-	-32	-	-372	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7%
Dotations aux amortissements	-495	-63	-32	-60	-10	-2	-8	-156	-93	-7	-10	-5	-17	-0	-3	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	82	-880	-7	1%
Autres charges d'exploitation	-678	-13	-0	-4	-21	-1	-1	-45	-3	-0	-0	-1	-0	-0	-1	-0	-1	-	-	-	-	-	-	-	-1	-772	+215	-22%
CHARGES D'EXPLOITATION	-9'756	-2'335	-857	-609	-801	-300	-134	-1'422	-391	-41	-75	-19	-67	-18	-12	-4	-	-	-	-	-	-	-	-	2'986	-13'767	-707	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1'451	-5	-8	10	-27	3	-0	67	101	9	1	4	30	22	13	0	-1	3	1'873	+247	17%							
RESULTAT FINANCIER	64	-2	31	-13	29	-0	-0	-16	-52	0	-2	-3	-22	-34	-3	0	-	-	-	-	-	-	-	-16	-36	-226	-118%	
Part du résultat sociétés MEE	-	-	0	-	-	-	-	104	-	1	-0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105	+79
RESULTAT NET	1'516	-6	24	-3	2	3	-1	165	49	11	-1	1	8	-12	10	0	-1	-14	1'741	+100	6%							
Amort. de la réserve budgétaire	-1'516	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1'516	-792	69%
EXCEDENT FINAL	-0	-6	24	-3	2	3	-1	165	49	11	-1	1	8	-12	10	0	-1	-14	226	-692	-75%							

Page 34

Garanties d'emprunts

Tome 4, page 40, note 4.3 Garanties d'emprunts

			31.12.2023	31.12.2022
Cédules hypothécaires utilisées			2'159	2'301
Cédules hypothécaires non utilisées			406	242
Cédules hypothécaires			2'565	2'543
Cautions simples sur les emprunts d'entités			382	347
GARANTIES D'EMPRUNT			2'947	2'890

	Fonds propres	Emprunts hors groupe	Cautions simples	Cédules hypothécaire	Degré de garantie
TPG	38	703	653	-	93%
FIDP	502	1'417	42	1'385	100%
HG	816	461	-	334	73%
FPLC	483	116	-	173	100%
Ports Francs	17	35	-	64	100%
UNIGE	497	12	-	21	100%
Palexpo	186	92	30	109	100%
HUG	201	145	-	55	38%
Autres entités consolidées	4'780	1'300	-	17	1%
Total entités consolidées	7'610	4'281	725	2'159	
Autres entités non consolidées			382		
TOTAL			1'108	2'159	

Page 35



Revenus fiscaux

David Miceli – Administration fiscale cantonale

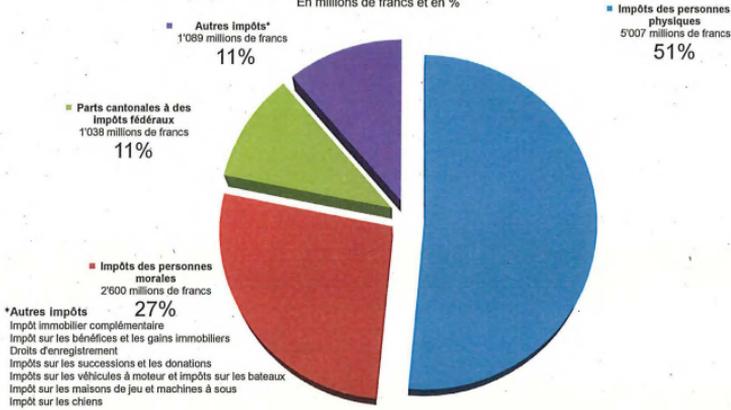
Page 36

Répartition des différents impôts dans les revenus fiscaux

Revenus fiscaux

9'733 millions - Comptes 2023

En millions de francs et en %



Page 37

Concentration de l'impôt

Part de l'impôt correspondant au 1% de contribuables avec l'impôt le plus élevé

Personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu : 35,1%

Impôt cantonal sur la fortune : 66,9%

Personnes morales

Impôt cantonal sur le bénéfice : 87,3%

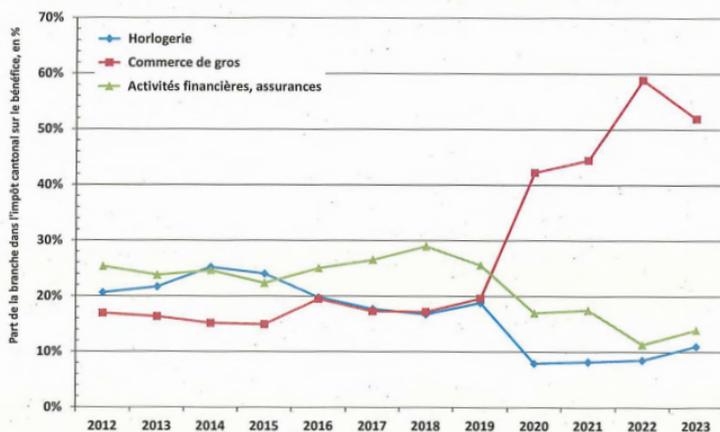
Pour les années les plus récentes, une dizaine d'entreprises parmi les plus importantes représentent environ la moitié de l'impôt.

Impôt cantonal sur le capital : 85,1%

Page 38

Concentration de l'impôt des personnes morales

Part des branches d'activité les plus importantes dans l'impôt cantonal sur le bénéfice



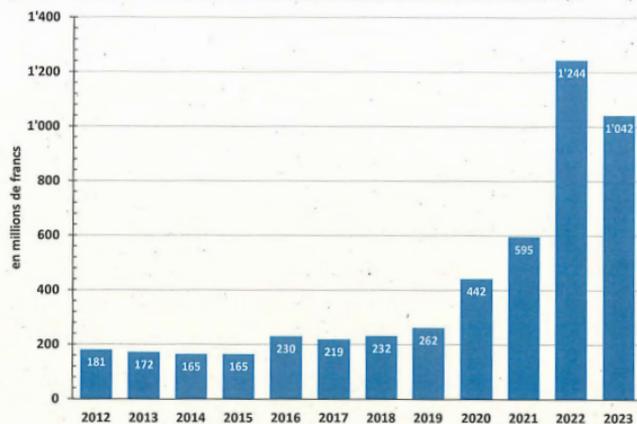
A partir de 2020, suppression des statuts fiscaux et entrée en vigueur de la RFFA

Page 39

Volatilité de l'impôt cantonal sur le bénéfice

Exemple du commerce de gros : évolution de l'impôt cantonal sur le bénéfice

(par année fiscale, situation au bouclement 2023, en restituant les correctifs aux années correspondantes)



A partir de 2020, suppression des statuts fiscaux et entrée en vigueur de la RFFA

Page 40

Commerce de gros

Impôt cantonal sur le bénéfice dans le commerce de gros pour la période fiscale 2023

(situation au bouclement 2023)

	Montant de l'impôt <i>en millions de francs</i>	Part dans la branche <i>en %</i>
Intermédiaires du commerce de gros	129	12.4%
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	2	0.2%
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	12	1.1%
Commerce de gros de biens domestiques	64	6.1%
Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication	2	0.2%
Commerce de gros d'autres équipements industriels	262	25.1%
Autres commerces de gros spécialisés	530	50.8%
Commerce de gros non spécialisé	33	3.1%
Commerce de gros, catégorie inconnue	10	0.9%
Total du commerce de gros	1'042	100.0%

Autres commerce de gros spécialisés : - commerce de gros de combustibles et de produits annexes
- commerce de gros de minerais et métaux
- etc.

Page 41

Estimation des impôts périodiques

Impôts nécessitant une estimation dans les comptes

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (PP)

Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (PM)

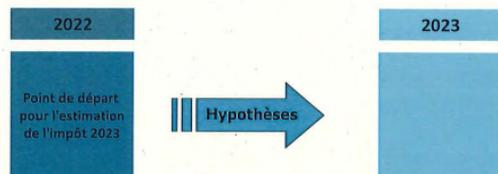
Impôt immobilier complémentaire

Part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD)

Modèle pour les PP et les PM

Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2023

Hypothèses de croissance



L'impôt 2023 est complètement estimé

Page 42

Estimation des impôts périodiques

Correctifs d'estimation dans les comptes

Réévaluation des impôts qui ont été estimés dans les comptes de l'année précédente

Eléments des comptes se référant aux années fiscales précédentes

Comptes 2023
Estimation 2023 (impôt courant)
Correctif d'estimation 2022
Correctif d'estimation 2021
Correctif d'estimation 2020
Correctif d'estimation 2019
Correctif d'estimation 2018
Correctifs effectifs pour les années fiscales antérieures

Page 43

Impôts non périodiques

Pas d'estimation dans les comptes

Droits d'enregistrement

Impôts sur les successions et les donations

Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

Etablissement du budget : étude rétrospective des impôts non périodiques

Etablissement des comptes : inscription dans les comptes de l'année *N* des montants produits au cours de l'année *N*

Impôts sur les véhicules à moteur et impôts sur les bateaux

Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous

Impôt sur les chiens

Page 44

Comparaison comptes – budget

Revenus fiscaux

En millions de francs	B2023	C2023	Ecart
Impôt sur le revenu et la fortune	4'670	5'007	+ 337
Impôt sur le bénéfice et le capital	1'618	2'600	+ 982
Impôt immobilier complémentaire	284	286	+ 2
Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers	76	76	0
Produit de l'enregistrement et du timbre	262	271	+ 9
Produit des successions et donations	186	324	+ 138
Autres impôts cantonaux	131	132	+2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	727	1'038	+ 311
Impôts, taxes et droits	7'953	9'733	+ 1'780

Page 45

Comparaison comptes – budget

Dépassement record du budget

(montants en millions de francs)

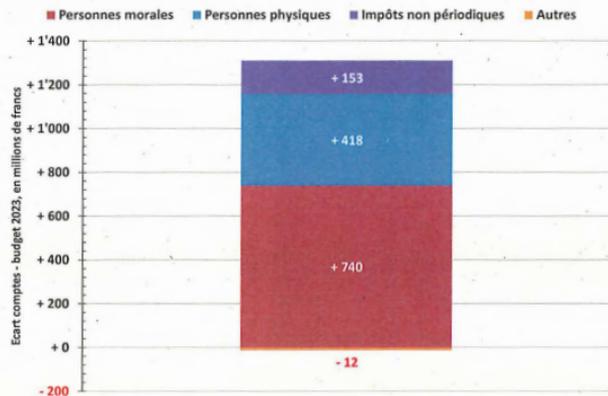
Ecart total :	+ 1'780
Impôts courants, année fiscale 2023 :	+ 1'299
Correctifs d'estimation sur les années fiscales 2018 à 2022 : dont + 610 millions portant sur l'année fiscale 2022	+ 544
Correctifs effectifs pour les années antérieures à 2018 :	- 116
Amendes fiscales et autres éléments :	+ 53

Page 46

Comparaison comptes – budget

Contribution des différents impôts à l'écart de + 1'299 millions sur l'impôt courant 2023

(montants en millions de francs)

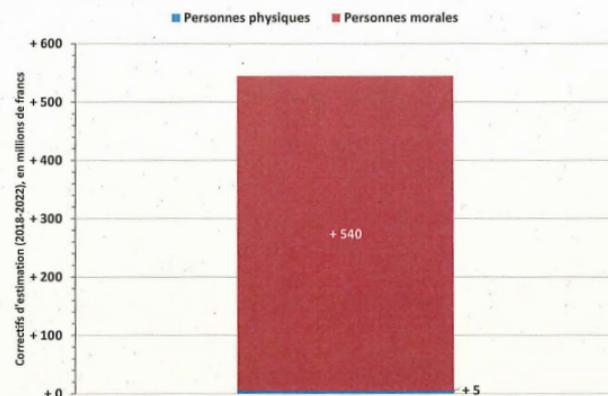


Page 47

Comparaison comptes – budget

Contribution des différents impôts aux correctifs d'estimation de + 544 millions (2018 à 2022)

(montants en millions de francs)



Page 48

Explication des écarts comptes – budget

Étapes entre le budget 2023 et les comptes 2023

2022 - juillet	Projet de budget 2023	
2022 - septembre	Budget 2023 - Préparation des amendements	Questionnaire (panel d'entreprises)
2023 - janvier	Comptes 2022	Questionnaire (panel d'entreprises)
2023 - mars	Délai pour le retour des déclarations 2022 pour les personnes physiques	
2023 - avril	Délai pour le retour des déclarations 2022 pour les personnes morales	
2023 - juillet	Projet de budget 2024	
2023 - septembre	Budget 2024 - Préparation des amendements	Questionnaire (panel d'entreprises)
2024 - janvier	Comptes 2023	Questionnaire (panel d'entreprises)
2024 - mars	Délai pour le retour des déclarations 2023 pour les personnes physiques	
2024 - avril	Délai pour le retour des déclarations 2023 pour les personnes morales	



Explication des écarts comptes – budget

Incertitudes dans le budget 2023

Préparation du budget 2023 en septembre 2022

Etablissement des hypothèses de croissance avant le début de l'année fiscale 2023

Impossibilité d'anticiper les événements exceptionnels

Méconnaissance de l'ampleur de la hausse des bénéficiaires des personnes morales pour la période fiscale 2022 en lien avec le conflit en Ukraine

Évaluation des impôts non périodiques par l'observation du passé

Explication des écarts comptes – budget

Situation dans les comptes 2023

Pour les impôts nécessitant une estimation dans les comptes, évaluation en janvier 2024

Hypothèses de croissance établies en janvier 2024, après la fin de l'année fiscale 2023

Bénéfices sans précédent des personnes morales en 2022, en particulier pour le commerce de gros

Réalité constatée pour 2022 bien meilleure que prévu par les modèles

Impôts non périodiques comptabilisés en fonction de ce qui a été réalisé en 2023

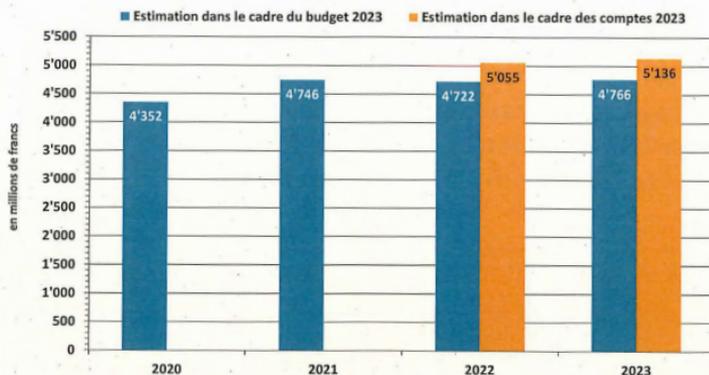
Successions et donations importantes

Page 51

Explication des écarts – Personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu et la fortune

(par année fiscale, en restituant les correctifs aux années correspondantes)

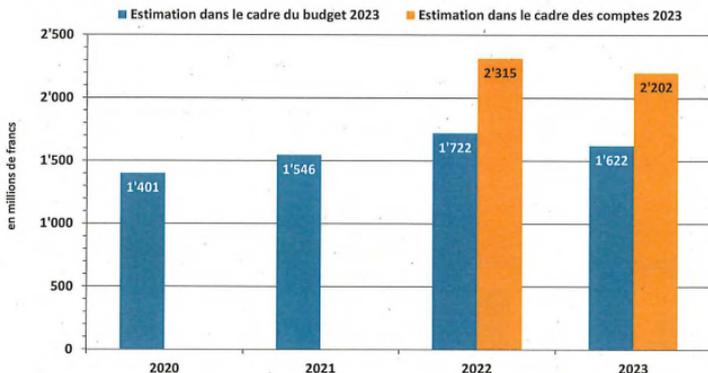


Page 52

Explication des écarts – Personnes morales

Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

(par année fiscale, en restituant les correctifs aux années correspondantes)



Page 53

Explication des écarts – Personnes morales

Contribution des branches économiques à l'écart sur l'impôt sur le bénéfice

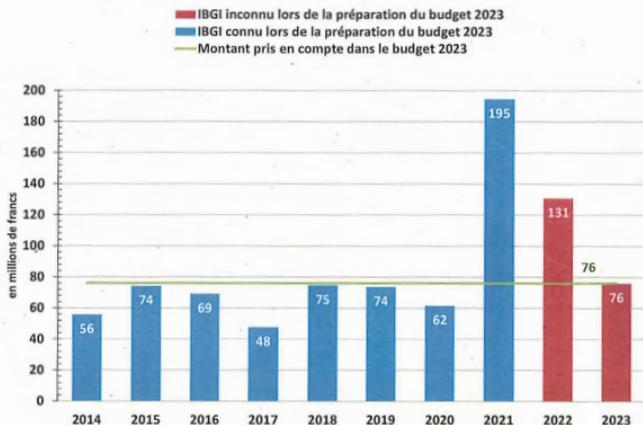
(impôt courant, année fiscale 2023, sans correctifs d'estimation ni reliquats)

	B2023 C2023 C2023-B2023		
	09.2022	01.2024	
Commerce de gros	652	1'042	+ 390
Horlogerie	156	221	+ 65
Activités financières, assurances	228	280	+ 52
Autres branches	56	88	+ 32
Commerce de détail, entretien et réparation d'automobiles	23	42	+ 19
Activités immobilières	75	89	+ 14
Transports, information et communication	37	44	+ 7
Construction	14	21	+ 6
Hébergement et restauration	4	5	+ 2
Industrie manufacturière (hors chimie et horlogerie)	24	25	+ 1
Industrie chimique et pharmaceutique	12	13	+ 1
Activités de conseil et de service	169	136	- 33
Total	1'451	2'007	+ 556

Page 54

Explication des écarts – Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

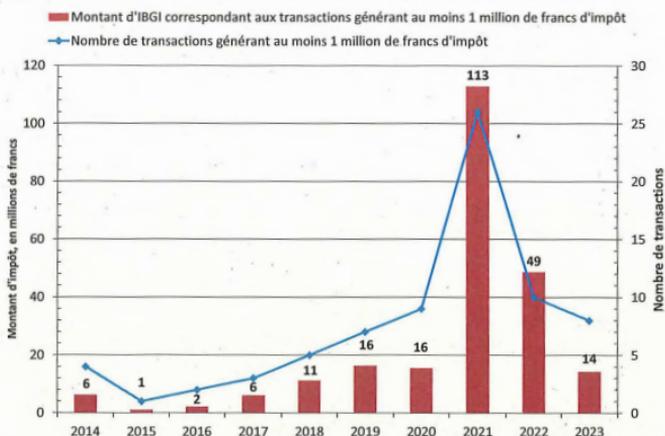
Historique dans les comptes



Page 55

Explication des écarts – Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

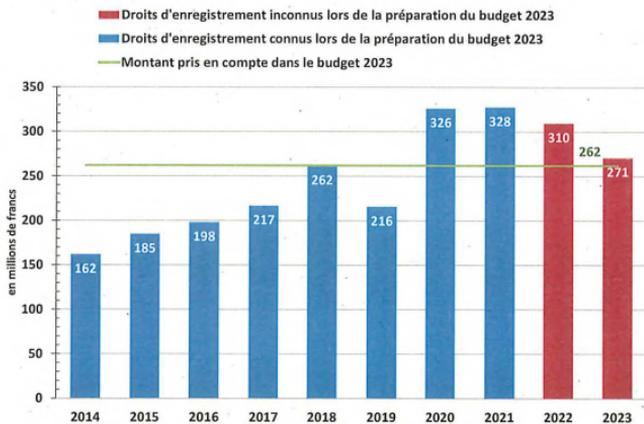
Retour à un niveau habituel de transactions importantes



Page 56

Explication des écarts – Droits d'enregistrement

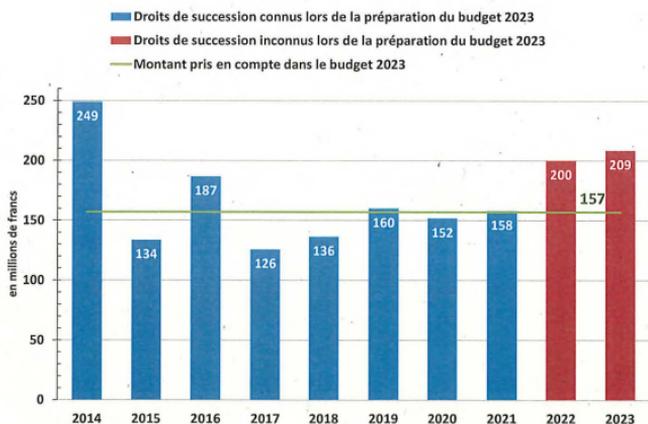
Historique dans les comptes



Page 57

Explication des écarts – Droits de succession

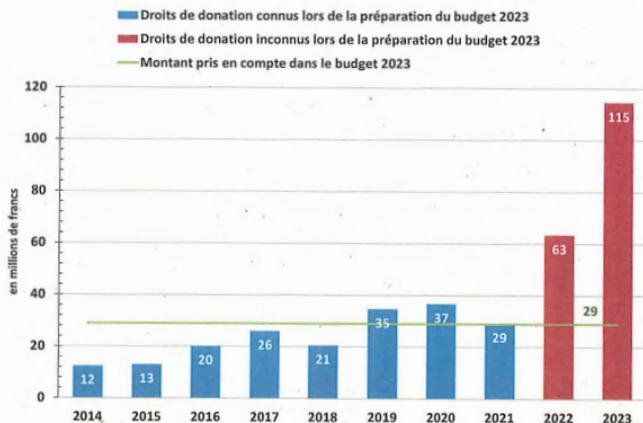
Historique dans les comptes



Page 58

Explication des écarts – Droits de donation

Historique dans les comptes



Page 59

Mesures pour limiter les écarts entre les budgets et les comptes

Mesures existantes

Extrême difficulté pour anticiper les évolutions futures atypiques lors de la préparation du budget

Questionnaire adressé à un panel d'entreprises représentant environ 50% de l'impôt cantonal sur le bénéfice

Contacts avec les contribuables les plus importants

Tentatives d'amélioration des modèles de prévision

Page 60

Mesures pour limiter les écarts entre les budgets et les comptes

Depuis le budget 2024

Récurrence d'importants correctifs d'estimation dans les derniers comptes bouclés

Dans le courant de l'année 2023, échanges avec les cantons latins, ainsi qu'avec Zurich et Bâle-Ville

Normes comptables différentes dans les autres cantons

Introduction d'un montant pour anticiper les correctifs d'estimation futurs, en se basant sur l'historique

Questionnaire adressé à un panel d'entreprises

Elargissement du nombre d'entreprises questionnées

Part de l'impôt cantonal sur le bénéfice représenté par les entreprises du panel passe de 50% à 75%

Renforcement des contacts avec les contribuables les plus importants

Page 61

Mesures pour limiter les écarts entre les budgets et les comptes

Mesures à venir

Mandat externe pour une expertise sur les méthodes de prévision existantes

En parallèle, nouvelles pistes d'amélioration des modèles de prévision

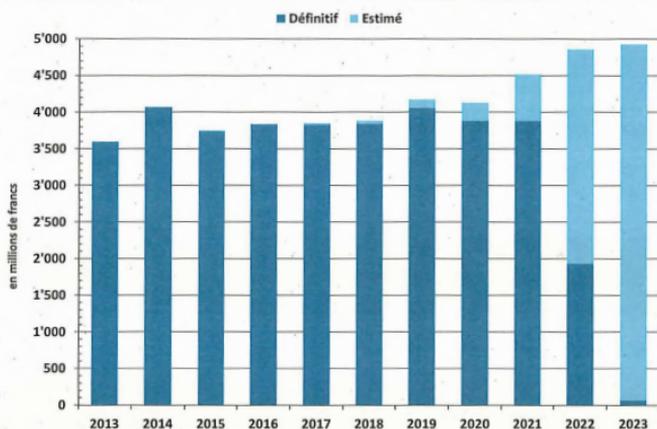
Vigilance accrue quant à l'évolution des impôts après deux années exceptionnelles

Page 62

Evolution de l'impôt des personnes physiques

Impôt cantonal sur le revenu et la fortune

(par année fiscale, situation au bouclage des comptes 2023, en restituant les correctifs aux années correspondantes)

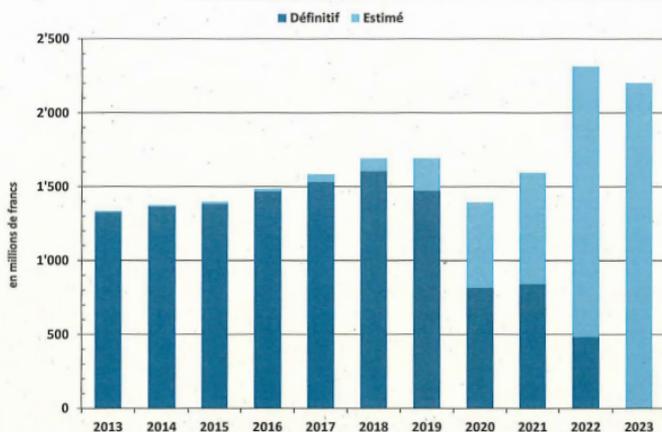


Page 63

Evolution de l'impôt des personnes morales

Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

(par année fiscale, situation au bouclage des comptes 2023, en restituant les correctifs aux années correspondantes)



Page 64

Evolution de l'impôt des personnes morales

Evolution de l'impôt cantonal sur le bénéfice entre 2022 et 2023

(Situation évaluée dans les comptes 2023, en restituant les correctifs pour l'année fiscale 2022)

Date du questionnaire sur l'évolution du bénéfice : 01.2024	2022	2023	Evolution entre 2022 et 2023	
	en mio\$ de francs	en mio\$ de francs	en mio\$ de francs	en %
Commerce de gros	1'244	1'042	- 201	- 16.2%
Horlogerie	180	221	+ 41	+ 22.9%
Activités financières, assurances	239	280	+ 40	+ 16.9%
Autres branches	78	88	+ 10	+ 12.5%
Commerce de détail, entretien et réparation d'automobiles	34	42	+ 8	+ 23.7%
Activités immobilières	83	89	+ 7	+ 8.0%
Transports, information et communication	50	44	- 5	- 10.7%
Construction	18	21	+ 2	+ 11.2%
Hébergement et restauration	4	5	+ 1	+ 17.0%
Industrie manufacturière (hors chimie et horlogerie)	22	25	+ 3	+ 13.0%
Industrie chimique et pharmaceutique	12	13	+ 1	+ 6.9%
Activités de conseil et de service	146	136	- 10	- 6.8%
Total	2'111	2'007	- 104	- 4.9%

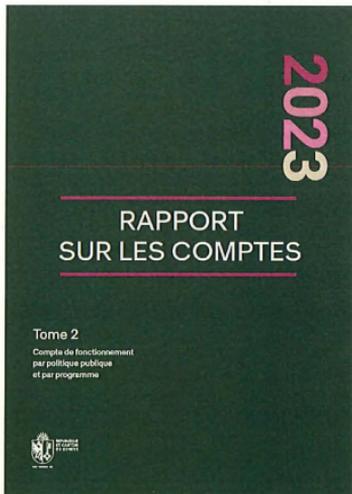
Page 65

Compte de fonctionnement

Tome 2

Yves Fornallaz - DGFE

Page 66



Comptes de fonctionnement 2023

Guide de lecture du tome 2



Le **tome 2** de l'édition des comptes 2023 est dédié au fonctionnement

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

Il se compose d'une **première partie** sur les programmes avec :

- l'utilisation des crédits et les revenus
- le coût complet
- la situation des postes au 31 décembre
- les objectifs et indicateurs

et d'une **deuxième partie** avec :

- divers tableaux détaillés présentant entre autres la liste des subventions et les dépassements de crédit

Page 67

Comptes de fonctionnement 2023

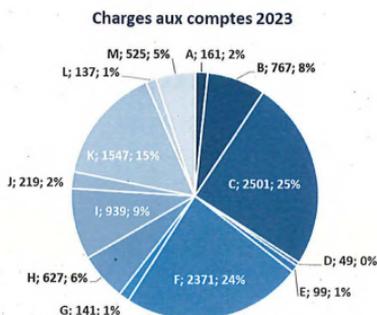
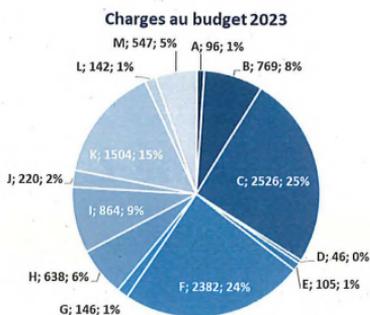
Annexes

- **Vue d'ensemble (page 15)**
- **Effectifs par politique publique (page 445)**
- **Subventions accordées (page 449)**
 - Les subventions sont présentées au niveau détaillé (par libellé de subvention)
- **Crédits supplémentaires (page 487)**
 - Description des dépassements de crédit selon 3 catégories
 1. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances
 2. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB
 3. Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances
- **Provisions par programme et par nature à 2 positions (page 507)**

Page 68

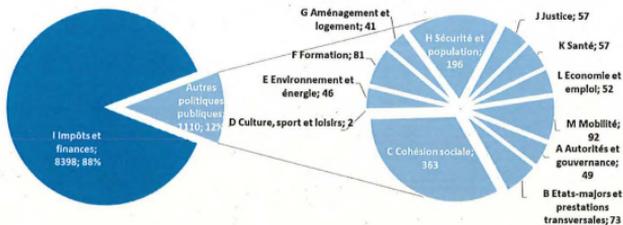
Charges par politique publique au budget 2023 et aux comptes 2023

(en millions et en % - Hors amortissement supplémentaire à la réserve budgétaire CPEG)



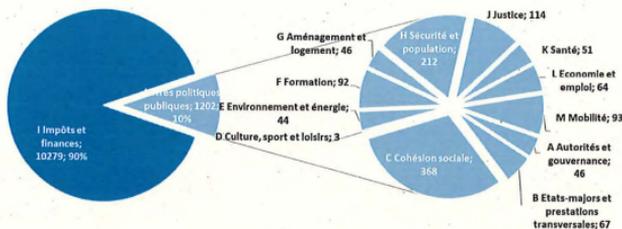
Revenus par politique publique au budget 2023 et aux comptes 2023

Revenus au Budget 2023



(en millions et en %)

Revenus aux comptes 2023



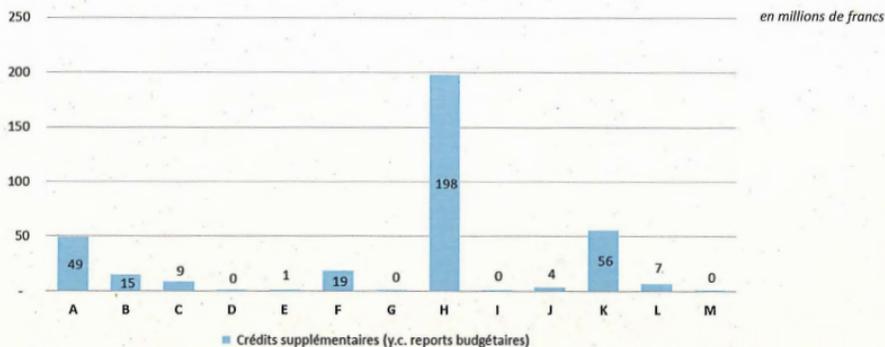
Crédits supplémentaires

Tome 2

Yves Fornallaz - DGFE

Page 71

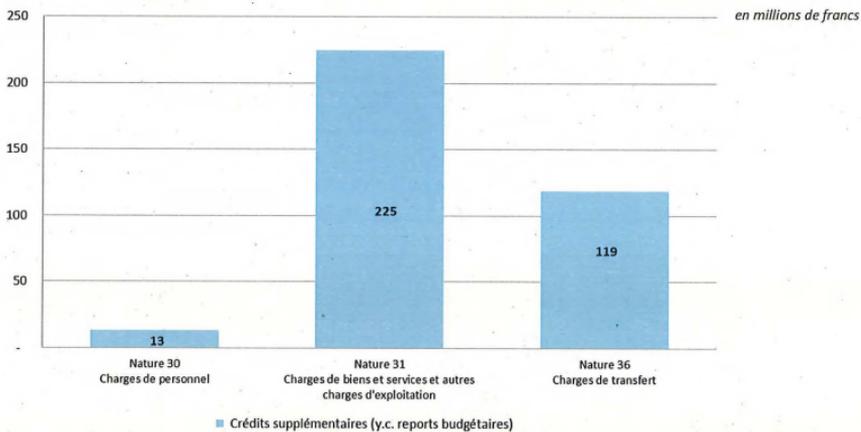
Crédits supplémentaires accordés en 2023 par la COFIN par politique publique



La Commission des finances a accepté pour **356.7 millions** de crédits supplémentaires

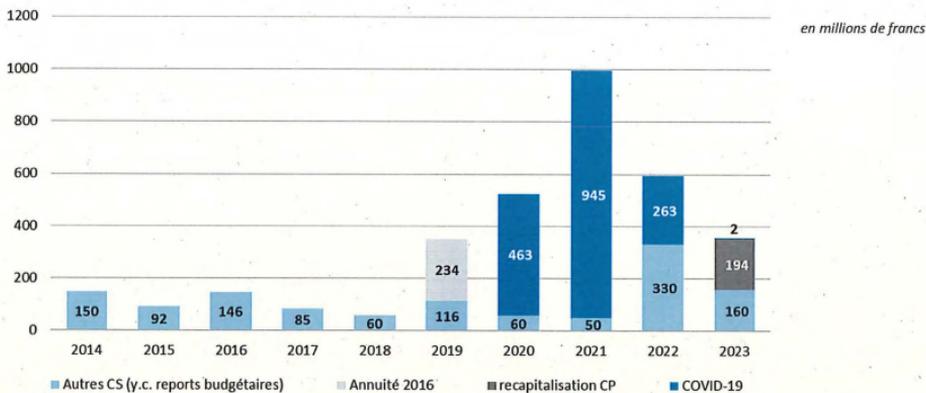
Page 72

Crédits supplémentaires 2023 accordés par la COFIN par rubrique comptable



Page 73

Crédits supplémentaires accordés par la COFIN depuis 2014



Page 74

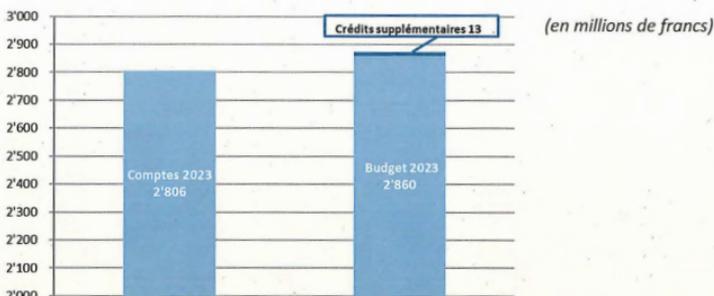
Principaux crédits supplémentaires 2023 accordés par la COFIN

Dpts	Prog	Nat	Description	Montant
DIN	H01-H02	31	Recapitalisation de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP)	194
DF	A04	36	Soutien extraordinaire au Comité international de la Croix-Rouge	39.7
DSM	K01	36	Financement supplémentaire pour les HUG afin de couvrir le surcoût en charges de personnel, les effets de l'inflation sur les charges d'exploitation et les effets structurels liées à la sous-couverture des activités	30
DSM	K01	36	Prestations stationnaires hospitalières : rallonge budgétaire liée à l'obligation de couverture par les cantons des frais d'hospitalisation de leurs résidents	22.9
Tous	Tous	31	Reports de crédits 2022 sur l'exercice 2023	22.3
DF	A04	36	Aide aux pays en voie de développement en faveur des populations touchées par les crises humanitaires en Turquie/Syrie, en Arménie, et au Proche-Orient.	8
DIP	F01-F02-F04	30	Crise migratoire - élèves migrants	7.6
DEE	L01	31	Fonds de compensation relatif aux prestations complémentaires cantonales en cas d'incapacité passagère, totale ou partielle de travail (chômage) - Fonds PCM - pour couverture du déficit au 31 décembre 2023	4.7
DIP	F04	36	Mesures éducatives et de placements - Prise en charge des mineurs non accompagnés et hospitalisations sociales	4
			Autres crédits supplémentaires	23.5
			TOTAL	356.7

Page 75

Comptes de fonctionnement 2023

Respect du budget et des crédits supplémentaires nature 30 charges de personnel de la compétence du Grand Conseil *(soit charges de personnel hors provisions)*

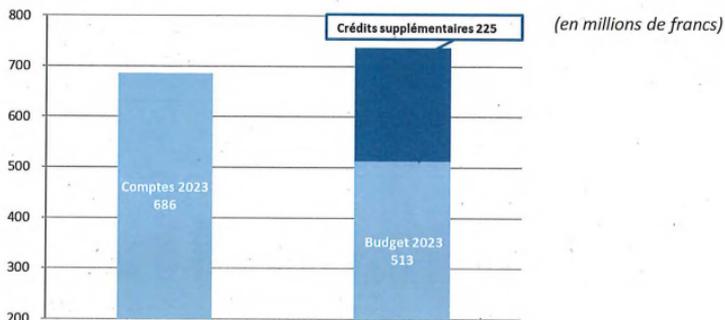


Au total les comptes 2023 présentent des charges inférieures de **67 millions** par rapport au budget 2023 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2023.

Page 76

Comptes de fonctionnement 2023

Respect du budget nature 31 charges de biens et services de la compétence du Grand Conseil
(hors provisions, dépréciations et irrécouvrables)

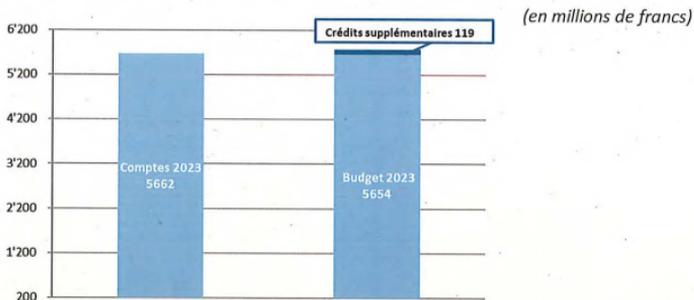


Au total les comptes 2023 présentent des charges inférieures de **51 millions** par rapport au budget 2023 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2023.

Page 77

Comptes de fonctionnement 2023

Respect du budget nature 36 charges de transfert de la compétence du Grand Conseil
(soit hors provisions, amortissements et dépréciations)

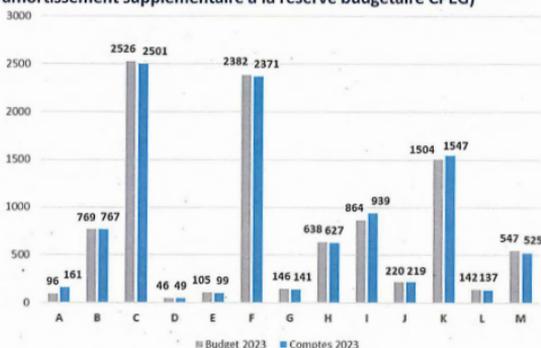


Au total les comptes 2023 présentent des charges inférieures de **111 millions** par rapport au budget 2023 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2023.

Page 78

Comparaison des charges entre comptes 2023 et le budget 2023

(en millions - Hors amortissement supplémentaire à la réserve budgétaire CPEG)

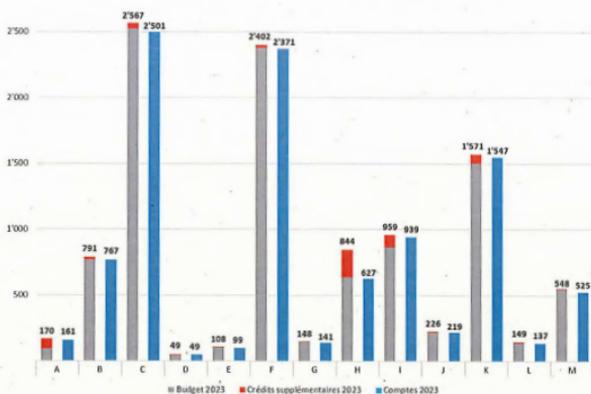


Les charges aux comptes 2023 s'élèvent à 10'082.9 millions, soit 98.3 millions de plus que le budget qui tablait sur 9'984.6 millions.

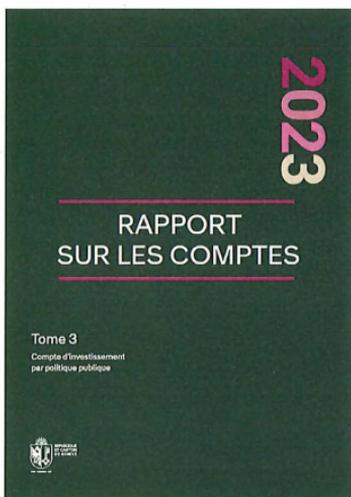
Page 79

Comparaison des charges entre budget 2023 (y compris les crédits supplémentaires COFIN et CE) et les comptes 2023 par politique publique

(en millions - Hors amortissement supplémentaire à la réserve budgétaire CPEG)



Page 80



Compte d'investissement

Tome 3

Matthias Bapst - DGFE

Page 61

Comptes d'investissement 2023

Guide de lecture du tome 3

Le Tome 3 de l'édition des comptes 2023 est dédié aux investissements

Il se compose de deux parties :

- les investissements par politique publique
- les prêts du patrimoine administratif

Il présente les investissements réalisés au cours de l'année en les comparant aux objectifs inscrits au budget.

Page 62

Comptes d'investissement 2023

Synthèse

En millions de francs	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecarts C2023/B2023
Dépenses d'investissement	537	704	536	-168
Recettes d'investissement	67	35	26	-9
Investissements nets	470	669	511	-159
Dépenses prêts du PA	34	19	6	-13
Recettes prêts du PA	8	5	11	6
Recettes cessions d'actifs*	13	0	1	1
Solde net	483	683	505	-179

* Les cessions d'actifs ne sont pas budgétisées

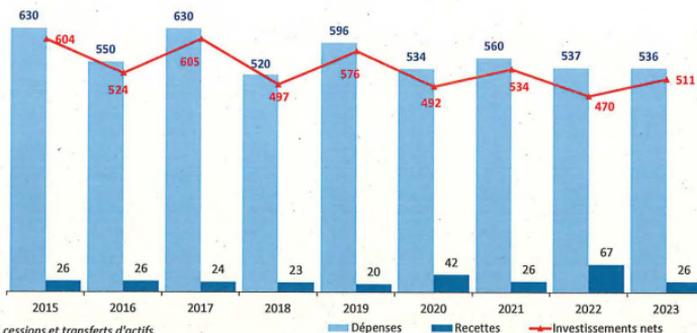
Page 85

Comptes d'investissement 2023

Evolution des dépenses, recettes et comptes

de 2015 à 2023

(en millions de francs)



Hors prêts du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

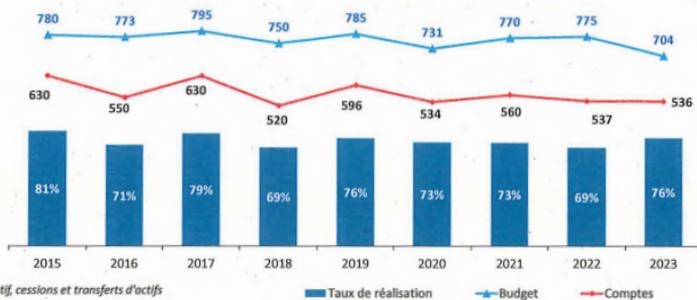
Page 86

Comptes d'investissement 2023

Evolution des budgets, comptes et taux de réalisation

de 2015 à 2023

(dépenses en millions de francs)



Page 87

Comptes d'investissement 2023

Taux de réalisation 2023

Dépenses d'investissements : nouveaux actifs et renouvellement

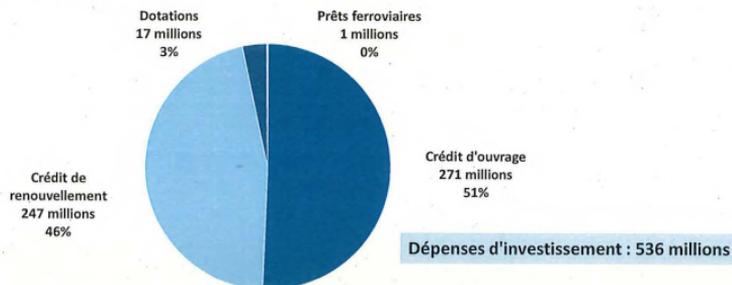
(dépenses en millions de francs)



Page 88

Comptes d'investissement 2023

Dépenses par catégorie



54% des dépenses 2023 sont dédiées à la création de nouveaux actifs.

Page 89

Comptes d'investissement 2023

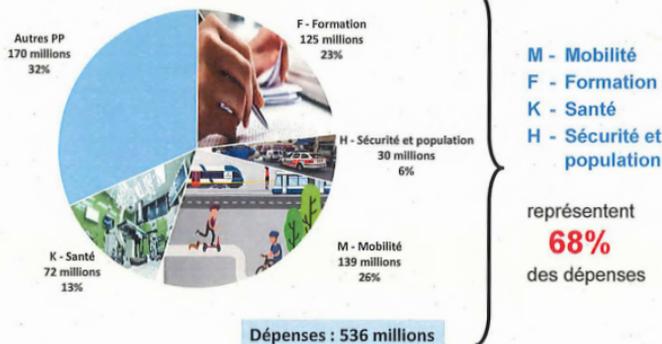
Principaux nouveaux actifs

Dépenses d'investissement (en millions de francs)	Budget 2023	Comptes 2023
Construction lignes transports publics	66	37
Projets d'agglomération	40	34
Electrification de la flotte de véhicules des TPG	10	24
Collège Rousseau - rénovation	19	23
Construction de logements d'utilité publique	35	19
Efficiency énergétique et transition écologique des bâtiments	14	17
Archives d'Etat de Genève	15	14
Rénovation d'Uni Bastions	17	9
Haute école de la santé et pavillon CFPs Ternier	8	8
Relocalisation de la caserne des Vernets	7	8
Total	231	193

Page 90

Comptes d'investissement 2023

Dépenses par politique publique

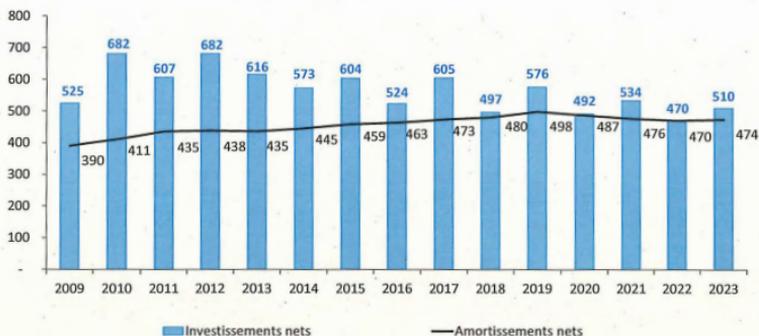


Page 91

Comptes d'investissement 2023

Amortissements

(en millions de francs)



Page 92

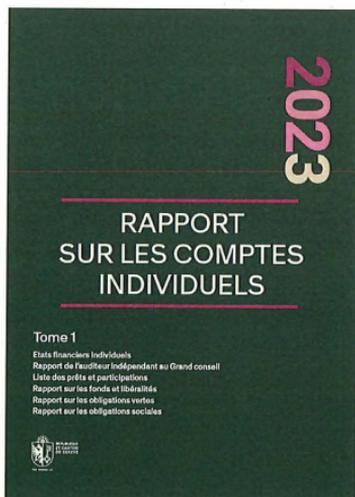
Comptes d'investissement 2023

Crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux
depuis le 1er janvier 2023

Dpt	Loi concernée	Objet de la demande	Montant du crédit supplémentaire	Date de la décision
DI	12623 – SIC fiscal	Adaptation du crédit initial suite à une modification du manuel comptable de l'Etat autorisant d'activer en investissement les phases d'initialisation et de déploiement des projets.	800'000 francs	31/01/2023
DI	12946 – SIC OCP		455'000 francs	31/01/2023
DI	12386 – SIC action sociale		513'000 francs	31/01/2023
DI	13067 – Services ergonomiques AFC		1'160'000 francs	31/01/2023

Page 93

Gestion de la dette

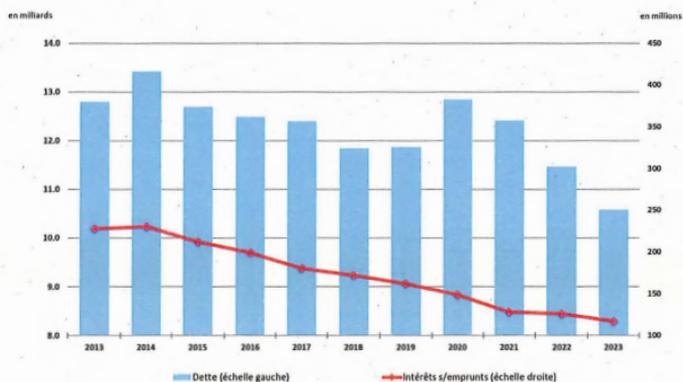


Adriana Jost - DGFE

Page 94

Dettes et intérêts sur emprunts

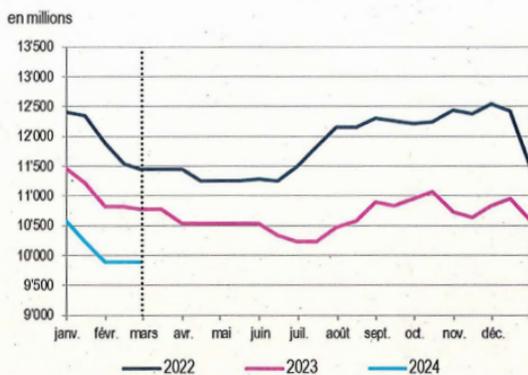
Evolution 2013-2023



Page 95

Dettes

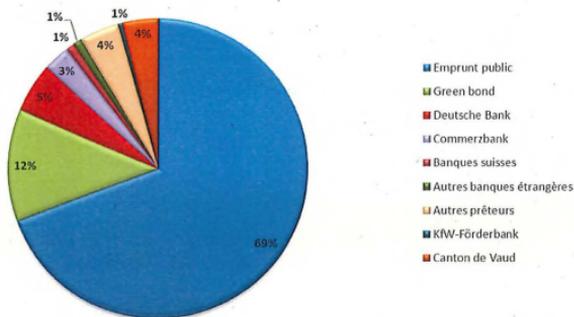
Evolution intra-annuelle 2022-2024



Page 96

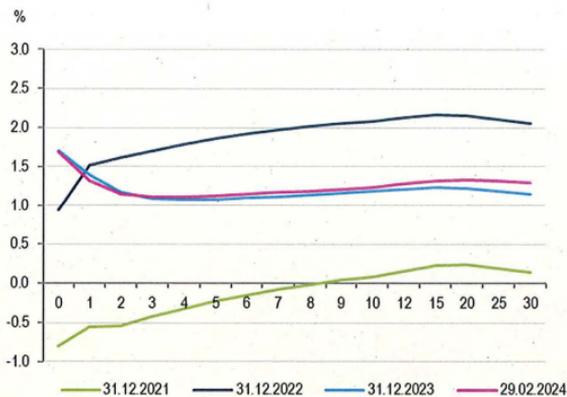
Structure de la dette

Répartition par créancier au 31.12.23



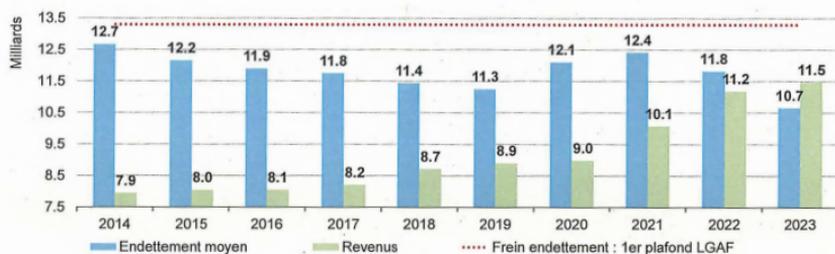
Taux d'intérêts

Evolution 2021-2024



Fin du frein à l'endettement

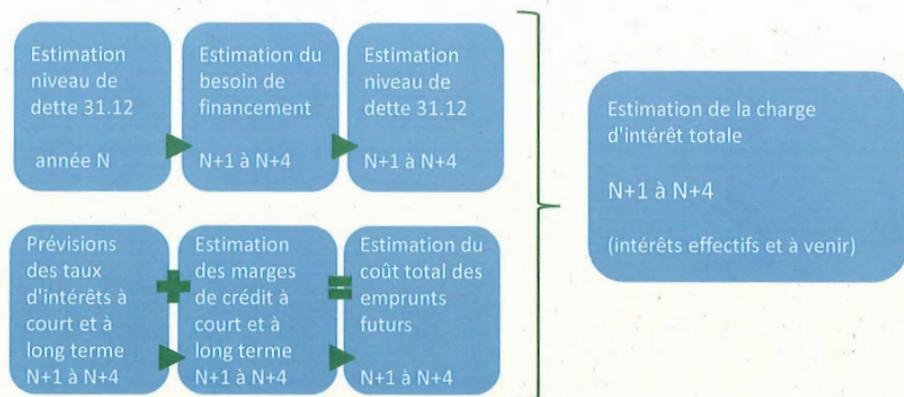
Evolution de la dette et des revenus



Page 99

Dettes – estimation de la charge d'intérêts

Méthode utilisée pour la planification financière



Page 100



Etats financiers 2023

Thèmes transversaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - TRANSMEDIA S.A.

Commission des finances - 17 avril 2024



Charges du personnel Bilan social

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat

F. Moore – Office du personnel de l'Etat



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - TRANSMEDIA S.A.

Département des Finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat



Charges du personnel

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

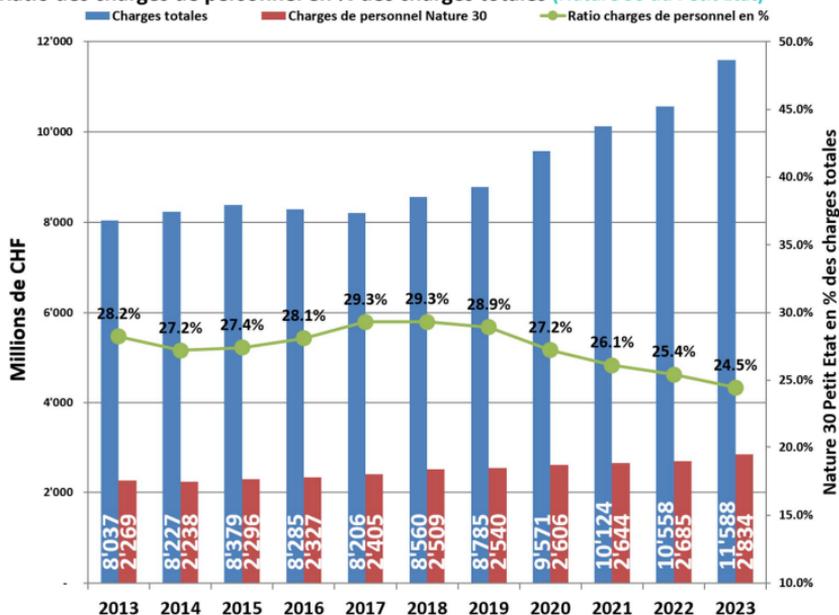
Charges de personnel 2023

Faits marquants concernant l'exercice 2023 :

- Annuité 2023
- Indexation de l'échelle des traitements (2,44%)
- Réorganisation des départements au 1er juin
- Nombre de demandes de **Pont-AVS** conforme au budget
- Inflation → allocation unique de vie chère
- Charges de personnel conformes au budget

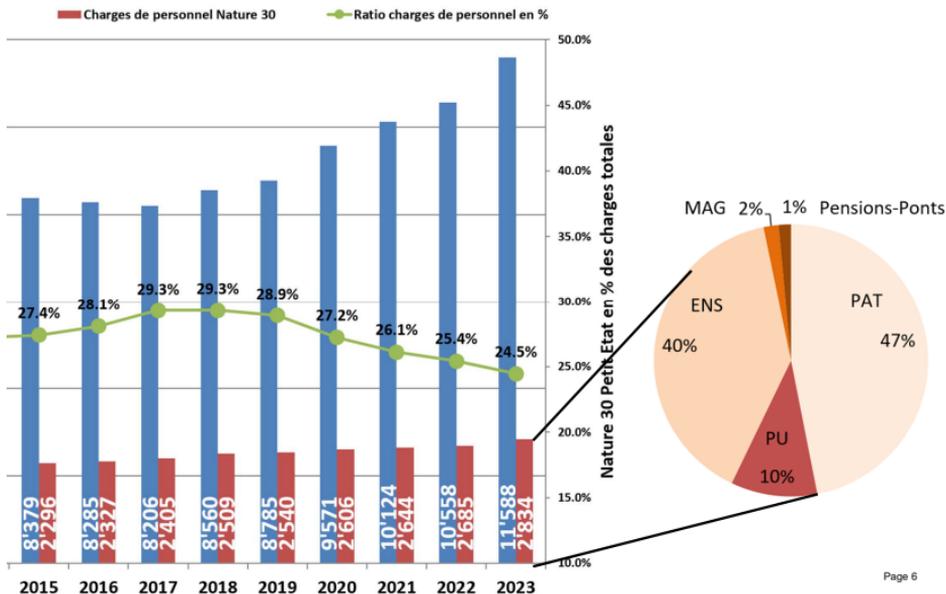
Charges de personnel 2023

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)

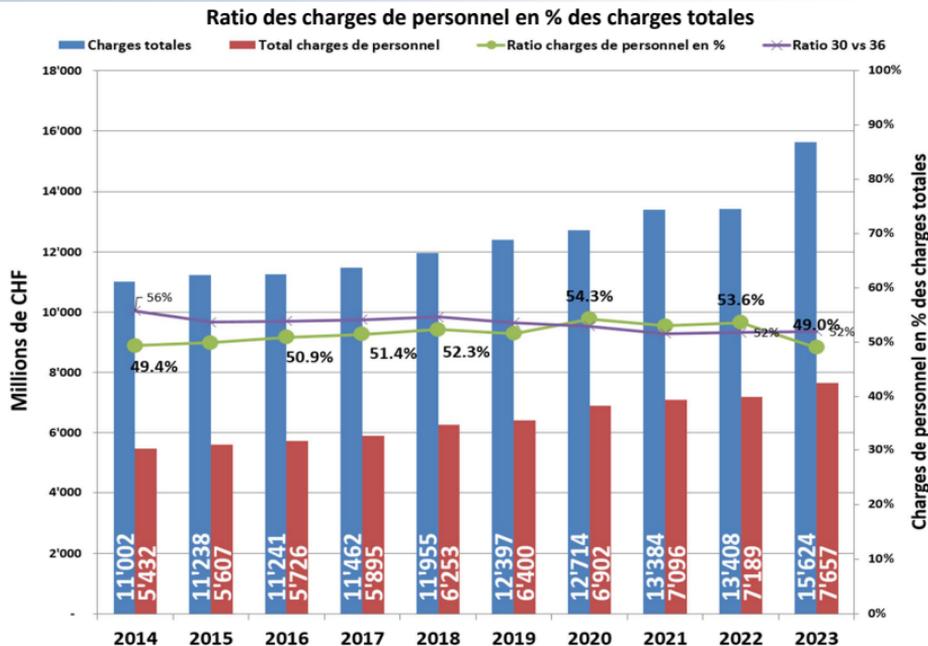


Charges de personnel 2023

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Charges de personnel 2023 (Grand Etat)



Charges de personnel 2023

Eléments relatifs aux principaux écarts - C2023 vs B2023

Les charges de personnel de **CHF 2,83 milliards** sont inférieures de **CHF 20 millions** au budget voté (-0,7%)

Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de CHF

- 40 Traitement du personnel (yc crédits supplémentaires)
- + 25 Prestations employeur (Rentes, Pont AVS)
- 5 Autres charges en 309 (yc frais de formation)

Charges de personnel 2023

Eléments relatifs aux principaux écarts - C2023 vs C2022

Comptes 2023 de CHF 2,83 milliards en hausse de CHF 149 millions (+5,7%) par rapport aux comptes 2022

Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de CHF

- + 64,4 Indexation 2023 de 2,44%
- + 33,1 Annuité 2023 et effet induit annuité 2022
- 15,0 Effet Noria 2023
- + 12,6 Coûts induits des nouveaux postes 2022
- + 42,5 Nouveaux postes 2023 utilisés
- 2,2 Allocation unique de vie chère
- + 27,9 Caisses de pension gérées par l'Etat
- 0,2 Rente-Pont AVS
- + 1,3 Frais de formation

Page 9

Charges de personnel 2023

Principaux dépassements de crédits

Les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent **CHF 38,4 millions** en 2023 dont **CHF 13,5 millions** par la commission des finances

en millions de CHF

Les principaux dépassements :

- 2,6 DIP – Rentrée au 1^{er} août
- 7,6 DIP – Crise migratoire
- 2,3 DSM – Covid19
- 0,9 DCS – SPAd
- 0,1 DSM - DER

Crédits de compétence Conseil d'Etat (Provisions)

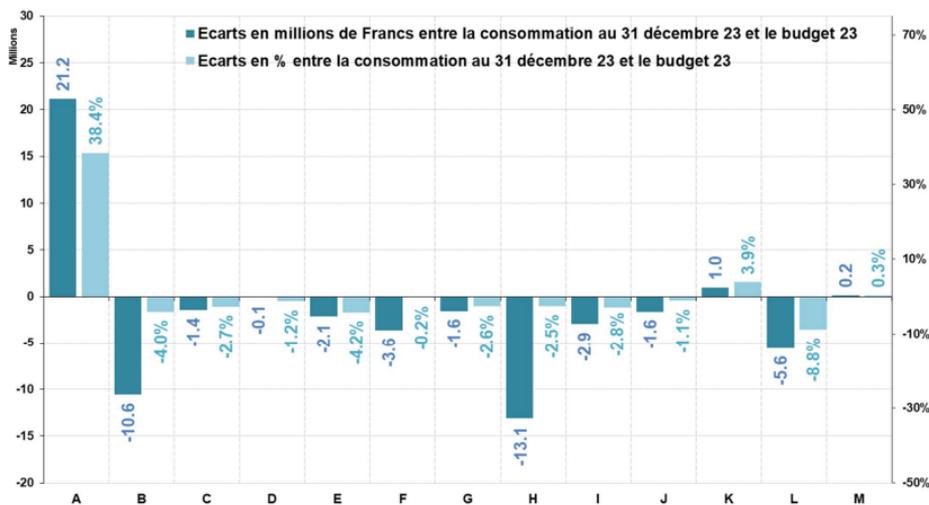
24,7 CHA + CdC – CPCE (Caisse de pension fermée des magistrats)

Pour rappel : **CHF 99,2 millions de dépassements en 2022 (Budget en 12^{èmes})**
CHF 24,2 millions en 2021 (15,5 COVID)
CHF 34,4 millions en 2020 (61 crédits)

Page 10

Charges de personnel 2023

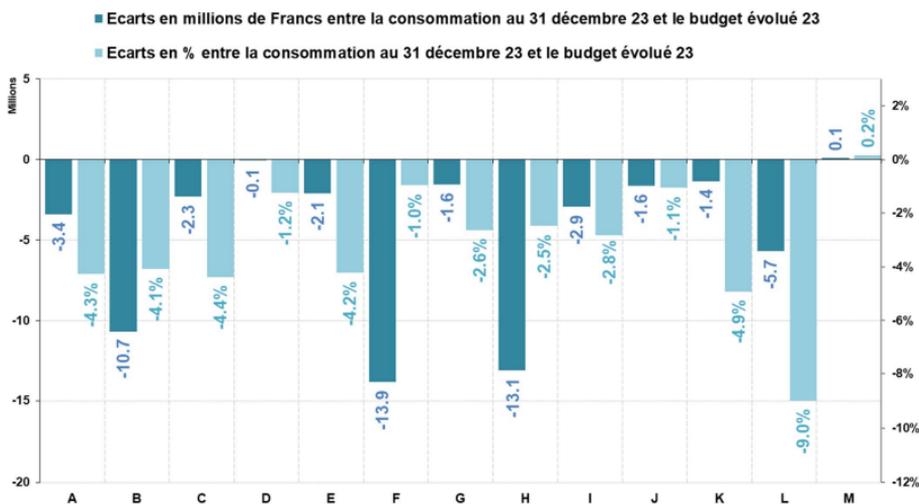
Principaux écarts du consommé par politique publique compte 2023 vs budget 2023



Page 11

Charges de personnel 2023

Principaux écarts du consommé par politique publique C2023 vs B2023 (yc crédit sup.)



Y compris les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent 38.4 millions de francs.

Page 12

Effectif du personnel 2023 – Administration cantonale - (ETP permanents)

Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2023 et 2022
par statut de personnel

Statut de personnel	2022		2023	
	12ème provisoires	Comptes	Budget	Comptes
Magistrats	158.0	162.0	165.0	162.0
Personnel administratif et technique	8'346.8	8'092.8	8'718.8	8'300.4
Enseignants	6'437.9	6'495.3	6'677.2	6'648.8
Policiers - Agents de détention	2'154.5	2'130.3	2'170.5	2'155.3
Total	17'097.2	16'880.4	17'731.5	17'266.5
Consommation	98.7%		97.4%	

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

216.9 ETP vacants au 31.12.2022

465.0 ETP vacants au 31.12.2023

Page 13

Effectif du personnel 2023 – Administration cantonale
Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	12ème provisoires 2022	Budget 2023	Consommés au 31 décembre 2023
A Autorités et gouvernance	192.6	197.2	191.2
B Etats-majors et prestations transversales	1'349.9	1'429.0	1'360.0
C Cohésion sociale	348.9	374.0	367.2
D Culture, sport et loisirs	22.0	28.8	26.7
E Environnement et énergie	298.2	311.2	293.1
F Formation	8'620.7	8'955.9	8'818.7
G Aménagement et logement	361.5	372.3	352.2
H Sécurité et population	3'414.6	3'536.1	3'445.5
I Impôts et finances	793.0	791.3	763.5
J Justice	772.7	804.4	790.2
K Santé	141.0	150.0	147.2
L Economie et emploi	411.5	405.2	353.2
M Mobilité	370.8	376.3	357.8
Total général	17'097.2	17'731.5	17'266.5

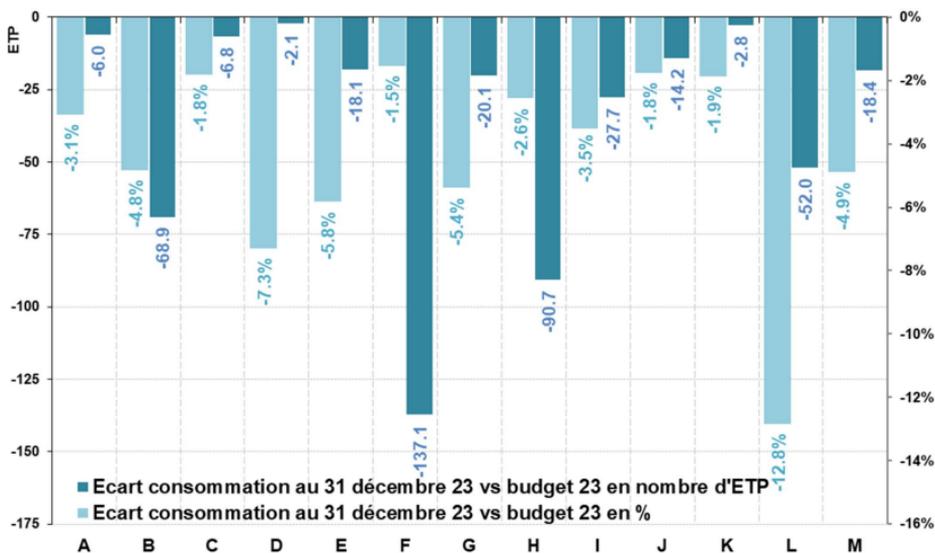
Tableau comprenant les ETP des magistrats.

-465.0 ou -2.6% ETP vacants au 31.12.2023

Page 14

Effectif du personnel 2023 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

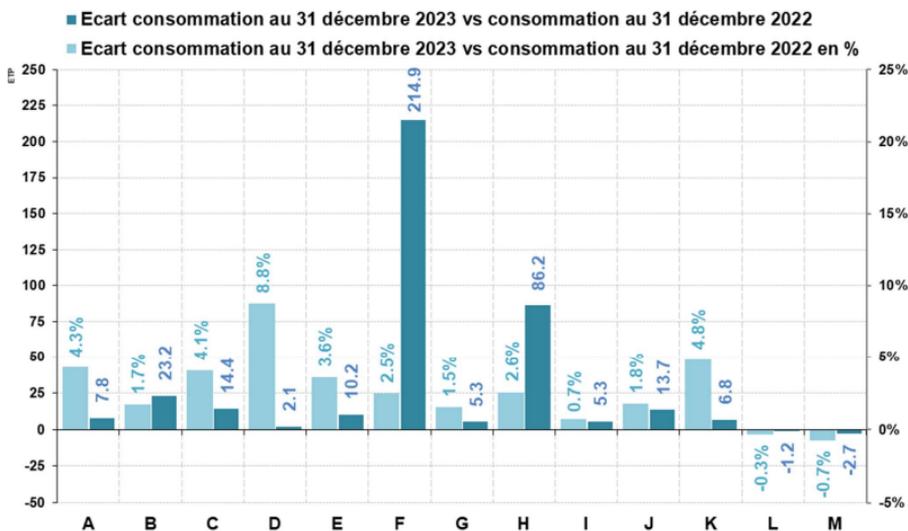


-465.0 ou -2.6% ETP vacants au 31.12.2023

Page 15

Effectif du personnel 2023 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)



+275.0 ou 1.7% ETP supplémentaires au 31.12.2022

Page 16

Effectif du personnel 2023 – Entités contrôlées et subventionnées

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

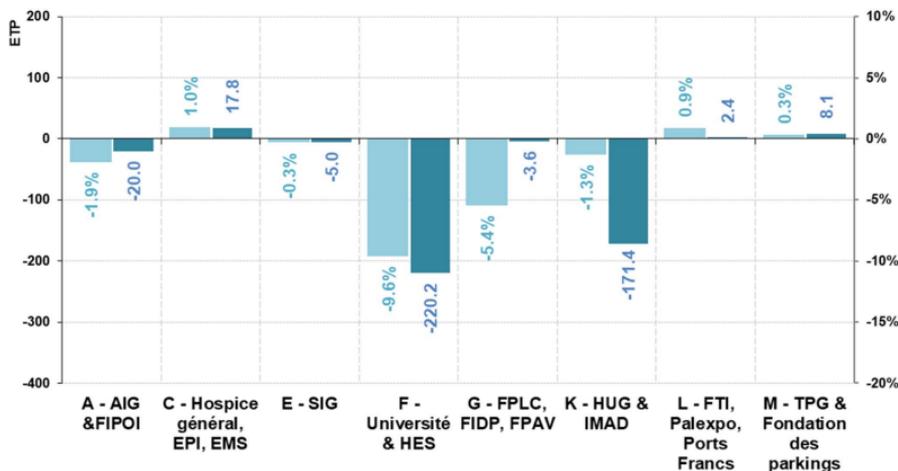
ENTITES CONTROLEES	Budget 2022	Budget 2023	Consommés au 31 décembre 2023
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'033.7	1'047.8	1'027.8
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'719.3	1'822.2	1'840.0
E Environnement et énergie (SIG)	1'609.0	1'605.0	1'600.0
F Formation (Université)	2'254.9	2'285.5	2'065.3
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	57.4	65.7	62.2
K Santé (HUG & IMAD)	12'745.8	12'877.8	12'706.4
L Economie et emploi (FTI, Palexp, Ports Francs)	244.8	265.4	267.8
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'332.2	2'338.9	2'347.0
Total entités contrôlées	21'997.0	22'308.4	21'916.4

AUTRES SUBVENTIONNES	Budget 2022	Budget 2023	Consommés au 31 décembre 2023
C Santé (EMS)	4'114.5	4'132.2	4'105.2
F Formation (HES)	1'105.8	1'138.7	1'136.4
Total autres subventionnées	5'220.3	5'270.9	5'241.6

Page 17

Effectif du personnel 2022 – Entités contrôlées et subventionnées

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)



- Ecart consommation au 31 décembre 23 vs budget 23 en nombre d'ETP
- Ecart consommation au 31 décembre 23 vs budget 23 en %

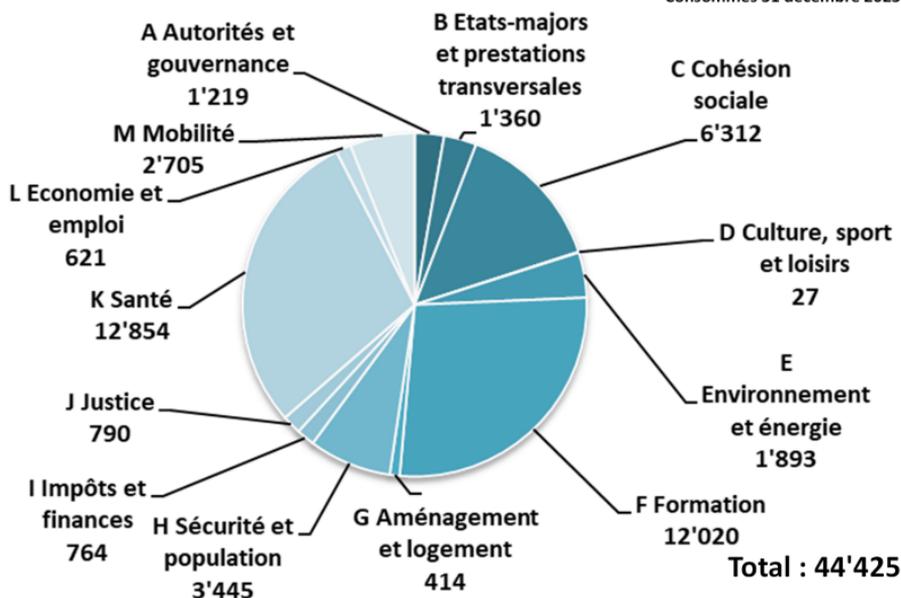
-421.2 ou -1.5% ETP vacants

Page 18

Effectif du personnel 2023 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnés)

Répartition par politique publique - (ETP permanents)

Consommés 31 décembre 2023



Bilan Social

2023

Analyse
du personnel de l'Etat

17 avril 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 1

Bilan social

Objectif :

- Donner une vision chiffrée du personnel de l'Etat (principales caractéristiques et tendances)
- Suivre les axes du gouvernement en matière de politique RH

Thèmes abordés :

- I. Effectifs
- II. Age, vieillissement
- III. Nationalité, résidence
- IV. Taux d'activité
- V. Taux d'absences
- VI. Rotation du personnel
- VII. Entretiens d'évaluation
- VIII. Promotion de l'égalité
- IX. Rémunération



Annexe au
rapport sur
les comptes

Tome 5



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 2

Bilan social

Bilan social Petit Etat

Tome 5

Rapport sur les comptes

Périmètre

- Les 7 départements de l'administration cantonale et la Chancellerie
- Le Pouvoir Judiciaire
- Le Secrétariat Général du Grand Conseil

Source d'informations

- Système d'information des ressources humaines (SIRH)
- Données concernant 2023, effectifs au 31.12. en personnel fixe, actif, dans le cadre d'une affectation principale, au budget*

A noter que les chiffres présentés font référence aux effectifs en personnes.

Certains taux (rotation, absences) font toutefois intervenir les postes en équivalent temps plein (ETP).

* Sauf mention explicite d'autres critères de recensement.



Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 3

Bilan social

Bilan social Grand Etat

Changement de périmètre en 2023 suite à l'ACE du 27 avril 2022 :

Dans la volonté de correspondre au plus proche au périmètre des comptes consolidés publiés par l'Etat, le périmètre n'inclut plus les EMS et les EPH.

Périmètre

- Le Petit Etat
- 12 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique

EPI, FIPOI, FdP, AIG, HES, HUG, HG, IMAD,
Palexpo, SIG, TPG, UNIGE

Disponibilité

- Les chiffres ne sont pas encore validés et pourraient encore faire l'objet de certains ajustements

L'essentiel des chiffres
présentés ci-après
concernent le Petit Etat



Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 4

Bilan social

Stratégie en matière de RH

Les axes de la politique du gouvernement

1. Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations
2. Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité
3. Permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société
4. Attirer et fidéliser des collaborateurs et collaboratrices de qualité



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 5

Bilan social

Bilan social 2023 :

Quelques faits marquants concernant le Petit Etat

- **Effectifs** : hausse de 2% de l'effectif dans l'enseignement et le social essentiellement
- **Environnement de travail** : la généralisation du télétravail se poursuit suite à l'adaptation du règlement en juin 2022.
- **Absences pour raisons de santé** : l'année 2023 est marquée par un reflux du taux d'absence (-0.6%) après la pandémie
- **Formation continue** : le nombre de jours de formation continue progresse avec la reprise des formations après la pandémie
- **Rémunération** : du fait du versement de l'annuité et d'une indexation de 2.44% en 2023, les salaires augmentent en moyenne de 2.7%.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 6

Bilan social

La réorganisation de l'administration cantonale se traduit par des départements avec des tailles globalement équivalentes à celles de la législation précédente

Département	Hommes		Femmes		2023	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CHA	53	41.7%	74	58.3%	127	0.6%
DF	511	44.4%	639	55.6%	1'150	5.8%
DIP	3'466	32.2%	7'282	67.8%	10'748	54.6%
DIN	3'152	74.5%	1'080	25.5%	4'232	21.5%
DT	560	54.6%	466	45.4%	1'026	5.2%
DSM	353	59.9%	236	40.1%	589	3.0%
DEE	174	41.8%	242	58.2%	416	2.1%
DCS	190	39.6%	290	60.4%	480	2.4%
SGGC	13	46.4%	15	53.6%	28	0.1%
PJ	230	26.2%	648	73.8%	878	4.5%
Total	8'702	44.2%	10'972	55.8%	19'674	100.0%

Cf. Tableau 10 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures

Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 7

Bilan social

La progression des effectifs est de 2.2%

Elle se concentre à plus de 80% :

- Dans l'enseignement et le social
 - DGEO (+120), DGES II (+44),
 - OMP (+58), OEJ (+12), OAIIS (+11)
- La police, la détention et la justice
 - Corps de police (+36), Office de la détention (+24)
 - Pouvoir judiciaire (+18)
- La population et les migrations : OCPM (+25)

Statut de personnel	2022		2023	
	Effectif	%	Effectif	%
MAG	155	0.8%	155	0.8%
PAT	9'136	47.5%	9'361	47.6%
Enseignants	7'806	40.5%	7'975	40.5%
Police et détention	2'154	11.2%	2'183	11.1%
Total	19'251	100.0%	19'674	100.0%

Cf. Tableau 9 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures

Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 8

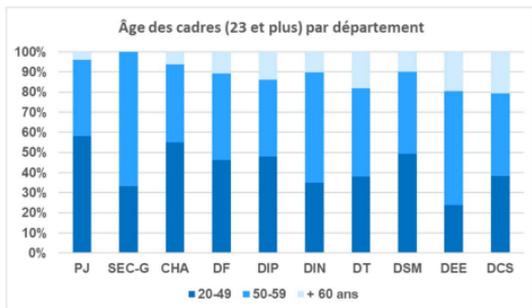
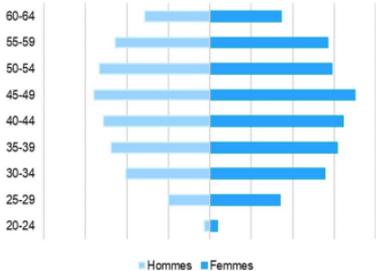
Bilan social

Dans la continuité: pas de grand changement dans la structure par âges

L'âge moyen reste à 45.2 ans

Chez les cadres 12% ont plus de 60 ans et 44% entre 50 et 59 ans

Les départements de l'économie et de la cohésion sociale ont les taux les plus élevés



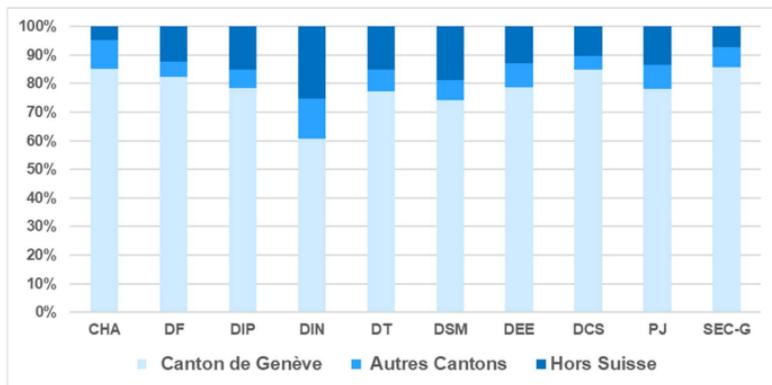
Cf. Tableau 11 et Pyramide 13 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Bilan social

74.8% du personnel réside à Genève

- Ce taux a légèrement baissé par rapport à 2022 (74.9%)

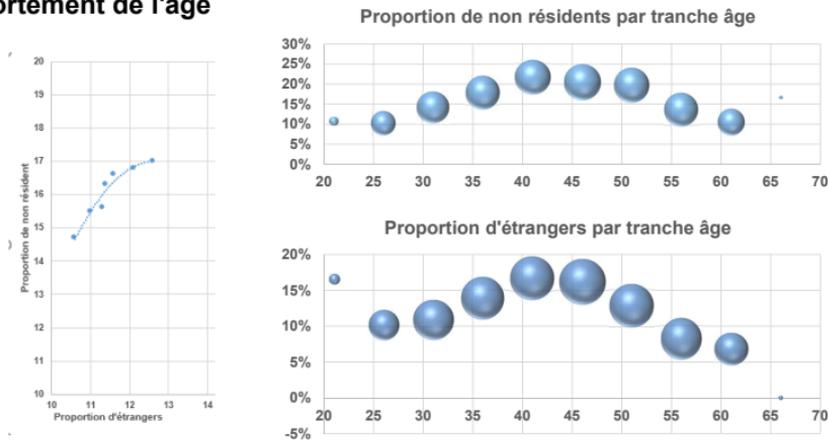


Cf. Tableau 20 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Bilan social

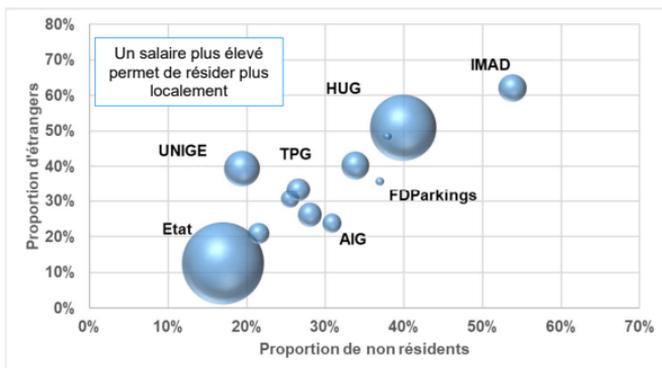
La part de non résidents reste corrélée à la part d'étrangers mais dans des proportions de plus en plus faible. Les deux proportions dépendent fortement de l'âge



Bilan social

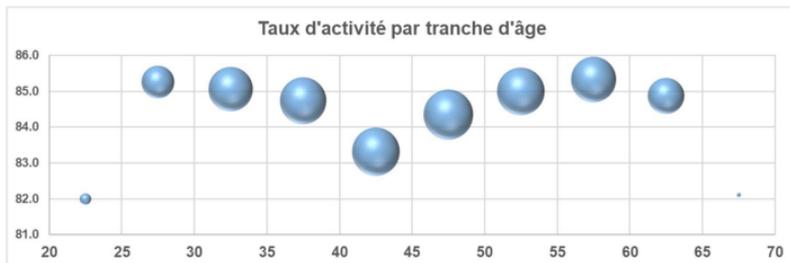
Dans le cadre du bilan Social Grand Etat le pourcentage de Suisses est globalement moins élevé (69.1%), avec plus de résidents à l'étranger (30.9%)

- Ces chiffres reflètent certains métiers, notamment dans la santé et les transports mais aussi l'enseignement et la recherche



Bilan social

Taux d'activité : Le taux moyen d'activité fluctue en fonction des tranches d'âge du personnel. Ces différences traduisent une adaptation du personnel aux contraintes familiales mais aussi des choix qui peuvent être associés aux attentes de différentes générations



Cf. Tableau 40 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 13

Bilan social

Le télétravail s'inscrit dans la stratégie RH

- favoriser la **conciliation entre vie privée et vie professionnelle**
- Règlement adopté en 2022

Nombre de femmes ayant signé
l'accord de télétravail au
31.12.2023



22%
contre
16% en
2022

Il s'agit essentiellement
du personnel administratif
et technique (46% du
PAT a signé l'accord)

Nombre d'hommes ayant signé
l'accord de télétravail au
31.12.2023



Cf. Tableau 41 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.



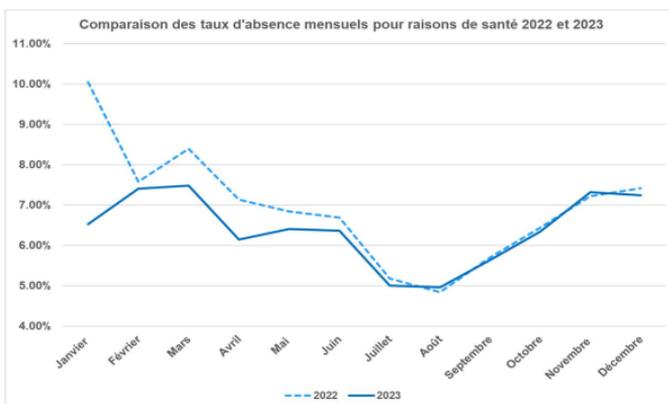
Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 14

Bilan social

Le taux d'absence pour raison de santé s'inscrit à 6.4%. Il a baissé de 0.6% en 2023, en raison de la baisse du taux d'absence maladie

L'essentiel de la baisse s'est produite sur le premier semestre comme le montre la comparaison de 2023 / 2022



Cf. Tableau 30 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 15

Bilan social

Les taux d'absences sont tirés par des valeurs extrêmes

- La plupart des membres du personnel ont un faible taux d'absence

	Taux absence <1%		Taux absence >1%		Taux absence moyen
	Part du personnel	Taux Moyen	Part du personnel	Taux Moyen	
2019	53%	0.2%	47%	11.6%	5.5%
2020	50%	0.2%	50%	11.5%	5.9%
2021	50%	0.2%	50%	11.8%	6.0%
2022	36%	0.2%	64%	10.7%	6.9%
2023	48%	0.2%	52%	12.2%	6.4%

En temps normal et notamment avant la pandémie, la moitié du personnel avait un taux d'absence annuel inférieur à 1% (soit un peu plus de 3 jours d'absence civils pour une personne à temps plein). Cette première moitié du personnel avait un taux d'absence moyen de 0.2%. L'autre moitié du personnel avait un taux d'absence moyen de plus de 11%. Cette première moitié du personnel est revenue à un niveau proche des niveaux antérieurs à la pandémie. Les personnes plus absentes présentent un taux d'absence plus élevé qu'avant la pandémie.

Cf. Tableau 32 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

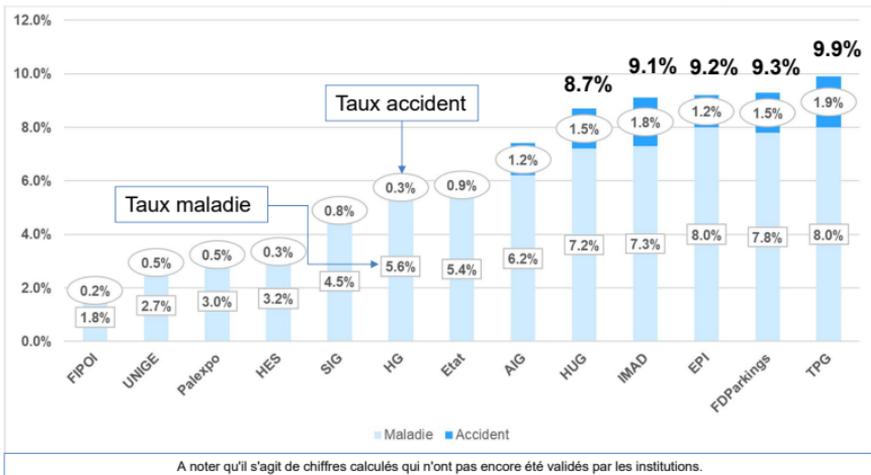


Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 16

Bilan social

Dans le **Grand Etat**, le repli du taux d'absence est de même ampleur mais les secteurs de la santé et de la mobilité restent les plus élevés



A noter qu'il s'agit de chiffres calculés qui n'ont pas encore été validés par les institutions.

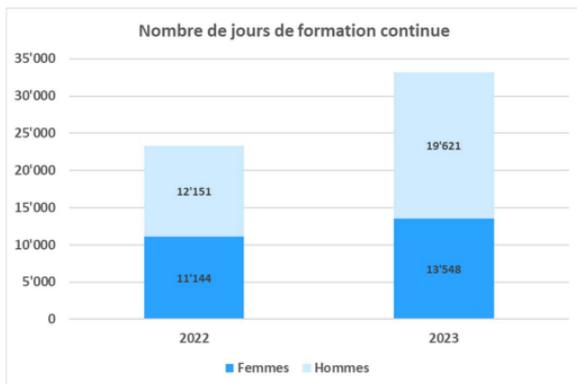


Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 17

Bilan social

Taux de formation : avec la fin de la pandémie, les formations reprennent



	Femmes	Hommes	Total
PAT	0.8%	0.8%	0.8%
PE	0.4%	0.4%	0.4%
PP	1.8%	2.2%	2.2%
Total	0.6%	1.0%	0.8%

Le nombre de jours de formation se inscrit en forte hausse

Le taux de formation dépend principalement du statut du personnel

Cf. Tableau 44 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.

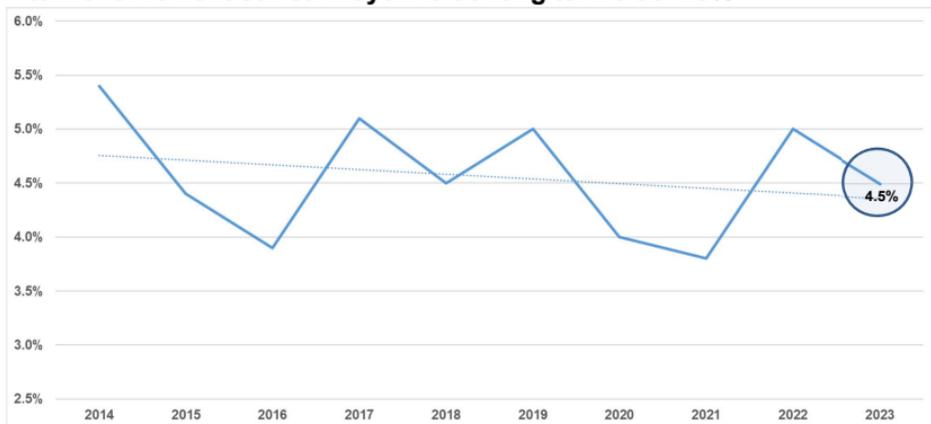


Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 18

Bilan social

Taux de rotation du personnel : le rebond de 2022 semble terminé et le turnover revient sur sa moyenne de long terme de 4.5%



Cf. Tableau 23 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GÈNEVE

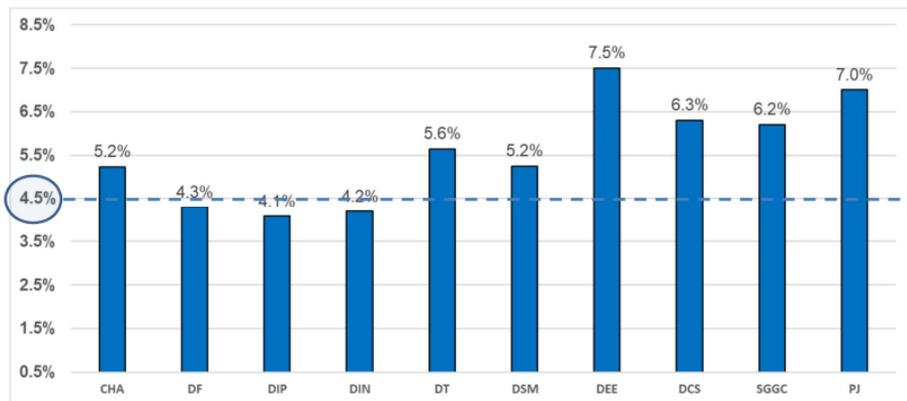
Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 19

Bilan social

Taux de rotation de l'État à 4.5% pour 2023

- Les variations sont relativement faibles entre les départements



Cf. Tableau 23 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.



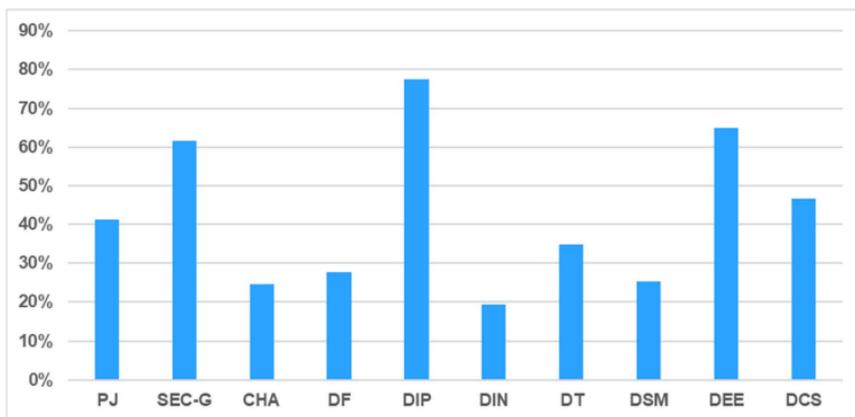
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GÈNEVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 20

Bilan social

Proportion de personnes entrées en 2023 à l'État après un poste d'auxiliaire par département



Cf. Tableau 24 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



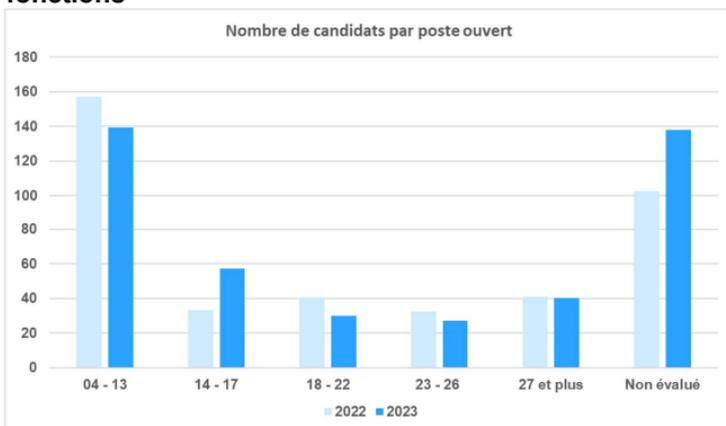
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GÈNEVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 21

Bilan social

Nombre moyen de candidats par poste et par tranche de classe de fonctions



Il y a en moyenne 64 candidats par poste ouvert avec une forte disparité suivant la classe de fonction. Les postes de haut cadre sont ouverts plus longtemps

Cf. Tableau 24 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



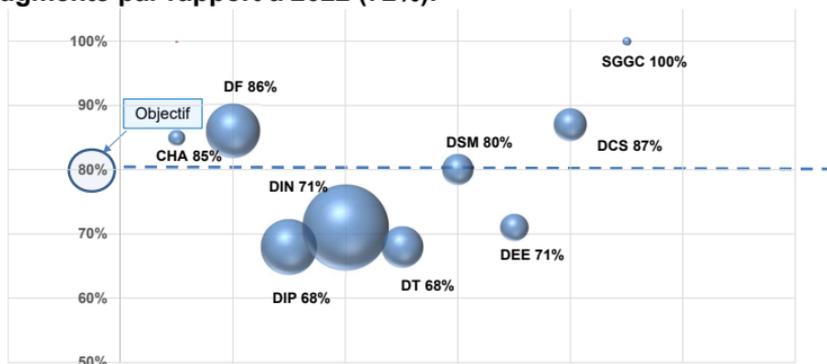
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GÈNEVE

Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 22

Bilan social

Le taux de réalisation des entretiens d'évaluation (73% globalement) a augmenté par rapport à 2022 (72%).



Les chiffres portent uniquement sur les EEDP des personnes PAT/POL nommées. Pour le personnel enseignant, le chiffre est 73%.

Des marges de progression subsistent dans certains départements

Cf. Tableau 45 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.



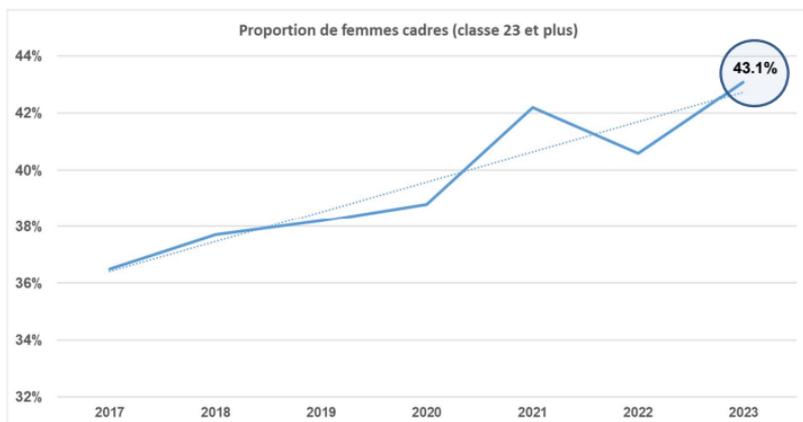
Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 23

Bilan social

Représentation des femmes à tous les échelons de l'administration

- La progression des femmes au niveau des cadres supérieurs se poursuit



Cf. Tableau 26 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

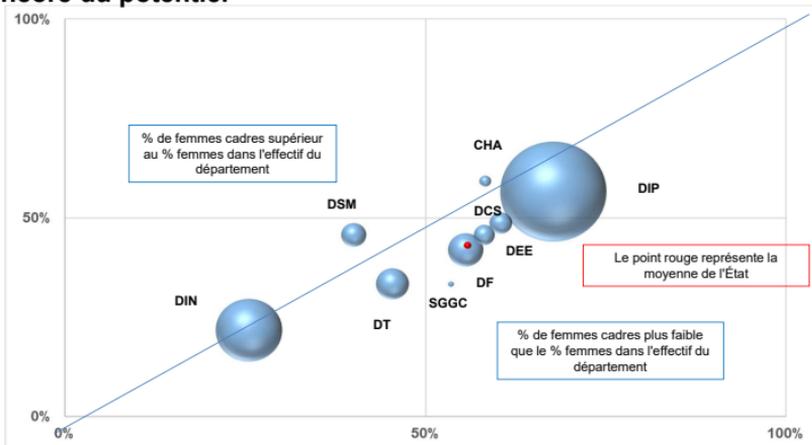


Département des finances et des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du personnel de l'Etat

18/04/2024 - Page 24

Bilan social

Promotion des femmes dans la hiérarchie, d'importants progrès mais encore du potentiel

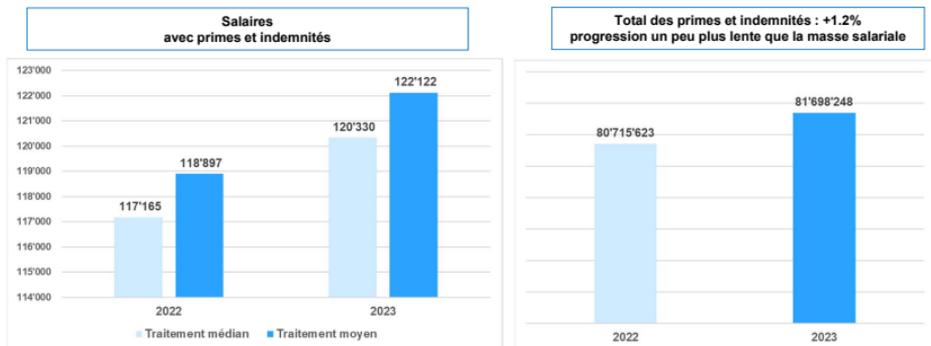


Cf. Tableau 26 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social, complément d'information.



Bilan social

Rémunérations : progression avec le versement de l'annuité et de l'indexation



Cf. Graphique 37 et tableau 38 de l'Annexe au rapport sur les comptes, Bilan social.

